Quatre-vingt-troisième année. — N° 209. Le Numéro : 12 francs. Jeudi 6 Septembre 1951.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Présidence du conseil.

Arrêté du 31 août 1951 portant nomination des membres du cabinet du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil (p. 9378).

Décret du 5 septembre 1951 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 9379).

Décret du 5 septembre 1951 portant délégation de signature (p. 9379).

Tableau d'avancement de classe, pour l'année 1951, des administrateurs civils de la présidence du conseil (secrétariat général du Gouvernement) et *arrêté* portant promotion (p. 9379).

INFORMATION

Arrêté du 4 septembre 1951 portant nominations au cabinet du ministre (p. 9379).

Ministère de la justice.

Décret du 5 septembre 1951 supprimant, nommant des officiers publics et ministériels, rapportant des nominations, acceptant des démissions ou conférant l'honorariat (p. 9379).

Décret du 5 septembre 1951 portant nomination de notaires en Algérie (p. 9380).

Arrêté du 11 août 1951 portant délégation de signature (p. 9381).

Arrêtés portant nomination et rapportant les dispositions d'un précédent arrêté (éducation surveillée) (p. 9381).

GRANDE CHANCELLERIE DE LA LÉGION D'HONNEUR

Arrêtés portant radiations des contrôles de la Légion d'honneur et de la médaille militaire (p. 9381).

Ministère de l'intérieur.

Décret du 5 septembre 1951 portant nomination d'un directeur de cabinet de préfet (p. 9381).

Tableaux d'avancement de grade, pour l'année 1951, des commandants principaux, commandants, officiers principaux et officiers de C. R. S. et de corps urbains (sûreté nationale) (p. 9381).

Tableaux d'avancement de grade, pour l'année 1951, des commissaires de police, inspecteurs et agents spéciaux de la sûreté nationale (p. 9382).

Ministère de la défense nationale.

Arrêtés du 1er août 1951 portant remises de débets (p. 9382).

Arrêté du 28 août 1951 modifiant l'arrêté du 9 juin 1947 instituant une commission centrale des rentes à allouer par suite d'accidents du travail ou de maladies professionnelles (p. 9382).

Arrêté portant modifications à des arrêtés antérieurs relatifs à l'homologation de grade au titre des forces françaises combattantes de l'intérieur (rectificatif) (p. 9383).

Arrêtés portant nominations du vice-président et d'un membre du conseil de perfectionnement de l'école polytechnique (p. 9383).

Arrêté portant nomination d'un régisseur d'avances (rectificatif) (p. 9383).

Arrêtés portant promotions, nominations, réintégration et mises en disponibilité :

Agents techniques de l'aéronautique (p. 9383).

Personnels civils extérieurs de la guerre (p. 9383).

Travaux de l'air (p. 9383).

Décision portant homologation de brevets de l'armée de l'air (p. 9384).

Liste des candidats admis à l'école nationale supérieure de l'aéronautique (concours de 1951) (p. 9386).

Liste des candidats admis aux pelotons d'élèves officiers de réserve (5e promotion, 1re fraction) (p. 9387).

Liste d'admission à l'école militaire d'administration (section métropolitaine) (p. 9387).

Liste des candidats élèves officiers d'active admis à l'école militaire de l'air (rectificatif) (p. 9387).

Liste d'aptitude à l'emploi d'expert titulaire du service de l'habillement (p. 9388).

Ministère de l'éducation nationale.

Arrêtés portant détachements (enseignement du premier degré) (p. 9388).

Ministère des travaux publics, des transports et du tourisme.

Arrêté du 1er septembre 1951 portant délégations de signature (p. 9388).

Arrêté portant titularisations et reclassement (officiers de port) (p. 9388).

Ministère de l'industrie et de l'énergie.

Arrêté du 31 août 1951 relatif au recrutement d'ingénieurs adjoints des travaux publics de l'Etat et d'adjoints techniques du services des mines (p. 9392).

Arrêtés portant promotions, nomination et admission à la retraite:

Administration centrale (p. 9392).

Ecole des mines (p. 9392).

Mines (p. 9393).

Ministère de l'agriculture.

Arrêtés des 12 et 25 août 1951 portant délégations de signature (p. 9389).

Arrêté du 24 août 1951 portant homologation de listes provisoires de cépages (p. 9389).

Arrêté du 27 août 1951 relatif au financement du bureau national interprofessionnel du cognac (p. 9389).

Arrêté du 1er septembre 1951 modifiant l'arrêté du 10 juillet 1948 créant un comité technique paritaire central auprès du directeur de l'institut national de la recherche agronomique (p. 9389).

Arrêté portant nomination au cabinet du ministre (p. 9390).

Arrêté portant classement (ingénieurs des services agricoles) (p. 9390).

Tableau d'avancement, pour l'année 1951, du personnel des écoles d'enseignement ménager agricole (rectificatif) (p. 9391).

Ministère de la France d'outre-mer.

Arrêté portant mise en position de congé (travaux publics) (p. 9391).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêté du 28 août 1951 relatif au modèle d'imprimé S. 2.100 (p. 9391).

Arrêté du 30 août 1951 relatif au tarif limite de responsabilité des organismes de sécurité sociale (p. 9392).

Arrêté fixant le barème des cotisations prévu à l'article 2 de l'arrêté du 16 février 1948 pour les industries du vêtement (accidents du travail) (rectificatif) (p. 9392).

Ministère de la santé publique et de la population.

Décret du 27 août 1951 portant fixation de la taxe de séjour dans la station touristique de Carcassonne (p. 9393).

Arrêté portant nomination du cabinet du ministre (p. 9393).

Arrêté portant affectation (services antituberculeux) (p. 9393).

Circulaire relative à l'application de la loi du 4 août 1950 organisant la liaison et la coordination des services sociaux (rectificatif) (p. 9393).

Ministère de la marine marchande.

Arrêté du 1er septembre 1951 portant ouverture de crédits (fonds de concours) (p. 9393).

Nominations à des emplois réservés (p. 9391).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions (p. 9394).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions (p. 9397).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Avis de concours pour l'emploi de secrétaire de conservation foncière au Maroc (p. 9398).

MINISTÈRES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU BUDGET

Résultat du tirage des obligations 4 p. 100 amortissable 1934-1951 (p. 9398).

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DES RELATIONS ÉCONOMIQUES EXTÉRIEURES

Avis aux importateurs de viande et d'animaux de boucherie et de charcuterie (p. 9398).

Annonces (p. 9399).

DEBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 119 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du mercredi 5 septembre 1951. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 6895).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Cabinet du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Vu le décret du 11 août 1951 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 48-1233 du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels, modifié par le décret du 21 août 1951,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés au cabinet du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil:

Conseiller technique.

M. Jean Marquet, préfet.

Chef adjoint du cabinet.

M. Louis Desvignes, chargé de mission au secrétariat d'Etat aux finances et aux affaires économiques.

Chef du secrétariat particulier.

Mme François Richard.

Attachée de cabinet.

Mme Henri Bourse.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française et prendra effet du 11 août 1951.

Fait à Paris, le 31 août 1951.

ROBERT BRUYNEEL.

Décret du 5 septembre 1951 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 5 septembre 1951, pris sur la proposition du président du conseil des ministres, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 7 août 1951, portant que la promotion faisant l'objet du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est promu dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de commandeur.

M. Delpuech (Vincent), président directeur général de *France-Illustration*. Officier du 23 juin 1935.

Décret du 5 septembre 1951 portant délégation de signature.

Le président du conseil des ministres,

Vu le décret du 1er avril 1950, modifié par le décret du 5 juin 1950, relatif à la réorganisation de la défense nationale;

Vu le décret du 6 juin 1950 portant nomination du secrétaire général permanent de la défense nationale;

Vu le décret du 11 août 1951 portant nomination des membres du Gouvernement,

Décrète:

Art. 1er. — Délégation permanente est donnée à M. Jean Mons, secrétaire général permanent de la défense nationale, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, au nom du président du conseil des ministres:

1° Tous actes, arrêtés, décisions, en matière administrative et financière, à l'exclusion des décrets;

2° Toutes ordonnances de payement, de virement et de délégations, toutes pièces justificatives de dépenses, tous ordres de recettes, toutes décisions portant engagement de dépenses, tous marchés de fournitures, conventions, contrats et avenants, les arrêtés de débet et états exécutoires, les arrêtés de répartition des crédits et, en général, toutes opérations comptables.

Art. 2 — En cas d'empêchement de M. Jean Mons, la délégation prévue à l'article 1er sera exercée par M. le général de brigade Vézinet, secrétaire général adjoint.

Art. 3. — En cas d'empêchement de M. Jean Mons et de M. le général de brigade Vézinet, la délégation prévue à l'alinéa 2 de l'article 1er du présent décret, sera exercée par M. l'intendant militaire de 2e classe Jullien ou, en son absence, par M. le lieutenant-colonel Augier.

Art. 4. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 septembre 1951.

R. PLEVEN.

Tableau d'avancement de classe pour l'année 1951 des administrateurs civils de la présidence du conseil (secrétariat général du Gouvernement).

Par arrêté du 20 août 1951, sont inscrits au tableau d'avancement de classe, au titre de l'année 1951:

a) Pour une promotion de 1re classe, à compter du 1er janvier 1951:

Mlle Eberentz (Adrienne), administrateur civil de 2e classe, 3e échelon;

b) Pour une promotion à la 2e classe, à compter du 31 décembre 1951:

M. Burlot (Gilbert), administrateur civil de 3e classe, 4e échelon.

PROMOTION

Par arrêté du 25 août 1951, Mlle Eberentz (Adrienne), administrateur civil de 2e classe, 3e échelon, à la présidence du conseil (secrétariat général du Gouvernement), est promue à la 1re classe (1er échelon) de son grade à compter du 1er janvier 1951.

INFORMATION

Cabinet du ministre.

Le ministre de l'information,

Vu le décret n° 48-1253 du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels;

Vu le décret du 11 août 1951 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu l'arrêté du 27 août 1951 nommant les membres du cabinet du ministre de l'information,

Arrête:

Art. 1er. — Le cabinet du ministre de l'information est complété comme suit:

Chef du secrétariat particulier.

M. Davoust (André).

Attaché de cabinet.

M. Guichard (Alain).

Art. 2. — Le présent arrêté prendra effet du 11 août 1951 et sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 septembre 1951.

ROBERT BURON.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 5 septembre 1951 supprimant, nommant des officiers publics et ministériels, rapportant des nominations, acceptant des démissions ou conférant l'honorariat.

Par décret en date du 5 septembre 1951, sont acceptées les démissions de:

M. du Parc (Marie-Charles-Jean), avoué près le tribunal de première instance de Saint-Lô (Manche).

M. Fornage (Emile-Emmanuel), huissier du tribunal de première instance de Neufchâteau (Vosges).

Sont supprimés:

L'office d'huissier du tribunal de première instance de Neufchâteau (Vosges), vacant par suite de la démission acceptée de M. Fornage (Emile-Emmanuel), à charge par M. Tisserand, huissier du même tribunal, ou par ses ayants droit, de verser à Me Fornage ou aux ayants droit de celui-ci, dans les deux mois de la notification du présent décret et avec les intérêts légaux en cas de retard, la somme de deux cent trente-cinq mille francs, à titre d'indemnité.

En conséquence, le décret du 23 août 1939, qui a fixé à cinq le nombre des huissiers du tribunal de première instance de Neufchâteau, est modifié, et ce nombre est réduit à quatre.

L'office d'huissier du tribunal de première instance de Nontron (Dordogne), vacant par suite de la destitution de M. Lafarge (René-Jacques-Antoine), à charge par M. Raoult, huissier du même tribunal ou ses ayants droit, de verser à la caisse des dépôts et consignations, où elle restera déposée pendant un délai de six mois au profit de qui de droit, la somme de cent vingt mille francs, à titre d'indemnité.

L'office d'huissier du tribunal de première instance de Nontron (Dordogne), vacant par suite de la destitution de M. Martin (Jean-Louis), à charge par MM. Raoult et Pressicaud, huissiers, du même tribunal, ou leurs ayants droit, de verser à la caisse des dépôts et consignations, où elle restera déposée pendant un délai de six mois au profit de qui de droit, la somme de deux cent mille francs, à titre d'indemnité, qui sera ainsi répartie: M. Raoult versera cent quatre-vingt mille francs; M. Pressicaud, vingt mille francs.

En conséquence, le décret du 21 septembre 1950, qui a fixé à six le nombre des huissiers du tribunal de Nontron (Dordogne), est modifié et ce nombre est réduit à quatre.

Sont rapportées:

Les dispositions de l'article 4 du décret du 19 mai 1951, nommant M. Dupouy-Lacave (André) greffier de la justice de paix de Mauvezin (Gers), sont remplacées ainsi qu'il suit:

« M. Dupouy-Lacave (André), déjà huissier du tribunal de première instance de Lectoure (Gers), est nommé greffier de la justice de paix de Mauvezin (Gers), en remplacement de M. Laffont (Abel-Bernard), à charge de verser à la caisse des dépôts et consignations, avant sa prestation de serment, la somme de cent mille francs, à titre d'indemnité; ladite somme sera consignée pendant un délai de six mois au profit de qui de droit ».

Sont nommés:

M. Brocard (Serge-Henri-Albert-Christian), notaire à la résidence de Saint-Mihiel, canton de ce nom (Meuse), en remplacement de M. Brocard (Emile-Roger-Emmanuel), son père, mort pour la France,

M. Chazal (Jean-Baptiste-René), notaire à la résidence de Saint-Benoît-du-Sault, canton de ce nom (Indre), en remplacement de M. Marsaud (Louis-François-Pierre), démissionnaire.

M. Colin (Auguste-Lucien-Clément), notaire à la résidence de Rougé, canton de ce nom (Loire-Inférieure), en remplacement de M. Leprêtre (Marcel-Léonor-Marie), démissionnaire.

M. Darmé (Pierre-Jean-Paul-Marie), notaire à la résidence de Montauban (Tarn-et-Garonne), en remplacement de M. Darmé (Etienne-Marie-Auguste), son père, démissionnaire.

M. Duchêne (Joseph-Emile-Paul-Germain), notaire à la résidence de Baugé, canton de ce nom (Maine-et-Loire), en remplacement de M. Mahou (Abel-Joseph), démissionnaire.

M. Duriez (Philippe-Joseph-Marie-Gérard), notaire à la résidence de Calais, canton de ce nom (Pas-de-Calais), en remplacement de M. Duriez (Joseph-Hector-Prosper-Macie), son père, démissionnaire.

M. Grangé (Louis), notaire à la résidence de Fontenay-le-Comte, canton de ce nom (Vendée), en remplacement de M. Grangé (Louis-Ferdinand), son père, démissionnaire.

M. Lanfranc de Panthou (Roger-Paul-Marie-Joseph), notaire à la résidence de Saint-Martin-des-Besaces, canton de Beny-Bocage (Calvados), en remplacement de M. Duhamel (Victor-Gaston-Auguste), démissionnaire.

M. Levannier (Louis-Victor), notaire à la résidence de Mortain, canton de ce nom (Manche), en remplacement de M. Lebaindre (Alexandre-Joseph), décédé.

M. Leprêtre (Marcel-Léonor-Marie), notaire à la résidence de Bourges (Cher), en remplacement de M. Loiseau (René-Marie-Ernest), décédé

M. Melon (Jean-Baptiste-Antoine), notaire à la résidence de Saint-Paul, canton de la Roche-Canillac (Corrèze), en remplacement de M. Margery (Sylvain-Jean-Marie), démissionnaire.

M. Molard (Pierre-Marie-Joseph), notaire à la résidence de Houécourt, canton de Chatenois (Vosges), en remplacement de M. Molard (Pierre-Charles-Nicolas), son père, démissionnaire.

M. Nicot (Marcel-Henri-Louis), notaire à la résidence de Saint-Bonnet-de-Joux, canton de ce nom (Saône-et-Loire), en remplacement de M. Maurin (Jean-Antoine-Claude), démissionnaire.

M. Person (Jean-Estève-Louis), notaire à la résidence de Châteauneuf-la-Forêt, canton de ce nom (Haute-Vienne), en remplacement de M. Meyzeaud (Jean-Baptiste-Léon), décédé.

M. Vollé (Jean-André-Paul), notaire à la résidence des Matelles, canton de ce nom (Hérault), en remplacement de M. Vialettes (Gabriel-Auguste-Henri), décédé.

M. Boutier (Charles-Jean), avoué près le tribunal de première instance de la Seine, en remplacement de M. Pellerin (René-Henri-Fernand), démissionnaire.

M. Brun (Maurice-Jean-Marie-Joseph), avoué près le tribunal de première instance de Montluçon (Allier), en remplacement de M. Brun (Paul-François-Marius), son père, démissionnaire.

M. Doucet (Robert-Jules-Louis), avoué près le tribunal de première instance de Valognes (Manche), en remplacement de M. Delacotte (Pierre-Victor-Eugène-Ferdinand), démissionnaire.

M. du Parc (Marie-Charles-Jean), avoué près le tribunal de première instance de Semur-en-Auxois (Côte-d'Or), en remplacement de M. Sémézis (Maurice-Albert-Isaïe), démissionnaire.

M. Lignières (Jean-Paul-Marcel), avoué près le tribunal de première instance de Saint-Affrique (Aveyron), en remplacement de M. Liquière (Edouard-Eugène-Maurice), démissionnaire.

M. Mothes (Etienne), avoué près le tribunal de première instance de Tours (Indre-et-Loire), en remplacement de M. Renard (Henri-Edouard), démissionnaire.

M. Pierre (Hervé-Alphonse-Marie), avoué près le tribunal de première instance de Pontivy (Morbihan), en remplacement de M. Helleu (Henri-Pierre-Marie), démissionnaire.

M. Pitois (Daniel-Eugène), avoué près le tribunal de première instance de Redon (Ille-et-Vilaine), en remplacement de M. Perrier (André-Marie-Pierre), décédé.

M. Vauvillé (Jean-Claude-Julien), avoué près le tribunal de première instance de Marennes (Charente-Maritime), en remplacement de M. Roux (Pierre-Raoul-René-Gaston), démissionnaire.

M. Adam (Roger-Robert), greffier de la justice de paix de Dun-le-Palleteau (Creuse), en remplacement de M. Tardivaud (Henri-Armand), démissionnaire.

M. Berger (Pierre-Charles), greffier de la justice de paix d'Ugine (Savoie), en remplacement de M. Dubettier-Plat (Raoul-Jean-Alexis), démissionnaire.

M. Berger (Pierre-Charles), greffier de la justice de paix d'Albertville (Savoie), en remplacement de M. Cusin-Berche (Jules-Edouard), démissionnaire.

M. Chabanaud (André), déjà huissier du tribunal de première instance de Montmorillon (Vienne), greffier de la justice de paix de Lussac-les-Châteaux (Vienne), en remplacement de M. Chabanaud (Marcellin), son père, décédé, à charge de verser à titre d'indemnité, préalablement à sa prestation de serment, la somme de 100.000 F à la caisse des dépôts et consignations, où elle sera consignée pendant six mois au profit de qui de droit.

M. Charpin (Albert-Jean-Marie-Clément), déjà greffier de la justice de paix de Modane (Savoie), greffier de la justice de paix de Saint-Michel-de-Maurienne (Savoie), en remplacement de M. Buttin (Emmanuel-François-Claudius), décédé.

Mme Dumas, veuve Pelé (Claire-Françoise), greffier de la justice de paix d'Ambrières (Mayenne), en remplacement de M. Pelé (Pierre-Marcel-Isidore), décédé.

M. Ligeard (Emile), greffier de la justice de paix de Pleumartin (Vienne), en remplacement de M. Guespin (Georges), démissionnaire.

M. Mayet (Henri-Nestor-Constant), greffier de la justice de paix de Puteaux (Seine), en remplacement de M. Verdier-Davioud (Henri), démissionnaire.

M. Rousseau (Louis-Charles-Victor), greffier de la justice de paix d'Evaux-les-Bains (Creuse), en remplacement de M. Chezeaubernard (Roger-Paulin), démissionnaire.

M. Tisserand (René-André-Emile), déjà huissier du tribunal de première instance de Neufchâteau et greffier de la justice de paix de Chatenois (Vosges), greffier de la justice de paix de Bulgnéville (Vosges), en remplacement de M. Fornage (Emile-Emmanuel), démissionnaire.

M. Arsac (Claudius-Ernest), huissier du tribunal de première instance de Tournon (Ardèche), en remplacement de M. Weill (Jean-René), démissionnaire.

M. Chezeaubernard (Roger-Paulin), huissier du tribunal de première instance de Lyon (Rhône), en remplacement de M. Garnier (Jean-Claude), démissionnaire.

M. Cinquin (René-Lucien), huissier du tribunal de première instance des Sables-d'Olonne (Vendée), en remplacement de M. Rassinier (Roger-Charles-Gustave), démissionnaire.

M. Delorme (André-Paul-Jules), huissier du tribunal de première instance de Laon (Aisne), en remplacement de M. Delannoy (Emile-Jules), démissionnaire.

M. Lemoine (Georges-Alfred), huissier du tribunal de première instance de Vire (Calvados), en remplacement de M. Duboscq (André-Pierre-Armand), dont la démission a été acceptée par décret du 19 août 1949

M. Fornage (Emile-Emmanuel), huissier du tribunal de première instance de Lure (Haute-Saône), en remplacement de M. Colliex (Gustave-Eugène-Albert), démissionnaire.

M. Massé (Albert-Paul-Louis), déjà greffier de la justice de paix de Nogent-sur-Seine (Aube), huissier du tribunal de première instance de Nogent-sur-Seine (Aube), en remplacement de M. Montrognon (Jacques-Edouard), démissionnaire.

M. Pernet (Auguste-Louis), huissier du tribunal de première instance de Troyes (Aube), en remplacement de M. Combeaud (Emile-Louis-Marcel), démissionnaire.

M. Rassinier (Roger-Charles-Gustave), huissier du tribunal de première instance de Caen (Calvados), en remplacement de M. Grandin (André-Bernard), décédé.

M. Rousseau (Louis-Charles-Victor), huissier du tribunal de première instance d'Aubusson (Creuse), en remplacement de M. Chezeaubernard (Roger-Paulin), démissionnaire.

M. Sabathier (Paul-Sylvain), déjà greffier de la justice de paix de Galan (Hautes-Pyrénées), huissier du tribunal de première instance de Tarbes (Hautes-Pyrénées), en remplacement de M. Latour (Marcel), démissionnaire.

L'honorariat est conféré à:

M. Berger (Jean-Joseph-Noël), ancien notaire à la résidence de Lyon (Rhône).

M. Bouis (Yvan-Marie-Georges-Jules), ancien notaire à la résidence de Poitiers (Vienne).

M. Trenet (Lucien-Etienne-Paul), ancien notaire à la résidence de Perpignan (Pyrénées-Orientales).

M. Dor (Félix-Jean-Baptiste-Marie), ancien avoué près le tribunal de Marseille (Bouches-du-Rhône).

M. Ligeoix (Marie-Jean-Baptiste-Maurice), ancien avoué près le tribunal de Tulle (Corrèze).

M. Guinard (Auguste-César-Louis), ancien greffier de la justice de paix de Chabeuil (Drôme).

M. Jorcin (Michel-Joseph-Valentin), ancien huissier du tribunal de Saint-Jean-de-Maurienne (Savoie).

Décret du 5 septembre 1951 portant nomination de notaires en Algérie.

Par décret en date du 5 septembre 1951, sont nommés:

M. Giraud (Hippolyte), notaire à la résidence de Tlemcen (Oran), en remplacement de M. Chouraki, nommé à d'autres fonctions;

M. Jarsaillon (Paul-Marie-Charles), notaire à la résidence de Tiaret (Oran), en remplacement de M. Defillon, nommé à d'autres fonctions;

M. Porcel (Albert-Joseph), notaire à la résidence de Djidjelli (Constantine), en remplacement de M. Joffres, nommé à d'autres fonctions.

Délégation de signature.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu le décret en date du 11 avril 1951, nommant M. Siméon directeur de l'éducation surveillée;

Vu le décret en date du 11 août 1951, portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête:

Article unique. — M. Jacques Siméon, directeur de l'éducation surveillée, est habilité, par délégation permanente du garde des sceaux, ministre de la justice, à signer les arrêtés, décisions et pièces comptables concernant:

1° Le personnel des services extérieurs de l'éducation surveillée;

2° La délivrance des ordonnances de payement, de délégation et de virement des comptes, émises sur les crédits du ministère de la justice, pour ce qui concerne les services de l'éducation surveillée;

3° L'approbation des adjudications, des soumissions, des marchés de gré à gré et des devis portant approbation de travaux et, en général, toutes pièces portant engagement de dépenses pour les services de l'éducation surveillée.

Fait à Paris, le 11 août 1951.

EDGAR FAURE.

Education surveillée.

Par arrêté du 29 août 1951, est nommée en qualité d'éducatrice adjointe stagiaire à l'institution publique d'éducation surveillée de Brecourt:

Mlle Pelloux (Paulette), maîtresse d'internat au collège de jeunes filles de Voiron (Isère).

Par arrêté du 29 août 1951, est rapporté l'arrêté du 15 juin 1951 en tant qu'il porte nomination en qualité d'éducatrice adjointe stagiaire à l'institution publique d'éducation surveillée de Cadillac, de Mlle Pelloux (Paulette), maîtresse d'internat au collège de jeunes filles de Voiron (Isère) non installée.

GRANDE CHANCELLERIE DE LA LEGION D'HONNEUR

Radiations des contrôles de la Légion d'honneur et de la médaille militaire.

Par arrêtés du grand chancelier, en date du 25 août 1951, ont été:

1° Rayé des matricules de la Légion d'honneur et rayé des contrôles de la médaille militaire:

Dodet (Maurice-Alfred), ex-capitaine en retraite de l'armée de l'air. Chevalier de la Légion d'honneur du 23 décembre 1937. — Médaillé militaire du 29 décembre 1928. Rayé à compter du 26 juin 1951.

2° Rayés des contrôles de la médaille militaire:

Artaud (Jacques-Albert-Rodolphe), médaillé militaire du 16 janvier 1946, en qualité de sergent-chef à la 31e compagnie de garnison. — Rayé à compter du 29 janvier 1949.

Djerablia Brahim, médaillé militaire du 29 juin 1934, en qualité de sergent au 21e régiment de tirailleurs algériens. — Rayé à compter du 17 avril 1951.

Esnault (Gérard-Basile), médaillé militaire du 14 juillet 1948, en qualité de sergent, 1er bataillon, Thaï. — Rayé à compter du 12 juin 1951.

Fontagnères (Pierre-Jean), médaillé militaire du 13 août 1948, en qualité de canonnier au 10e régiment d'artillerie coloniale. — Rayé à compter du 6 juin 1951.

Gambier (René), médaillé militaire du 12 octobre 1946, en qualité de 2e classe, forces françaises de l'intérieur. — Rayé à compter du 3 février 1948.

Maamar Abdelkader, médaillé militaire du 13 décembre 1950, en qualité de soldat de 1re classe au 28e escadron du train. — Rayé à compter du 13 mars 1951.

Panoelina, mle 54163, médaillé militaire du 2 décembre 1937, en qualité de sergent au 2e régiment mixte de Madagascar. — Rayé à compter du 10 août 1950.

Sarelina, mle 1057, médaillé militaire du 13 décembre 1938, en qualité de caporal infirmier, en service à Madagascar. — Rayé à compter du 3 août 1950.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 5 septembre 1951 portant nomination d'un directeur de cabinet de préfet.

Par décret en date du 5 septembre 1951, M. Le Carbont (Yves), sous-préfet de Pontarlier (2e classe), est nommé directeur du cabinet du préfet du Nord, en remplacement de M. Mounier (Jean), remis sur sa demande à la disposition de son administration d'origine.

Tableau d'avancement de grade, pour l'année 1951, des commandants principaux, commandants, officiers principaux et officiers de C. R. S.

Par arrêté du 24 août 1951, est approuvé le tableau d'avancement de grade des commandants principaux, commandants, officiers principaux et officiers de C. R. S. établi pour l'année 1951:

Pour commandant de groupement de C. R. S.

M Capelle (Félix).

Pour commandant principal de C. R. S.

1 MM. Baillot (Jean).
2 Sauvageot (Camille).
3 MM. Debin (Pierre).
4 Chauvin (Georges).
5 Lasser (André).

Pour commandant de C. R. S. (3e classe).

1 MM. Andrau (Maurice).
2 Messiant (Albert).
3 Dechaume (Joseph).
4 Chateignon (Maurice).
5 Le Sanquer (Julien).
6 MM. Bescond (Louis).
7 Boulanger (Louis).
8 Jacques-Jean (Roger).
9 Esminger (Edgar).
10 Compagnon (Louis).

Pour officier principal de C. R. S. (2e classe).

1 MM. Estival (Lucien).
2 Penhouet (Louis).
3 Lejean (André).
4 Tonnadre (Robert).
5 Bidou (André).
6 Hosatte (André).
7 Lipp (François).
8 Claparède (Frédéric).
9 Recoche (Jean).
10 Fol (Marius).
11 Lecocq (Gaston).
12 Devillers (Raoul).
13 Douvry (Jean).
14 Riolet (Emile)
15 MM. Le Mercer (Yves).
16 Vingering (Bernard).
17 Chirouleu (Georges).
18 Leclet (Louis).
19 Maury (Jean).
20 Hard (Louis).
21 Balocchi (Robert).
22 Simon (André).
23 Martinez (Bernard).
24 Bonnecarrère (Jean).
25 Seyty (Georges).
26 Fevre (Louis).
27 Maillard (Charles).

INSCRIPTION EN SURNOMBRE

5 *bis.* M. Gillot (Jules), détaché.

Tableau d'avancement de grade, pour l'année 1951, des commandants principaux, commandants, officiers principaux et officiers de corps urbains.

Par arrêté du 24 août 1951, est approuvé le tableau d'avancement de grade des commandants principaux, commandants, officiers principaux et officiers de corps urbains, établi pour l'année 1951.

Pour commandant principal de gardiens de la paix.

1 M. Ginet (César).
2 M. Gavillot (Pierre).

Pour commandant des gardiens de la paix (3e classe).

1 MM. Poulain (Emile).
2 Demur (Marius).
3 MM. Dubois (Hubert).
4 Rolland (Marcel).

Pour officier de paix principal (2e classe).

1 MM. Joveniaux (Désiré).
2 Pellin (Fernand).
3 Nicolai (Léon).
4 Denis (Gaston).
5 Mallet (Adrien).
6 Aussaresses (Roger).
7 Moriceau (Ernest).
8 Rousselet (Jacques).
9 Delaye (René).
10 Moser (Louis).
11 Stiegler (Joseph).
12 Barrau (Jean).
13 Laurent (René).
14 MM. Foucart (Albert).
15 Hanouet (Jean).
16 Chanimbaud (Henri).
17 Ottaviolli (Jean).
18 Harant (René).
19 Bellegy (Fernand).
20 Saltonay (Jean).
21 Ymont (Roger).
22 Labourier (Francis).
23 Bertaux (Edouard).
24 Capron (René).
25 Perraud (Maurice).

Tableaux d'avancement de grade, pour l'année 1951, des commissaires de police de la sûreté nationale.

Par arrêté du 20 août 1951, sont approuvés les tableaux d'avancement de grade et de classe des commissaires de police de la sûreté nationale établis pour l'année 1951 et annexés au présent arrêté.

ANNÉE 1951

pour le grade de commissaire divisionnaire.

1	MM.	Léonard (Jean).	8	MM. Ruault (Joseph).
2		Dives (Marcel).	9	Rouil (René).
3		Vuillaume (Louis).	10	Camus (Alfred).
4		Bonnet (Armand).	11	Chavalor (François).
5		Namont (Pierre).	12	Walter (Jean).
6		Barthod (Marcel).	13	Garot (Hector).
7		Lemouzi (Léonce).		

ANNÉE 1951

Tableau d'avancement pour le grade de commissaire principal.

1	MM.	Conte (Henri).	17	MM. Meyer (Louis).
2		Cazaurang (Jean).	18	Constant (Fernand).
3		Demorge (Germain).	19	Emmanuelli (Pierre).
4		Haiblet (René).	20	Rio (Georges).
5		Poudevigne (René).	21	Aube (Lucien).
6		Le Granche (André).	22	Barbe (Gaston).
7		Rigaud (Jean).	23	Rollia (André).
8		Brun (Georges).	24	Becker (Lucien).
9		Sorel (Paul).	25	Gancille (Jean).
10		Battut (Roger).	26	Castagnède (Roger).
11		Pelouse (Raymond).	27	Milhiet (Jean).
12		Freyche (René).	28	Douillot (Louis).
13		Vasseur (Etienne).	29	Espinasse (Eugène).
14		Rodière (Louis).	30	Huhardeaux (Charles).
15		Maillan (Joseph).	31	Boiron (Roger).
16		Dargaud (Jean).	32	Cauvy (Auguste).

Sont inscrits en surnombre.

MM. Larre (Léon) et Laporte-Okoeff (Alexandre), détachés.

Tableau d'avancement de grade, pour l'année 1951, des inspecteurs de la sûreté nationale.

Par arrêté du 20 août 1951, est approuvé le tableau d'avancement de grade des inspecteurs de la sûreté nationale, établi pour l'année 1951 et annexé au présent arrêté.

ANNÉE 1951

Inspecteurs O. P. J. retenus pour inspecteurs O. P. J. principaux 3e classe

1	MM.	Ricquebourg (Jean).	35	MM. Lenatur (Guy).
2		Joyel (Joseph).	35	Benoit (Félix).
3		Borniche (Roger).	35	Robert (Georges).
4		Vernerey (Louis).	38	Descamps (Jean).
5		Gauthier (André).	39	Abgrall (François).
6		Soullier (Kléber).	40	Baecher (Armand).
7		Lacour (Louis).	41	Peyredieu du Charlat (Lucien).
8		Pouard (Charles).		
9		Gillet (Albert).	41	Chamagne (Jules).
9		Faure (Etienne).	41	Arnaud (Maurice).
11		Telelin (Raoul).	41	Collo (Pierre).
12		Martin (Gilbert).	45	Lamey (Georges).
13		Danteny (Lucien).	46	Bourgeois (Paul).
13		Lechat (Jules).	47	Goux (Charles).
13		Molter (Albert).	48	Thomasset (Marius).
13		Busière (Désiré).	48	Robert (Charles).
13		Wendling (Maxime).	50	Robert (Henri).
18		Haar (Albert).	50	Cesbron (Jean).
19		Dezavelle (Jean).	50	Sammartino (Michel).
20		Grasset (Louis).	53	Panchout (Eugène).
20		Guerini (Jean).	53	Capodanno (François).
22		Duris (Jean).	55	Leroch (Victor).
23		Martin (André).	56	Granier (Jean).
24		Baudry (Louis).	57	Lagière (Louis).
24		Paillard (Maurice).	58	Denizot (Louis).
24		Deby (Roger).	58	Perrier (Joseph).
24		Fournier (Paul).	60	Duranton (Antonin).
28		Jan (Joseph).	61	Lassalle (René).
29		Guilbert (Auguste).	61	Goria (Félicien).
29		Laus (Maurice).	61	Pujol (Roger).
29		Marc (Jean).	61	Fournois (Charles).
29		Bertho (Roger).	65	Leclerc (Raymond).
33		Mathieu (André).	66	Latruberce (François).
33		Sablude (René).	67	Borvon (Jean).
68	MM.	Matuchet (Paul).	68	MM. Krebs (Albert).
68		Tissier (Henri).	68	Nicolas (Marcel).
68		Mas (Victorin).	68	Andriot (Pierre).
68		Gadroy (André).	78	Courrier (Pierre).
68		Lassaigne (Pierre).	79	Simula (Jacques).
68		Campagne (Jules).	80	Bergeron (Georges).
68		Challier (Guy).	81	Pichard (Guy).

Inspecteurs non O. P. J. retenus pour inspecteurs principaux non O. P. J. de 3e classe.

1	MM.	Bousseyroux (Raymond).	12	MM. Gontard (Charles).
2		Berbigét (Auguste).	13	Pataud (Louis).
3		Roblin (Louis).	14	Souche (Clément).
4		Saget-Lethias (Daniel).	15	Mattei (Noël).
5		Doumeng (Laurent).	16	Coudurier-Bœuf (Emile).
6		Theilland (Marcel).	17	Belmer (Roger).
7		Reinbold (Louis).	18	Durot (Valentin).
8		Moulins (Michel).	19	Attar (Joseph).
9		Bevancon (André).	20	Koch (Charles).
10		Galinier (Albert).	21	Ravard (Roger).
11		Giraud (Georges).	22	Leconte (Gérard).

Inspecteurs détachés retenus pour inspecteurs principaux de 3e classe (O. P. J. et non O. P. J.).

1	MM.	Laurent (Marcel) (O. P. J.).	3	MM. Tardy (Pierre) (O. P. J.).
2		Miclet (Michel) (non O. P. J.).	4	Peries (Pierre) (O. P. J.).

Tableau d'avancement de grade, pour l'année 1951, des agents spéciaux de la sûreté nationale.

Par arrêté du 20 août 1951, est approuvé le tableau d'avancement de grade des agents spéciaux de la sûreté nationale pour l'année 1951 et annexé au présent arrêté.

AGENTS SPÉCIAUX RETENUS POUR LE GRADE D'AGENT SPÉCIAL PRINCIPAL EN 1951

Inspecteurs archivistes.

MM. Salles, Peytou, Thibert, Frassati.

Inspecteurs chauffeurs mécaniciens.

MM. Dumoulin, Rougier, Cazaban, Aujames, Toulou.

Inspecteurs photographes.

MM. Gasnier (Edouard), Cayet (Georges).

Secrétaire archiviste.

Mme Peurou.

Inspecteur archiviste (détaché).

M. Helleringer (Jean).

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Remises de débets.

Par arrêté du 1er août 1951, sous réserve d'un versement préalable de 57.400 F, il est fait remise gracieuse à M. le lieutenant Rebuffel (Charles), du 73e bataillon de chasseurs alpins, S. P. n° 53302, de la somme de 86.232 F, indûment perçue au titre de la solde de dégagement des cadres pendant la période du 16 décembre 1946 au 30 mai 1948.

Par arrêté du 1er août 1951, il est fait remise gracieuse à l'adjudant en retraite Dalmas, demeurant rue Becquerel, à Oujda (Maroc), de la somme de 26.681 F, restant due sur celle de 32.681 F qu'il a indûment perçue au titre de la majoration spéciale à l'Afrique du Nord pendant la période du 1er octobre 1948 au 30 avril 1949.

Modification à l'arrêté du 9 juin 1947 instituant une commission centrale des rentes à allouer par suite d'accidents du travail ou de maladies professionnelles.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (air),

Vu la loi n° 46-2126 du 30 octobre 1946 sur la prévention et la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles (art. 51, 54 et 56);

Vu le décret n° 46-2959 du 31 décembre 1946 pour l'application de ladite loi (art. 120 et 123);

Vu le décret n° 47-711 du 15 avril 1947 relatif aux régimes spéciaux (art. 3, §§ 1er et 5),

Arrête:

Art. 1er. — L'article 2 de l'arrêté susvisé du 9 juin 1947 est annulé et remplacé par le suivant:

« *Art.* 2. — Cette commsision est composée comme suit:

« Le directeur du personnel civil, du contentieux et du matériel de l'administration centrale, ou son délégué, président;

« Le médecin conseiller technique de l'inspection du travail;

« Trois représentants de l'administration nommés par le ministre à raison d'un pour chacun des services suivants: état-major général de l'armée de l'air, service du matériel de l'armée de l'air, direction technique et industrielle de l'aéronautique;

« Trois représentants du personnel, désignés par les organisations syndicales les plus représentatives, à raison d'un par syndicat.

« Les membres de la commission autres que le président sont nommés pour trois années, leur mandat peut être renouvelé par période de même durée ».

Art. 2. — L'article 5 de l'arrêté précité du 9 juin est modifié comme suit:

« Pour délibérer valablement, la commission doit comporter au moins cinq membres ».

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 août 1951.

Pour le secrétaire d'Etat aux forces armées et par délégation:
Le directeur du cabinet,
YVES BARTON.

Modifications à des arrêtés antérieurs, relatifs à l'homologation de grade au titre des forces françaises combattantes de l'intérieur.

Rectificatif au *Journal officiel* du 12 août 1951:

Page 8783, 2e colonne:

Au lieu de:

3e RÉGION MILITAIRE

Au lieu de: « Avec le grade de sergent-chef, pour prendre rang du 1er juin 1944, Blouze (Etienne) », lire: « Avec le grade de sergent-chef, pour prendre rang du 9 juin 1944, Blouse (Etienne), né le 6 septembre 1915 ».

Lire:

3e RÉGION MILITAIRE

Au lieu de: « Avec le grade de sergent-chef, pour prendre rang du 1er juin 1944, Bleuze (Etienne) », lire: « Avec le grade de sergent-chef, pour prendre rang du 9 juin 1944, Bleuse (Etienne), né le 6 septembre 1915 ».

Page 8784, 2e colonne:

Au lieu de:

6e RÉGION MILITAIRE

Au lieu de: « Dans le grade d'adjudant, pour prendre rang du 1er juin 1944, André (Antoine), né le 24 janvier 1906 », lire: « Dans le grade d'adjudant, pour prendre rang du 9 juin 1944, André (Antoine), né le 24 janvier 1906 ».

Lire:

6e RÉGION MILITAIRE

Au lieu de: « Dans le grade d'adjudant, pour prendre rang du 1er juin 1944, André (Antoine), né le 24 janvier 1906 », lire: « Dans le grade d'adjudant, pour prendre rang du 9 juin 1944, André (Antoine), né le 24 janvier 1905 ».

Au lieu de:

7e RÉGION MILITAIRE

Au lieu de: « Dans le grade de sergent-chef, pour prendre rang du 1er juin 1944, Barbieri (Antoine), né le 7 septembre 1915 », lire: « Dans le grade d'aspirant, pour prendre rang du 9 juin 1944, Barbieri (Antoine), né le 7 septembre 1915 ».

Lire:

7e RÉGION MILITAIRE

Au lieu de: « Dans le grade de sergent-chef, pour prendre rang du 1er juin 1944, Barbieri (Antoine), né le 7 septembre 1913 », lire: « Dans le grade d'aspirant, pour prendre rang du 9 juin 1944, Barbiéri (Antoine), né le 7 septembre 1913 ».

Page 8785, 1re colonne:

Au lieu de:

8e RÉGION MILITAIRE

Au lieu de: « Dans le grade de caporal, pour prendre rang du 1er juin 1944, Bardin (Antoine), né le 8 octobre 1905 », lire: « Dans le grade de caporal, pour prendre rang du 9 juin 1944, Bardin (Antony), né le 8 octobre 1906 ».

Lire:

8e RÉGION MILITAIRE

Au lieu de: « Dans le grade de caporal, pour prendre rang du 1er juin 1944, Bardin (Antoine), né le 8 octobre 1905 », lire: « Dans le grade de caporal, pour prendre rang du 9 juin 1944, Bardin (Antony), né le 8 octobre 1905 ».

Conseil de perfectionnement de l'école polytechnique.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre),

Vu le décret du 4 octobre 1930 portant règlement sur l'organisation de l'école polytechnique, ensemble tous les textes qui l'ont modifié;

Vu l'arrêté du 11 octobre 1950 nommant des membres du conseil de perfectionnement de l'école polytechnique,

Arrête:

Art. 1er. — M. Clappier, inspecteur des finances, remplira les fonctions de vice-président du conseil de perfectionnement de l'école polytechnique pendant l'année scolaire 1951-1952.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 août 1951.

PIERRE DE CHEVIGNÉ.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre),

Vu le décret du 4 octobre 1930 portant règlement sur l'organisation de l'école polytechnique, ensemble tous les textes qui l'ont modifié;

Vu l'arrêté du 8 mars 1950 portant nomination de membre du conseil de perfectionnement,

Arrête:

Art. 1er. — M. Boulet, ex-vice-président du conseil général des ponts et chaussées admis à la retraite, cesse de faire partie du conseil de perfectionnement de l'école polytechnique à compter du 1er avril 1951.

Art. 2. — M. Parmentier, vice-président du conseil général des ponts et chaussées, représentant du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme, est nommé membre du conseil de perfectionnement de l'école polytechnique pour une durée de trois ans à compter du 1er avril 1951.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 août 1951.

PIERRE DE CHEVIGNÉ.

Régisseurs d'avances.

Rectificatif au *Journal officiel* du 28 août 1951, page 9111, 1re colonne, 43e ligne, au lieu de: « du parc d'aviation n° 2/341 à Oran », lire: « du parc d'aviation n° 2/141 à Oran ».

Agents techniques de l'aéronautique.

Par arrêté en date du 29 août 1951, M. Lafargouette, agent technique de 2e classe de l'aéronautique, a été maintenu en disponibilité d'office pour une nouvelle période d'un an à compter du 14 août 1951.

Par arrêté en date du 30 août 1951, MM. Avrillon (G.-E.-A.) et Lebris (J.) ont été promus agents techniques principaux de l'aéronautique, pour compter du 1er octobre 1951.

Par ce même arrêté, M. Cacchione (R.) a été promu agent technique de 2e classe de l'aéronautique, pour compter du 1er octobre 1951.

Personnels civils extérieurs de la guerre.

Par arrêté en date du 28 août 1951, M. Truquet (Jean-Louis), agent administratif, 3e échelon, à la direction des travaux du génie de Lille, est nommé à l'emploi de secrétaire administratif de 2e classe, 4e échelon, et titularisé dans le grade correspondant à compter du 1er janvier 1950.

Par arrêté en date du 28 août 1951, M. Munich (René), commis administratif, placé dans la position de disponibilité d'office, pour raison de santé, par arrêté du 20 décembre 1950, est, sur demande, réintégré dans son emploi à la direction des travaux du génie de Strasbourg, pour compter du 1er mai 1951 (Régularisation).

Par arrêté du 28 août 1950, Mme Bonca (Germaine), agent de bureau du cadre complémentaire à la direction des travaux du génie de Paris, est, sur sa demande, placée de droit dans la position de disponibilité pour une période d'un an, à compter du 8 août 1951.

Par arrêté du 28 août 1951, Mme Grandry (Renée), agent de bureau du cadre complémentaire à la direction des travaux du génie de Laon, est, sur sa demande, placée en disponibilité, pour convenances personnelles, pour une période de deux mois, à compter du 16 août 1951.

Travaux de l'air.

Par arrêté en date du 30 août 1951, MM. Mallet (A.-J.) et Bailly (P.-C.) ont été nommés chefs de travaux de l'air (1er échelon) pour compter du 1er octobre 1951.

Homologation de brevets de l'armée de l'air.

Par décision n° 9900 SPAA/4/B en date du 29 août 1951, le secrétaire d'Etat à l'air décerne les brevets suivants au personnel ci-après:

I. — PERSONNEL NAVIGANT

A. — **Brevet militaire de pilote d'avion.**

(A compter du 2 juin 1951.)

3994 Lecomte (Pierre), capitaine, né le 28 mai 1925, D. T. I.
3995 Guenod (Roger), lieutenant, né le 24 juillet 1923, D. T. I.

B. — **Brevet militaire d'observateur en avion.**

1° Sous-spécialité « navigateur ».

La spécialité de « navigateur » est attribuée, à compter du 1er octobre 1951, à M. Danna (Edmond), commandant, né le 9 avril 1910, titulaire du brevet militaire d'observateur en avion n° 5577 (6).

2° Sous-spécialité « radiotélégraphiste navigateur ».

(A compter du 25 avril 1951.)

7338 Malleau (Victor), lieutenant, né le 24 août 1914, D. T. I. (4).
7339 Lagouttière (Charles), lieutenant, né le 3 septembre 1916, C. I. E. T. (4).
7340 Dumas (Jacques), lieutenant, né le 26 septembre 1914, GTLA 1/60 (4).
7341 Mioche (André), lieutenant, né le 21 novembre 1918, C. I. E. T. (4).

C. — **Brevet militaire de radiotélégraphiste en avion.**

1° Sous-spécialité « radiotélégraphiste navigateur ».

La sous-spécialité de « radiotélégraphiste navigateur » est attribuée, à compter du 6 juin 1951, aux sous-officiers ci-après, titulaires du brevet de radiotélégraphiste en avion:

Perrin (Jean-P.), sergent, né le 20 avril 1926, brevet n° 1877.
Comte (René), sergent-chef, né le 15 avril 1926, brevet n° 1857.
Lemoine (Robert), sergent-chef, né le 30 mars 1924, brevet n° 1884.
Petit-Colas (Robert-A.), sergent-chef, né le 9 janvier 1923, brevet n° 1858.
Clément (Pierre), adjudant-chef, né le 21 septembre 1919, brevet n° 1312.
Chesnel (Claude-V.), sergent-chef, né le 30 mai 1927, brevet n° 1968.
Chandezon (Robert-E.), sergent-chef, né le 18 juin 1922, brevet n° 963.
Debray (Lucien-P.), adjudant, né le 21 juillet 1924, brevet n° 1767.
Crozes (Henri-M.), adjudant, né le 25 octobre 1919, brevet n° 1961.
Dufour (Claude), adjudant, né le 2 juillet 1920, brevet n° 881.
Grandolle (Ernest), adjudant, né le 23 septembre 1919, brevet n° 1315.
Rabatel (Armand), sergent, né le 23 février 1927, brevet n° 1862.
Rivallain (Fernand-R.), sergent-chef, né le 2 mars 1924, brevet n° 1823.
Herbert (Raymond-C.), adjudant, né le 23 décembre 1918, brevet n° 853.
Bardanouve (Jean-J.), sergent-chef, né le 11 février 1926, brevet n° 1797.

2° Sous-spécialité « radiotélégraphiste de bord ».

(A compter du 30 avril 1951.)

2083 Dubreuil (Jacques), sergent, né le 25 novembre 1924, B. E. 2/706.
2084 Skoberne (Joseph), sergent, né le 20 février 1927, E. L. A. 43.
2085 Jourdan (Yves-J.), sergent, né le 24 avril 1928, 10e escadre de chasse.
2086 Dudebout (Maurice), sergent, né le 13 avril 1928, CIET Toulouse.
2087 Peyronnaud (Lucien-G.), sergent, né le 8 novembre 1924 G. T. 2/61.
2088 Mirla (Marc-L.), sergent, né le 26 avril 1927, CIET Toulouse.
2089 Bourgeois (André), sergent, né le 7 juillet 1926, G. T. 1/61.
2090 Trebillac (Jean-A.), sergent, né le 19 octobre 1926, G. T. 1/25.
2091 Alcouffe (André), sergent, né le 10 mai 1926, G. T. 1/62.
2092 Arlaux (Jean-M.), sergent, né le 20 février 1926, CIET Toulouse.
2093 Hellequin (Eugène-E.), sergent, né le 12 janvier 1924, CIET Toulouse.
2094 Faure (Jacques), sergent, né le 20 novembre 1926, B.E. 3/702.
2095 Audinat (Raphaël-A.), sergent, né le 1er juillet 1926, B.E. 3/702.
2096 Grand (Roland-C.), sergent, né le 20 juillet 1928, CIET Toulouse.
2097 Trigault (Robert-L.), sergent, né le 20 mai 1926, G.T. 2/61.
2098 Laborde (Gilbert-J.), sergent, né le 21 juin 1926, CIET Toulouse.
2099 Pugieu (Adrien-L.), sergent, né le 26 avril 1925, G.T. 1/61.
2100 Bousquet (Paul-H.), sergent, né le 31 août 1928, CIET Toulouse.
2101 Dedieu (Jules-G.), sergent, né le 19 février 1928, CIET Toulouse.
2102 Tisserand (Gaston-G.), sergent, né le 29 mai 1928, G.T. 1/62.

D. — **Brevet militaire de mécanicien volant.**

(A compter du 14 mars 1951.)

1139 Leguay (Jacques), sergent, né le 18 septembre 1926, E.L.A. 56.

(A compter du 20 mars 1951.)

1140 Cazard (Marcel-S.), sergent-chef, né le 13 février 1920, G.T. 1/64.
1141 Arlettaz (Gabriel-J.), sergent, né le 22 mai 1925, G.T. 1/64.
1142 Farge (Pierre-J.), sergent, né le 9 octobre 1922, G.T. 1/64.
1143 Jouault (Jean-D.), sergent, né le 10 juin 1924, G.T. 2/62.
1144 Doudoux (Roland-L.), sergent-chef, né le 16 juillet 1922, G.T. 2/62.

(A compter du 23 mars 1951.)

1145 Sergeant (Maurice), sergent, né le 25 juin 1926, G.L.A. 48.
1146 Aleyrangues (Guy), sergent, né le 20 mars 1927, G.L.A. 48.
1147 Etienne (Paul), sergent, né le 10 janvier 1927, G.L.A. 48.
1148 Cazaillon (Roger), sergent, né le 3 février 1927, G.L.A. 48.

(A compter du 28 mars 1951.)

1149 Noizet (Georges), sergent, né le 22 juin 1927, G.T. 2/62.

(A compter du 29 mars 1951.)

1150 Bizien (Louis), sergent, né le 24 août 1925, E.L.A. 53.
1151 Rousselle (Michel), sergent, né le 23 avril 1927, E.L.A. 53.

(A compter du 2 avril 1951.)

1152 Lorin (Marcel), sergent-chef, né le 5 septembre 1921, E.A.A. 601.

(A compter du 4 avril 1951.)

1153 Dimey (René), sergent, né le 9 juillet 1924, E.A.A. 601.

(A compter du 5 avril 1951.)

1154 Billac (Charles), sergent, né le 16 mai 1927, G.T. 2/62.

(A compter du 7 avril 1951.)

1155 Fournet (Albert), sergent, né le 14 mai 1927, G.R. 1/33.
1156 Ravize (Michel), sergent, né le 20 décembre 1926, G.R. 1/33.

(A compter du 12 avril 1951.)

1157 Dougnier (Raymond), sergent-chef, né le 9 mars 1926, G.T.L.A. 2/60.

(A compter du 18 avril 1951.)

1158 Bassoulet (Pierre), sergent-chef, né le 19 mars 1928, E.L.A. 47.

(A compter du 28 avril 1951.)

1159 Martin (Christian), sergent, né le 20 mai 1926, G.R. 1/33.

(A compter du 1er mai 1951.)

1160 Espic (André), adjudant, né le 20 juillet 1920, E.L.A. 44.

(A compter du 4 mai 1951.)

1161 Bret (Georges), sergent-chef, né le 8 septembre 1922, E.L.A. 44.

(A compter du 16 mai 1951.)

1162 Osterroth (Guillaume), sergent-chef, né le 15 février 1921, B.E. 2/706.
1163 Legouey (Marcel), sergent-chef, né le 11 septembre 1926, B.E. 2/706.
1164 Chalico (Léopold), sergent, né le 18 février 1924, B.E. 2/706.

(A compter du 18 mai 1951.)

1165 Stirer (Fernand), sergent, né le 14 février 1926, B.A. 724.

(A compter du 25 mai 1951.)

1166 Charvet (Robert), sergent, né le 11 mars 1925, E. O. M. 83.

(A compter du 6 juin 1951.)

1167 Lalanne (Louis), sergent, né le 14 octobre 1926, G. T. 1/63.

II. — PERSONNEL NON NAVIGANT SPECIALISTE

A. — **Brevet supérieur de mécanicien d'aéronautique.**

a) *Spécialité « Atelier ».*

Sous-spécialité « mécanique générale ».

(A compter du 13 juin 1951.)

715 Froideveaux (Victor), adjudant-chef, né le 16 mai 1912, Z. D. A. 903 (5).

b) *Spécialité « Télémécanicien ».*

Sous-spécialité « radio électricien ».

(A compter du 9 octobre 1949.)

3966 Lebarillec (Alain), E. O. A., né le 4 octobre 1920, B. A. 701 (1).

B. — **Brevet élémentaire de mécanicien d'aéronautique**

a) *Spécialité « Avion ».*

(A compter du 9 juin 1951.)

8128 Damien (Roger-A.), sergent, né le 24 mars 1931, Air Maroc.
8129 Baussay (Louis-R.), sergent, né le 5 juin 1932, Air Tunisie.
8130 Blanc (Gilbert-G.), caporal-chef, né le 26 avril 1930, Air Tunisie.

(A compter du 23 juin 1951.)

8131 Glottin (Maurice-H.), sergent, né le 20 novembre 1918, B. A. 107.

b) *Spécialité « Armement ».*

(A compter du 23 juin 1951.)

4067 Liaret (Marcel-F.), sergent, né le 31 juillet 1923, B. A. 1/102.

c) *Spécialité « Atelier ».*

1° Sous-spécialité « menuiserie ébénisterie ».

(A compter du 23 juin 1951.)

4321 Restoul (Paul-C.), adjudant, né le 28 février 1911, C. A. 1/101.

2° Sous-spécialité « matériel roulant ».

(A compter du 23 juin 1951.)

4322 Dupont (Marc-R.), sergent-chef, né le 17 août 1918, B. A. 1/109.

(A compter du 1er juillet 1951.)

4323 Chevalier (Jacques), sergent-chef, né le 6 décembre 1920, 3e escadre chasse (5).

d) *Spécialité « Télémécanicien ».*

1° Sous-spécialité « détection électromagnétique »,

(A compter du 20 juin 1951.)

5490 Dossmann (Jean-Paul), sergent, né le 23 octobre 1930, Z. D. A. 901.
5491 Robert (Charles), sergent, né le 4 décembre 1929, Z. D. A. 901.
5492 Renard (Claude-L.), sergent, né le 1er mars 1930, G. C. T. A. 72.
5493 Cadet (Gérard-M.), sergent, né le 14 avril 1930, Z. D. A. 901.
5494 Le Poles (Roger), sergent, né le 3 mars 1929, G. C. T. A. 72.
5495 Benetaud (Jean-Pierre), sergent, né le 29 novembre 1928, Z. D. A. 901.
5496 Le Forestier (Paul-G.), sergent, né le 12 août 1930, Z. D. A. 961.
5497 Crochard (Gustave), sergent, né le 22 août 1930, Z. D. A. 901.
5498 Le Roy (Yves-Marie), sergent, né le 18 janvier 1931, S. T. R. 927.
5499 Sangnier (Claude-P.), sergent, né le 23 août 1930, C. T. A. 801.
5500 Marmin (Jean-M.), sergent, né le 17 janvier 1931, C. E. I. T. 872.
5501 Francheterre (Michel), sergent, né le 17 août 1930, S. T. R. 927.
5502 Van Deuren (Michel), sergent, né le 24 juin 1930, Parc 2/141.
5503 Hémidy (Maurice-F.), sergent, né le 3 août 1929, G. T. 1/62.
5504 Roudot (Jean), sergent, né le 8 janvier 1931, S. T. R. 927.
5505 Santoni (Pierre), sergent, né le 17 août 1930, C. T. A. 801.

La sous-spécialité « D. E. M. » est attribuée, à compter du 20 juin 1951, à l'adjudant Naulet (Emile), B. A. 723, titulaire du brevet élémentaire de télémécanicien sous-spécialité « téléphone » homologué sous le n° 4533 à compter du 1er janvier 1948 par D. M. n° 9615/SPAA 4 A3 du 5 juillet 1949.

2° Sous-spécialité « lignes ».

(A compter du 11 juillet 1951.)

5506 Druart (Pierre), sergent, né le 14 décembre 1929, E. T. F. 725.
5507 Laurent (Pierre), sergent, né le 18 janvier 1931, C. E. I. T. 872.
5508 Bouchet (Jacques), sergent, né le 16 juillet 1931, C. E. I. T. 872.
5509 Lepine (Christian), sergent, né le 16 février 1931, C. E. I. T. 872.
5510 Gillot (Philippe), sergent, né le 29 juin 1930, C. E. I. T. 872.
5511 Saunier (Claude), sergent, né le 20 septembre 1926, C. E. I. T. 872.
5512 Bourquin (Jacques), sergent, né le 3 décembre 1930, C. E. I. T. 872.
5513 Ricarrère (Yves), sergent, né le 5 mai 1930, C. E. I. T. 872.
5514 Chanel (Jean), sergent, né le 22 mars 1929, Z. D. A. 901.
5515 Le Cleach (Laurent), né le 29 décembre 1929, C. T. A. 813.
5516 Dulin (Guy), sergent, né le 8 février 1927, C. T. A. 813.
5517 Arcamone (Yves), sergent, né le 2 janvier 1931, C. E. I. T. 872.
5518 Chatelain (Jean-Marie), sergent, né le 22 février 1931, Z. D. A. 901.
5519 Papadopoulos (Henri), sergent, né le 17 novembre 1928, C. E. I. T. 872.
5520 Toly (Jean), sergent, né le 2 juillet 1929, C. T. A. 813.
5521 Cleenewerck (Jean-Marie), sergent, né le 21 août 1927, Z. D. A. 901.
5522 Chamberot (Daniel), sergeat, né le 23 janvier 1930, C. E. I. T. 872.
5523 Charpentier (Bernard), sergent, né le 27 avril 1931, Z. D. A. 901.

III. — PERSONNEL NON NAVIGANT DU SERVICE GENERAL

A. — **Brevet supérieur du service général.**

Spécialité « Secrétaire d'état-major ».

(A compter du 30 juin 1950.)

951 Benoit (Gaston), adjudant-chef, né le 24 mars 1915, B. A. 1/124 (1-2).
952 Pouillot (André), adjudant-chef, né le 6 août 1906, B. A. 117 (2).
953 Robin (Ernest), adjudant-chef, né le 8 avril 1906, E. A. A. 601 (2).

B. — **Brevet élémentaire du service général.**

a) *Spécialité « Contrôleur adjoint d'opérations aériennes ».*

(A compter du 25 avril 1951.)

113 Exbrayat (Louis), sergent-chef, né le 20 janvier 1918, G. C. T. A. 72.
114 Veyron-Charlet (Max), adjudant-chef, né le 22 mai 1910, G. C. T. A. 72.
115 Penicaud (Marcel), sergent, né le 1er avril 1925, G. C. T. A. 72.
116 Veron (William), sergent, né le 22 janvier 1924, G. C. T. A. 72.
117 Dusza (Albert), caporal-chef, né le 29 août 1929, Z. D. A. 901.
118 Macquin (André), sergent, né le 6 janvier 1928, Z. D. A. 902.
119 Sarote (Robert), caporal, né le 7 décembre 1929, Z. D. A. 902.
120 Duperret (Fernand), sergent-chef, né le 11 juillet 1912, G. C. T. A. 72.
121 Scour (Robert), sergent, né le 14 novembre 1927, G. C. T. A. 72.
122 Lenain (Jean-M.), caporal, né le 23 octobre 1930, Z. D. A. 901.
123 Gayraud (Serge), sergent, né le 5 novembre 1928, Z. D. A. 902.
124 Brochard (Roland), caporal-chef, né le 29 mai 1931, Z. D. A. 902.
125 Prancrazi (Pierre), sergent-chef, né le 27 janvier 1923, Z. D. A. 903.
126 Dressayre (Louis), sergent, né le 27 mai 1930, Z. D. A. 901.
127 Serres (Robert), sergent, né le 14 novembre 1926, Z. D. A. 901.
128 Dénécé (Clotaire), caporal-chef, né le 3 avril 1929, Z. D. A. 902
129 Carcenac (Jackie), caporal, né le 30 juillet 1928, Z. D. A. 902.
130 Malaizé (Robert), adjudant, né le 9 février 1918, Z. D. A. 901.
131 Contésenne (Guy), sergent, né le 28 avril 1928, Z. D. A. 902.
132 Veyret-Logerias (Guy), sergent, né le 23 juin 1924, Z. D. A. 903.
133 Sallan (Raymond-A.), adjudant-chef, né le 25 septembre 1916, G. C. T. A. 72.
134 Milas (René), sergent, né le 4 septembre 1925, G. C. T. A. 72.
135 Leonhardt (Marcel), caporal, né le 10 janvier 1930, G. C. T. A. 72.
136 Gatli (Charles), sergent, né le 15 mars 1928, Z. D. A. 901.
137 Maingon (Charles), caporal, né le 5 décembre 1930, Z. D. A. 901.
138 Pechour (Jean-M.), sergent, né le 8 février 1930, Z. D. A. 903.
139 Rey (Jean), sergent, né le 12 décembre 1929, Z. D. A. 903.
140 Baraza (Joseph), sergent, né le 9 octobre 1924, Z. D. A. 903.
141 Ponge (Marcel), sergent-chef, né le 29 janvier 1924, G. C. T. A. 72.

b) *Spécialité « Moniteur au sol d'entraînement au P. S. V. ».*

(A compter du 2 mars 1951.)

33 Buvat (Roger), sergent, né le 22 février 1929, 3e R. A.
34 Ballot (Paul), adjudant, né le 15 août 1916, B. A. 706.
35 Faucheux (René), adjudant-chef, né le 13 décembre 1907, B. A. 118.
36 Kors (Léo), adjudant-chef, né le 1er mai 1915, B. A. 702.
37 Dauchy (Gaston), sergent, né le 29 janvier 1924, B. A. 702.

(A compter du 10 mai 1951.)

38 Julliany (Maurice), adjudant, né le 20 octobre 1914, B. E. 3/701.
39 Veillet (Raymond), adjudant-chef, né le 29 mars 1912, B. E. 3 701.
40 Nicole (Maurice), adjudant-chef, né le 5 août 1909, B. E. 3/707.
41 Bohuon (Emile), adjudant-chef, né le 15 décembre 1910, B. E. 3/707.

(A compter du 29 juin 1951.)

42 Ydoux (Henri), adjudant, né le 12 septembre 1918, G. T. 3/61.
43 Baheux (Robert-F.), sergent, né le 1er septembre 1924, G. M. M. T. A.
44 Fernandez (Joannès), sergent, né le 13 juillet 1924, G. T. 2/61.
45 Letrionnaire (Jean), sergent, né le 27 novembre 1924, C.A. 1/101.

c) *Spécialité « Canonnier mitrailleur de l'artillerie de l'air ».*

(A compter du 13 novembre 1950.)

34 Santoni (François), caporal, né le 1er novembre 1921, Z. D. A. 902 (1).

d) *Spécialité « Comptable ».*

Sous-spécialité « comptable administratif ».

(A compter du 15 juillet 1945.)

1861 Tranchant (Henri-L.), adjudant-chef, né le 1er octobre 1909, E. A. A. 601 (1) (3).

(A compter du 28 décembre 1950.)

1862 Lechevallier (Charles-R.), sergent, né le 17 août 1926, CEIT 872 (1).

(A compter du 3 mars 1951.)

1863 Pessus (Raymond), sergent-chef, né le 21 mai 1922, BTA 247 (1).

(A compter du 10 juillet 1951.)

1864 Bonnaud (Max), sergent, né le 18 mai 1929, S. S. F. A.
1865 Humbert (Jean), caporal-chef, né le 21 septembre 1931, Parc 2/122.
1866 Perrin (Sylvain), sergent-chef, né le 20 septembre 1921, B.A. 125.
1867 Dauger (Siméon), adjudant, né le 24 juillet 1916, C. T. A. 803.
1868 Triboulat (André), sergent, né le 28 janvier 1928, Z. D. A. 901.
1869 Cauet (Colbert), sergent, né le 2 avril 1922, E. A. A. 603.
1870 Baux (Pol), sergent, né le 14 février 1925, Air Maroc.
1871 Marquie (Pierre), caporal-chef, né le 2 avril 1931, B. S. C. 3/121.
1872 Lecointe (Louis), sergent, né le 23 mars 1926, B. S. C. 3/121.
1873 Balmain (Maurice), sergent, né le 18 septembre 1927, Z D. A. 902.
1874 Rancon (Joseph), sergent, né le 4 mars 1931, E. A. A. 601.
1875 Bruno (Lucien), sergent, né le 3 février 1931, B. T. A. 247.
1876 Ezdra (Albert), caporal-chef, né le 16 mai 1932, Air Algérie.
1877 Decle (André), caporal, né le 4 octobre 1930, Z. D. A. 903.
1878 Rio (Aimé), caporal, né le 23 septembre 1931, Air Tunisie.
1879 Leroy (Jean), caporal, né le 27 mai 1931, G. C. T. A. 72.
1880 Cassier (Pierre), caporal-chef, né le 26 juin 1926, G. C. T. A. 72.
1881 Larour (Marcel), caporal-chef, né le 9 juillet 1929, Air Algérie.
1882 Dedreux (Marcel), caporal, né le 18 décembre 1930, Z. D. A. 903.

e) *Spécialité « Secrétaire dactylographe ».*

(A compter du 1er mars 1951.)

2859 Dhuicq (Jean), adjudant, né le 23 août 1914, 1er R. A. (1).

(A compter du 4 mai 1951.)

2860 Mourisson (Marcel), caporal-chef, né le 6 février 1926, B. A. 1/124 (1).

(A compter du 12 juin 1951.)

2861 Anres (Louis), caporal, né le 18 septembre 1928, Z. D. A. 901.
2862 Luquet (Robert), caporal, né le 23 septembre 1930, B. A. 1/124.
2863 Cochet (Henri), caporal, né le 15 janvier 1930, B. A. 1/124.
2864 Grimont (Robert), caporal, né le 12 juin 1930, B. A. 117.
2865 Kromer (Raymond), caporal, né le 16 octobre 1930, B. A. 117.
2866 Chaudrillier (Pierre), caporal, né le 6 août 1930, D. A. T.
2867 Campagnac (Raymond), caporal, né le 20 octobre 1930, Z. D. A. 901.
2868 Moiseef (Roland), 1re classe, né le 15 mai 1930, B. A. 117.
2869 Ruffy (Louis), caporal, né le 3 octobre 1930, B. A. 117.
2870 Vidal (André), sergent, né le 30 novembre 1925, Z. D. A. 901.
2871 Ruel (Claude), caporal, né le 11 septembre 1930, B. A. 1/124.
2872 Soldeville (Guy), caporal, né le 5 juillet 1930, Z. D. A. 901.
2873 Rouault (Roger), sergent, né le 25 mai 1928, B. A. 117.
2874 Cuvelier (Pierre), caporal, né le 30 janvier 1930, Z. D. A. 901.
2875 Giovannetti (Mathieu), sergent, né le 29 août 1928, Z. D. A. 901.
2876 Venencie (Paul), caporal, né le 11 novembre 1930, D. A. T.
2877 Wattez (Guy), caporal-chef, né le 21 août 1930, Z. D. A. 901.
2878 Raspius (Louis), caporal-chef, né le 29 juillet 1930, Z. D. A. 901.
2879 Vallée (Marcel), 2e classe, né le 11 mai 1930, B. A. 1/124.
2880 Devos (Gérard), caporal, né le 20 mai 1930, Z. D. A. 901.
2881 Poujol (Jaky), 2e classe, né le 8 juin 1930, Z. D. A. 901.
2882 Benard (Marcel), sergent, né le 23 juillet 1921, Z. D. A. 901.
2883 Michel (Yves), sergent, né le 19 avril 1922, Z. D. A. 901.
2884 Delrieu (Robert), sergent, né le 16 avril 1927, C. A. 1/740.

f) *Spécialité « Chiffreur ».*

(A compter du 24 mai 1951.)

313 Janson (Jean), sergent, né le 23 février 1922, B. A. 112.
314 Debuyser (André), sergent, né le 30 septembre 1926, B. A. 1/124.
315 Delaplanche (Roland), sergent, né le 14 août 1924, B. A. 1/151.
316 Roux (René), sergent-chef, né le 20 février 1924, G.C.T.A. 72.
317 Herbin (Jean), sergent, né le 6 septembre 1921, B. A. 117.
318 Boucheron (Maurice), sergent-chef, né le 4 janvier 1920, C. A. 1/115.
319 Beauce (Jacques), sergent, né le 5 décembre 1926, Z. D. A. 903.

g) *Spécialié « Moniteur d'éducation physique ».*

(A compter du 5 mai 1951.)

107 Petit-Laurent (Pierre), sergent, né le 1er juillet 1918, C. A. 4/111.

h) *Spécialité « Cuisinier ».*

1° Cuisinier-chef.

(A compter du 29 juin 1951.)

774 Guerre (André), sergent, né le 21 août 1920, B. A. 118.

2e Cuisinier 2e classe.

(A compter du 29 juin 1951.)

775 Girard (Louis), sergent, né le 13 décembre 1922, B. A. 101.
776 Reyrolle (Robert), sergent, né le 26 mars 1926, B. A. 722.
777 Bailly (André), sergent-chef, né le 13 juillet 1923, B. A. 101.

IV. — CONTROLEUR D'AERODROME

(A compter du 31 mars 1951.)

152 Henon (Marcel), capitaine, né le 2 janvier 1919, B. A. 136.
153 Sidobre (Jean), sous-lieutenant, né le 23 août 1915, B. A. 136.

Les intéressés sont classés dans leur nouvelle spécialité à compter de la date d'homologation des brevets octroyés par la présente décision.

Les affectations et grades portés sur cette décision sont ceux figurant aux dossiers des ayants droit lors de l'élaboration du présent travail. En cas de mutation ou de changement de grade, il y a lieu d'avertir la nouvelle formation du militaire en cause.

Les commandants d'unités voudront bien, chacun en ce qui le concerne, donner tous ordres nécessaires pour assurer la mise à jour rigoureuse des pièces matricules des intéressés.

Par ailleurs, les commandants de centres mobilisateurs sont tenus de mettre à jour les dossiers du personnel des réserves et de notifier ces homologations.

(1) Equivalence.
(2) Reclassement.
(3) Cette attribution de brevet annule et remplace le brevet supérieur de fusilier de l'air délivré sous n° 565 a/c. du 1er janvier 1948 par D. M. insérée au *Journal officiel* n° 124 du 25 mai 1949.
(4) Cette attribution de brevet annule et remplace l'attribution de la sous-spécialité de radiotélégraphiste navigateur prononcée par D. M. insérée au *Journal officiel* n° 180 du 2 août 1951.
(5) Transformation.
(6) Régularisation.

Liste des candidats admis à l'école nationale supérieure de l'aéronautique (concours de 1951).

Par arrêté en date du 30 août 1951, les candidats dont les noms suivent ont été admis à l'école nationale supérieure de l'aéronautique, par ordre de classement, en qualité d'élèves titulaires, à la suite du concours d'admission ouvert en 1951:

a) *Elèves titulaires français.*

1 Rottner (Jean).
2 Sulzer (Henri).
3 Ruty (Michel).
4 Walel (Pierre).
5 Le Roy (Philippe).
6 Brignon (Charles).
7 Ducros (Pierre).
8 Lesimple (Claude).
9 Goulard (Michel).
10 Dufrenoy (Daniel).
11 Prandi (Eric).
12 Sicard (Fernand).
13 Citerne (Jean).
14 Taussig (Dietrich).
15 Chaverebière de Sal (Alain).
16 Pichon (Pierre).
17 Brun (Maurice).
18 Fanton d'Andon (Bernard).
19 Loridon (Francis).
20 Dard (Philippe).
21 Mouclier (François).
22 Defontaines (Charles).
23 Quere (Yves).
24 Caillaud (Philippe).
25 Clamens (Henri).
26 Gaulier (Bernard).
27 Godefroy (Jean-Pierre).
Lafeuille (Bernard).
29 Puech (Louis).
30 Brun (Claude).
31 Segond (Pierre).
32 Senouillet (Gérard).
33 Quinio (Jean-Pierre).
34 Margolinas (Samuel).
35 Souhaite (Philippe).

b) *Elèves titulaires étrangers.*

Néant.

Les candidats français démissionnaires seront remplacés à concurrence de trente-cinq élèves au maximum par des candidats pris dans l'ordre de classement parmi ceux ayant obtenu au moins 1.200 points.

Les candidats étrangers seront admis, à concurrence de deux élèves, parmi des candidats pris dans l'ordre de classement ayant obtenu au moins 1.056 points.

Liste, par ordre de mérite, des candidats déclarés admis, après examen, aux pelotons d'élèves officiers de réserve, à la suite du peloton préparatoire (5e promotion, 1re fraction).

(Décision ministérielle n° 6968/Cab/Mil. 5 en date du 24 août 1951.)

I. — Corps des officiers de réserve de l'air (cadre sédentaire)

a) *Contrôleurs d'opérations.*

MM. Chavand (Bernard-P.).
Lacassagne (Jean-C.).

b) *Artillerie de l'air.*

MM. Rémy (Paul-L.).
Dreyfus (René-L.-A.).
Longeault (Michel-R.).

c) *Contrôleurs d'aérodrome.*

MM. Vivion (Paul-H.).
Girault (Jean-M.-E.-M.).

d) *Génie de l'air.*

M. Leudière (Robert-R.-A.).

e) *Météorologie.*

M. Lataillade (Charles).

II. — Corps des officiers mécaniciens de réserve de l'air

Mécaniciens télécommunications.

MM. Tramond (Pierre-L.).
Pepouey (Maurice-C.-L.).
MM. Sanchez (Salvador).
Birden (Henri-G.).
Ledroit (André).

III. — Corps des officiers de réserve des services administratifs de l'air

a) *Contrôleurs d'opérations.*

MM. Verraest (Jules-H.).
Calleja (Claude-M.).
Richard (Claude-P.).
Martin (Noël-E.-J.).
Nourisson (Claude-L.-M.).
Evrat (Paul-L.-M.).
Lolive (Jean-L.).
Caron (Gérard).
Haas (Robert-J.).
De Labroue de Vareilles-Sommières (Bertrand).
De Framond (Pierre).
Rousseau (Georges-J.-J.).
Grosdemouge (Roger).
Cuvilliers (Jacques-E.-R.).
Sougue (Robert-M.-G.).
Falus (Roger).
Montpeyroux (Marcel-M.).
Picard (Christian-F.).
Corriger (Roland-H.).
Adam (Roger-L.-J.).
Lefranc (Maurice-V.).
Cognard (Michel-L.-G.).
Gambart (Lucien-F.).
Guillot (Victor).
Cénée (Jean-C.-D.).
Richard (Bernard-F.-M.-M.).
Boucly (Raymond).
Poulicard (Gilbert-J.).
Labatut (Jean-A.).
Fauvet (Jacques).
Jacquemart (Maurice-C.).
Auger (François-A.-J.).
Kuehn (Maurice).
Martin (Paul-H.-A.).
Chapuis (André-M.).
MM. Frebet (Claude-J.-L.).
Bienfait (Jean-C.).
Eppellé (Claude-C.-E.).
Mauc (Charles).

b) *Artillerie de l'air.*

MM. Lombard (Paul-H.-L.).
Mazzella (Michel-C.).
Gallienne (André-F.-F.).
Duverger (Roger).
Damette (Pierre-F.).
Brodkowski (Raymond).
Friedmann (Bernard-M.).
Rouzaud (Maurice).
Brun (Roland-A.-L.).
Taret (Francis-Y.-D.).

c) *Contrôleurs d'aérodrome.*

MM. Logelin (René-C.-A.).
L'Hommedet (Jacques-L.).
Rouzet (Eugène-P.).
Rabillon (Florent-A.-A.).
Perraudin (René-G.-R.).
Farvacque (Michel-J.).
Liagre (Claude-F.).
Eon (Pierre-E.-H.).
Roudière (Jean).
Pin (Michel-J.-B.).

d) *Génie de l'air.*

MM. Montalbetti (Norbert).
Morel (Jean-L.-P.).

e) *Météorologie.*

M. Cazalens (Raymond-R.).

Liste, par ordre de mérite, d'admission à l'école militaire d'administration (section métropolitaine).

A la suite du concours ouvert par la C. M. n° 207 1/INT du 31 janvier 1951, ont été admis à l'école militaire d'administration (section métropolitaine) les militaires dont les noms suivent:

1 Lusinchi (Pierre), sergent, 1re section de C. O. M. A., 1re région militaire.

2 Dunoyer (Jean-Charles), sergent-chef, centre d'instruction et d'organisation de l'intendance à Brétigny-sur-Orge, 1re région militaire.

3 Normand (Robert-Louis-Georges), sergent-major, base militaire de Marseille, 9e région militaire.

4 Tapie (Daniel-Pierre), sergent-major, école militaire préparatoire d'Autun, 7e région militaire.

5 Talbart (Jacques-Camille-Rémy-Alphonse), maréchal des logis major, groupe de transport n° 502, forces françaises en Allemagne.

6 Fenouillet (Henri-Claude), maréchal des logis major, 2e régiment de hussards, 1re région militaire.

7 Marlet (Jean-Louis-Auguste-Marcel), sergent, 11e bataillon de chasseurs alpins, 9e région militaire.

8 Briquet (Pierre-Fernand), sergent, 1re section de C. O. M. A., 1re région militaire.

9 Verdier (Roger-Jean-Pierre), adjudant, 99e régiment d'infanterie alpine, 8e région militaire.

10 Stouvenot (André-Paul-Henri), sergent-major, état-major du commandement supérieur des forces françaises en Allemagne.

11 Laville (Jean-Léon), maréchal des logis major, groupe de transport n° 524, troupes de Tunisie.

12 Piard (Robert-Henri-Fernand), sergent-major, école spéciale militaire interarmes, 3e région militaire.

13 Blanc (Octave-Etienne), sergent-major, 3e bataillon de chasseurs à pied, forces françaises en Allemagne.

14 Bourgeois (Gérard-Gaston-Octave-René), sergent-chef, 118e bataillon de transmissions, 4e région militaire.

15 Gey (Henri-Joseph), sergent-major, 152e régiment d'infanterie, 6e région militaire.

16 Geffrin (Michel-Emile), sergent-chef, 32e section de C. O. M. A., troupes du Maroc.

17 Giraud (Pierre-Antoine-Roger), sergent-major, 451e compagnie de C. O. M. A., forces françaises en Allemagne.

Cette liste ne comprend pas le sergent-chef Pelit (Alfred) et le sergent Vacherat (Lionel) qui ont satisfait simultanément aux épreuves du concours d'admission à l'école militaire d'administration ainsi qu'à celles du concours d'admission à l'école du service de santé (section administrative) et qui ont opté pour cette dernière école.

L'entrée de l'école est fixée, pour tous les sous-officiers admis, au 2 octobre 1951.

Les sous-officiers intéressés seront mis en route en tenue de changement de corps et devront se présenter au directeur de cette école (caserne de Lauwe à Montpellier) ledit jour avant midi.

Ils devront être porteurs d'un certificat de cessation de payement arrêté à la date du 30 septembre 1951, de leurs pièces matricules à jour, des certificats médicaux constatant les vaccinations réglementaires, et d'autre part être liés au service jusqu'au 30 septembre 1952 au minimum.

Les anciens chefs de corps ou de service des sous-officiers qui, depuis qu'ils ont fait acte de candidature auraient reçu une nouvelle affectation, notifieront l'admission à l'école au nouveau chef de corps ou de service des intéressés.

Liste, par ordre de mérite, des candidats élèves officiers d'active admis à l'école militaire de l'air à la suite du concours de 1951.

Rectificatif au *Journal officiel* du 25 août 1951, page 9057:

II. — Corps des officiers mécaniciens

B. — *Télécommunications.*

Après : « 28 Marty (René), adjudant, G. T. 1/62 », au lieu de : « 29 Auguerre (Jean-Baptiste-G.), sergent, S. T. R. 927 », lire : « 29 Aguerre (Jean-Baptiste-G.), sergent, S. T. R. 927 ».

(Le reste sans changement.)

Liste d'aptitude à l'emploi d'expert titulaire du service de l'habillement.

A la suite des épreuves du concours organisé en 1951 pour le recrutement d'experts de l'habillement, sont inscrits sur la liste d'aptitude à l'emploi d'expert titulaire du service de l'habillement les candidats énumérés ci-après classés dans chaque catégorie par ordre de mérite:

1re *catégorie*. — TISSUS ET BONNETERIE

1 M. Cetre (Bernard), surveillant de fabrication au S. F. H. de Vanves.
2 M. Onczime Paschal (Eugène), surveillant de fabrication au S. F. H de Rouen.

2e *catégorie*. — CONFECTION

1 M. Mucheri (Pierre), 10, rue Henry-de-Bournazel, Paris.
2 M. Fernandez (Roger), Bouznika (Maroc).
3 M. L'Hospital (Maurice), 74, rue Fieffe, Bordeaux.
4 M. Geoffroy (Marc), 47, rue de Freycinet, Talence (Gironde).
5 M. Soleranski (Nathan), 57, rue du Maréchal-Joffre, Colombes (Seine).
6 M. Laquintinerie (Roger), Saint-Saturnin (Charente).
7 M. Surel (Jean-Marie), 27, rue de la Colline, Nancy.
8 M. Guichou (Alcide), 3, rue Noël-Ballay, Toulouse (1).

3e *catégorie*. — CUIRS

1 M. Matey (François), manutentionnaire au S. F. H. de Lyon.

4e *catégorie*. — CORDONNERIE ET GRAND ÉQUIPEMENT

1 M. Petit (Georges), rue de l'Eglise, Trun (Orne).
2 M. Joguet (Maurice), expert supplémentaire au S. F. H. de Vanves.
3 M. Chambon (Maurice), 56, rue Jean-Dorat, Limoges.

6e *catégorie*. — MÉTAUX

1 M. Delaruelle (Jean), 13, rue Blanche, Toulouse (ouvrier à la gestion de l'habillement).

NOTA. — (1) Sous réserve de la production de l'extrait du casier judiciaire.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Enseignement du premier degré.

Par arrêté du 3 septembre 1951, M. Lafuste (Serge), instituteur de 5e classe du département de la Seine, est mis pour une durée de cinq ans, à compter du 1er janvier 1951, à la disposition du préfet de la Loire-Inférieure pour exercer les fonctions de conseiller directeur du centre départemental d'orientation professionnelle de Saint-Nazaire.

Par arrêté du 3 septembre 1951, M. Riou (Jean), instituteur de 5e classe du département d'Ille-et-Vilaine, est mis pour une durée de trois ans, à compter du 9 octobre 1950, à la disposition du ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés pour exercer ses fonctions en Indochine.

Par arrêté du 3 septembre 1951, M. Cartan (Paul), instituteur de 1re classe du département du Gers, est mis pour une durée de deux ans, à compter du 1er octobre 1948, à la disposition de la fédération des associations départementales de l'école publique pour exercer ses fonctions à l'établissement héliothérapique des pupilles de l'école publique d'Oleillo-Font-Romeu (Pyrénées-Orientales).

Par arrêté du 3 septembre 1951, Mme Maigne, née Hoffmann (Fernande), institutrice hors classe du département de la Seine, est mise pour une durée de trois ans, à compter du 27 novembre 1950, à la disposition du ministre d'Etat chargé des relations avec les Etats associés pour exercer ses fonctions en Indochine.

Par arrêté du 3 septembre 1951, Mme Lefèvre, née Proisy (Gilberte), institutrice de 6e classe du département de l'Aisne, est mise pour une durée de cinq ans, à compter du 20 décembre 1950, à la disposition du ministre chargé des relations avec les Etats associés pour exercer ses fonctions en Indochine.

Par arrêté du 3 septembre 1951, Mme Lechat, née Moreau, institutrice de 3e classe du département de l'Yonne, est mise pour une période allant du 1er décembre 1945 au 30 septembre 1946 à la disposition du ministre des affaires étrangères pour exercer ses fonctions en Tunisie.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Délégations de signature.

Le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme,

Vu la loi n° 48-181 du 25 septembre 1948;

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leur signature;

Vu le décret n° 51-735 du 11 juin 1951 relatif aux délégations de signature susceptibles d'être conférées à certains fonctionnaires de l'administration centrale des travaux publics, des transports et du tourisme,

Arrête:

Art. 1er. — M. Renaud (Bernard), directeur du personnel, de la comptabilité et de l'administration générale, est habilité par délégation du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme à signer, dans les limites de ses attributions, les arrêtés, décisions, notes et pièces concernant les matières énumérées ci-après:

1° Décisions portant ouverture de crédit ou entraînant des dépenses;

2° Mesures individuelles intéressant le personnel, autres que les titularisations, les sanctions disciplinaires, les déplacements d'office, les détachements (sauf les simples renouvellements) et les licenciements du personnel titulaire;

3° Décisions courantes relatives à l'application des lois, décrets et circulaires intéressant les affaires d'administration générale et de législation sociale;

4° Ordonnances de payement, de virement et de délégation, lettres d'avis d'ordonnances, pièces justificatives de dépenses et ordres de recette;

5° Arrêtés de débet et états exécutoires;

6° Concessions, revisions ou annulations des pensions, rentes et allocations de toute nature ainsi que de leurs accessoires attribués aux agents ou ayants cause d'agents du secrétariat général aux travaux publics, octrois de rentes viagères d'invalidité allouées aux mêmes catégories de bénéficiaires.

Art. 2. — M. Loubière, directeur adjoint (personnel), est habilité à signer, par délégation du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme:

1° Les arrêtés, actes ou décisions concernant la concession, la revision ou l'annulation des pensions, rentes et allocations de toute nature ainsi que de leurs accessoires attribués aux agents ou ayants cause d'agents du secrétariat général aux travaux publics; l'octroi de rentes viagères d'invalidité allouées aux mêmes catégories de bénéficiaires;

2° En cas d'absence ou d'empêchement de M. Renaud, les arrêtés décisions, actes et pièces énumérés aux pararaphes 1°, 2°, 3°, 4° et 5° de l'article 1er ci-dessus.

Art. 3. — Mme Ricroch, directeur adjoint (comptabilité), est habilitée à signer, par délégation du ministre des travaux publics, des transports et du tourisme, les ordonnances de payement, de virement et de délégation, les lettres d'avis d'ordonnances, les pièces justificatives de dépenses et les ordres de recettes.

Fait à Paris, le 1er septembre 1951.

ANTOINE PINAY.

Officiers de port.

Par arrêté du 30 août 1951, les sous-lieutenants de port stagiaires dont les noms suivent, ayant accompli une année de services effectifs en qualité de stagiaires, ont été titularisés dans leur grade pour compter du 16 mai 1951:

MM Gerards (Gilbert). Résidence: Bordeaux.
Gesrel (Arthur). Résidence: Bordeaux.
Quéré (Henri). Résidence: Bordeaux.
Claudien (François). Résidence: Bordeaux.
Lambert (Franck). Résidence: Saint-Jean-de-Luz.
Bugaut (Alphonse). Résidence: Marseille.
Querou (Henri). Résidence: Marseille.
Le Rouzic (Albert). Résidence: Bougie.
Dumaine (Edouard). Résidence: Oran.
Mottais (Lucien). Résidence: le Havre.

Compte tenu de leur année de stage (application de l'article 17, § 2, du décret du 26 avril 1928 modifié) et des bonifications de l'ancienneté pour services militaires prévues par l'article 7 de la loi du 17 avril 1924, l'article 23 de la loi du 9 décembre 1927 et de l'article 7 de la loi du 31 mars 1928, les intéressés sont reclassés de la manière suivante:

M. Gerards, sous-lieutenant de port de 4e classe pour compter du 16 mai 1948.

M. Gesrel, sous-lieutenant de port de 4e classe pour compter du 16 mai 1948.

M. Quéré, sous-lieutenant de port de 4e classe pour compter du 16 mai 1948.

M. Claudien, sous-lieutenant de port de 4e classe pour compter du 16 mai 1948.

M. Meon (titularisé par arrêté du 25 juin 1951); sous-lieutenant de port de 4e classe pour compter du 30 avril 1947; sous-lieutenant de port de 3e classe pour compter du 1er juillet 1951.

M. Lambert, sous-lieutenant de port de 4e classe pour compter du 16 décembre 1947.

M. Bugaud, sous-lieutenant de port de 4e classe pour compter du 22 octobre 1946; sous-lieutenant de port de 3e classe pour compter du 1er janvier 1951.

M. Querou, sous-lieutenant de port de 4e classe pour compter du 16 mai 1948.

M. Dumaine, sous-lieutenant de port de 4e classe pour compter du 31 décembre 1946; sous-lieutenant de port de 3e classe pour compter du 1er janvier 1951.

M. Le Rouzic, sous-lieutenant de port de 4e classe pour compter du 16 mai 1947; sous-lieutenant de port de 3e classe pour compter du 1er juillet 1951.

M. Mottais, sous-lieutenant de port de 4e classe pour compter du 16 mai 1947; sous-lieutenant de port de 3e classe pour compter du 1er juillet 1951.

Le rappel pécuniaire dû au titre du présent reclassement est limité à la période postérieure au 16 mai 1950.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Délégations de signature.

Le ministre de l'agriculture,

Vu le décret du 31 mai 1862 portant règlement général sur la comptabilité publique;

Vu l'article 2 du décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu le décret du 11 août 1951 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — Dans la limite de ses attributions, délégation permanente est donnée à M. Blanc, directeur général du génie rural et de l'hydraulique agricole, à l'effet de signer, au nom du ministre de l'agriculture, tous engagements de dépenses jusqu'à un maximum de 30 millions de francs ainsi que tous actes ou décisions, à l'exclusion:

1° Des décrets;
2° Des arrêtés interministériels allouant des indemnités;
3° Des actes ou décisions ayant un caractère réglementaire ou de principe.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 août 1951.

PAUL ANTIER.

Le secrétaire d'Etat à l'agriculture,

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leur signature;

Vu le décret n° 51-1039 du 24 août 1951 portant délégation d'attributions;

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture du 12 août 1951;

Vu le décret du 27 mars 1945 portant nomination du directeur général du génie rural et de l'hydraulique agricole,

Arrête:

Art. 1er. — Dans la limite de ses attributions, délégation permanente est donnée à M. Blanc, directeur général du génie rural et de l'hydraulique agricole, à l'effet de signer, au nom du secrétaire d'Etat à l'agriculture, tous engagements de dépenses jusqu'à un maximum de 30 millions de francs, ainsi que tous actes ou décisions entrant dans les attributions du secrétaire d'Etat à l'agriculture, à l'exclusion de ceux ayant un caractère réglementaire ou de principe.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 août 1951.

CAMILLE LAURENS.

Homologation de listes provisoires de cépages.

Par arrêté en date du 24 août 1951, ont été homologuées des listes provisoires de cépages *Vitis vinifera*, porte-greffes et producteurs directs, qui seuls peuvent être transportés en vue de la vente, mis en vente ou vendus.

Il peut être pris connaissance de cette liste au ministère de l'agriculture (direction de la production agricole, bureau de la viticulture) et auprès du directeur de la section de sélection et de contrôle des bois et plants de vigne, école nationale d'agriculture de Montpellier.

Financement du bureau national interprofessionnel du cognac.

Le ministre de l'agriculture et le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,

Vu la loi provisoirement applicable du 27 septembre 1940 portant organisation de la répartition des produits et de denrées alimentaires;

Vu les arrêtés des 5 janvier 1951, 4 décembre 1944, 7 février 1945, 20 février et 9 juillet 1945 relatifs à l'organisation interprofessionnelle du marché des vins et eaux-de-vie de Cognac;

Vu l'arrêté du 15 juin 1946 portant création d'une redevance destinée à couvrir les frais de fonctionnement du bureau national du cognac, modifié et complété par arrêtés des 10 mars 1949 et 1er février 1950;

Sur proposition de la commission interprofessionnelle du cognac,

Arrêtent:

Art. 1er. — L'article 1er de l'arrêté du 15 juin 1946 est complété comme suit:

« Elle est également due par les bouilleurs de cru sur les quantités d'eaux-de-vie de Cognac sortant de leurs chais.

« En ce qui les concerne, la redevance correspondant à chaque opération sera obligatoirement retenue par l'acheteur qui en versera le montant au bureau national interprofessionnel du cognac, sauf pour les ventes directes à la consommation sur lesquelles la redevance sera directement perçue par le bureau national ».

Art. 2. — L'article 2 de l'arrêté du 15 juin 1946 est ainsi modifié:

« Le taux de la redevance instituée à l'article 1er est fixé comme suit:

« *a*) Pour les bouilleurs de cru, bouilleurs de profession, coopératives de distillation et marchands en gros se livrant à des opérations de place:

« 70 centimes par litre d'alcool pur de Cognac.

« *b*) Pour les négociants, entrepositaires et coopératives de vente, ainsi que pour toute opération de vente à la consommation réalisée par les professionnels visés au paragraphe *a*:

« 1 F par litre d'alcool pur de Cognac sur les sorties n'excédant pas 1.000 hectolitres d'alcool pur au cours de la campagne.

« 1,50 F par litre d'alcool pur de Cognac sur la tranche des sorties qui excède 1.000 hectolitres d'alcool pur.

« *c*) Pour les eaux-de-vie autres que le cognac: 50 centimes par litre d'alcool pur ».

Art. 3. — Les dispositions du présent arrêté sont applicables à partir du 1er septembre 1951.

Art. 4. — Sont abrogées toutes dispositions contraires au présent arrêté et notamment l'arrêté du 1er février 1950 relatif à la redevance perçue sur les stocks de cognac des bouilleurs de cru.

Art. 5. — Le directeur de la production agricole au ministère de l'agriculture et le directeur de l'organisation économique et du contrôle des entreprises publiques au secrétariat d'Etat aux finances et aux affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 août 1951.

Le ministre de l'agriculture,
PAUL ANTIER

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,
ÉMILE HUGHES.

Modification à l'arrêté interministériel du 10 juillet 1948 créant un comité technique paritaire central auprès du directeur de l'institut national de la recherche agronomique.

Le ministre de l'agriculture et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Vu la loi du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires, et notamment les articles 20, 21 et 22;

Vu le décret n° 47-1370 du 24 juillet 1947 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 22 de la loi du 19 octobre 1946 relatif aux commissions administratives paritaires et aux comités techniques paritaires;

Vu l'arrêté interministériel du 10 juillet 1948 créant un comité technique paritaire central auprès du directeur de l'institut national de la recherche agronomique;

Vu le procès-verbal de la réunion du 18 mai 1951 du comité technique paritaire de l'institut national de la recherche agronomique;

Sur la proposition du directeur de l'institut national de la recherche agronomique,

Arrêtent:

Art. 1er. — La composition du comité technique paritaire central de l'institut national de la recherche agronomique fixée à l'article 1er de l'arrêté interministériel du 10 juillet 1948 susvisé est modifiée comme suit:

a) Représentants de l'administration: sept membres titulaires et sept membres suppléants nommés par le ministre de l'agriculture;

b) Représentants du personnel: sept membres titulaires et sept membres suppléants désignés par les organisations syndicales de fonctionnaires de l'institut national de la recherche agronomique.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1er septembre 1951.

Le ministre de l'agriculture,
PAUL ANTIER.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,
Pour le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil
et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MAURICE AICARDI.

Cabinet du ministre.

Le ministre de l'agriculture,

Vu le décret n° 48-1253 du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels;

Vu le décret du 11 août 1951 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu l'arrêté du 2 août 1951 nommant les membres du cabinet du ministre de l'agriculture,

Arrête:

Art. 1er. — Est nommé au cabinet du ministre de l'agriculture:

Attaché de cabinet.

M. Buffard (Jean), journaliste.

Art. 2. — Le présent arrêté prendra effet du 11 août 1951 et sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 septembre 1951.

PAUL ANTIER.

Ingénieurs des services agricoles.

Par arrêté du 29 août 1951, les fonctionnaires intégrés dans le corps des ingénieurs des services agricoles sont classés aux échelons suivants, à la date du 1er janvier 1950:

A. — FONCTIONNAIRES DANS LES CADRES

1. — *Grade d'ingénieur en chef.*

3e échelon (sans ancienneté).

MM. Archer, Barat (André), Bardet, Blanche, Bonichon, Bruneteau, Carré, Chaquin, Cheval, Constant, Coquery, Der Khatghadourian, Dufoux, Durandeau, Gay, Goimard, Gory, Jussiaux, Kuntz, Le Bot, Leroux, Long, Mercier, Neumand, Parguey, Pellegrin, Peéit, Peyrière, Poupard, Raffin, Ranger, Riedel, Roy, Siloret, Vochelle.

2e échelon (avec un an d'ancienneté).

MM. Autrère, Cezard, Cuisance, Lasnier-Lachaise, Martinval, Matagrin, Olombel, Poupart, Vandamme, Vastine.

2e échelon (sans ancienneté).

MM. Ausset, Barat (Jean), Barret, Basset, Bellet, Blanck, Brisebois, Cabasson, Cairaschi, Causi, Clave, Clouin, Deloustal, Dixmeras, Dumas, Dussert, Gaumet, Guffroy, Kerel, Lavoine, Le Guelinel, Lucas, Mahou, Martin, Mauron, Parisot, Perrachon, Perrier de la Bathie, Picard, Pithioud, Richard, Rolland, Rufin, Saint-Martin, Sauger, Soulie.

1er échelon (avec un an d'ancienneté).

MM. Bord, Carteron, Combe, Couillens, Darpoux, Dechambre, Fenart, Guillemot-Treffa, Inguy, Michel, Mottard, Perrette, Telliez, Uhlen.

1er échelon (sans ancienneté).

MM. Gessat, Imbaud, Lasselain, Michot.

II. — *Grade d'ingénieur principal.*

2e échelon (avec un an d'ancienneté).

MM. Berbey, Bonniol, Bousquet, Caillon, Chollet, Cueille, Danguy, Delarue, Deschamps, Espariat, Favin, Fondeux, Grec, Houdayer, Huger, Laurans, Lefebvre, Marchal, Morel, Moron, Ravault, Remy, Richard, Roy, Schmitt, Selaries, Tournebise, Trinquet.

2e échelon (sans ancienneté).

MM. Boisset, Bonastre, Bonnal, Bonnet, Charet, Desclaude, Enoch, Clave, Ferran, Fournier, Gromas, Lapedagne, Mais, Monnier, Perrey, Pouzet, Renaud, Renoir.

1er échelon (avec dix-huit mois d'ancienneté).

MM. Abiron, Amiez, Angely, Boudol, Boure, Cabarbaye, Chaulet, Combe (Pierre), Courtant, Coutière, Couturier (Edouard), Couturier (Paul), Denizet, Deperraz, Douaire, Failly, Fox, Giudici, Legros, Lemeunier, Merle, Picheral, Pilandon, Pradon, Progent, Rovel, Ruelle, Suteau, de Viguerie.

1er échelon (avec un an d'ancienneté).

MM. Andribet, Arnaud, Chaumeton, Chemorin, Desjobert, Faure, Gauthier, Gonde, Hudault, Lacotte, Martinand, Moulon, Ortlieb, Piel-Desruisseaux, de Ravel d'Esclapon, Renoult, Sannac, Souilljaert, Tabart, Valery, Vasseur

1er échelon (sans ancienneté).

MM. Béguin, Berville, Blache, Brès, Caillaud, Klein, Rabinlaux, Rollin, Rougerie, Texier, Thimel, Vialle.

III. — *Grade d'ingénieur.*

5e échelon.

MM. Aubry, Auroy, Ayral, Dubuffet, Dusserd, Eloury, Esnault, Fournier (Jean), Fournier (Raymond), Guérin, Jean-Prost, Lidove, Penancier, Trottmann.

4e échelon (ancienneté dans l'échelon de l'ancien cadre conservée).

MM. Dane, Gabarret, Louis, Schoutteten.

4e échelon (sans ancienneté).

MM. Anglade, de Besse, Piteau, Bodilis, Bosc (Georges), Boulange, Calvas, Chatenet, Chesnet, Colombin, Commeau, Condat, Courty, Debernard, Dubosc, Duclercq, Dupoux, Goix, Hazael-Massieux, Johannet, Lansac, Louvot, Luginbuhl, Martin (Simon), Méchain, Mosny, Nègre, Pansiot, Paraillous, Peyrat, Pierre, Poirier, Prats, Reisser, Robin, Rolet, Roussel (Christian), Sarthou-Moutengou, Soulet, Thiébault.

3e échelon (ancienneté dans l'échelon de l'ancien cadre conservée).

MM. Barbotin, Bénas, Bergeret, Bertin, Billot (Jacques), Bourdel, Brenet, Feat, Garban, Godillot, Grangier, Granier, Harranger, Jaguenaud, Monteil, Portier, Regaudie, Sermadiéras, Targe, Thillou, Vincent (Victor), Viot.

3e échelon (sans ancienneté).

MM. Bellet (Henri), Bry, Bulle, Campistron, Cusson (Jacques), Delmail, Devouge, Emery, Feige, Fouquet, Gerber, Lambert, Laumonnier, Lefebvre, Mariotti, Marsolat, Peltier, Pointet, Ruffie, Schultz, Seillan, Xueref.

2e échelon (ancienneté dans l'échelon de l'ancien cadre conservée)

MM. Brown, Chauvet, Douillet, Genestine, Gerhardt, Habault, Journet, Laburthe, Lardy, Mallet, Martinet, Mouchot, Richin.

2e échelon (sans ancienneté).

MM. Argaillot, Bazile, Bergeron, Billeau (Jean), Bonneau, Bosq (André), Bozzoni, Brème, Brès (Yvan), Caillard, Carluy, Cassagne, Delcure, Duguet, Fivel, Franck, Galpy, Gammel, Gaubert, Geoffrion, Grellet, Hervieu, Husson, Lavigne, Lechêne, Martin (Yves), Mauger, Michardière, Milaire, Perrut, Pigeon, Ragot, Ramus, Rembert, Révol, Roger, Roussel (Maurice), Saint-Martin (Daniel), Soulias, Spindler, Terral, Thoraval, Tuyeras.

1er échelon (ancienneté dans l'échelon de l'ancien cadre conservée).

MM. Herbet, Latard, Pochet, Salva, Torqueau.

1e échelon (sans ancienneté).

MM. Augros, Béraud, Blachère, Bonhomme, Chantioux, Chone, Chotard, Clément (Robert), Dejou, Ducuing, Duflo, Duthil, Fardet, Frebling, Gorria, Gounelle, Guigues, Herblot, Hugueny, Laborde, de Lagarde, Le Glory, Moucot, Tachon, Tavin, Thomas, Vial.

Ingénieur stagiaire.

M. Maffert.

B. — FONCTIONNAIRES EN SERVICE DÉTACHÉ

I. — *Grade d'ingénieur en chef.*

3e échelon (sans ancienneté).

MM. Cournier, Prolin, Valdebouze.

2e échelon (sans ancienneté).

MM. Mingasson, Rouel.

1er échelon (avec un an d'ancienneté).

M. Raynaud.

II. — *Grade d'ingénieur principal.*

1er échelon (avec dix-huit mois d'ancienneté).

MM. Goriou, Thomassin, Wouters.

1er échelon (avec un an d'ancienneté).

MM. Barbier, Ribierre (Roger).

III. — *Grade d'ingénieur.*

5e échelon.

MM. Chevassus, Deramond.

4e échelon (ancienneté dans l'échelon de l'ancien cadre conservée).

M. Gueit.

4e échelon (sans ancienneté).

MM. Bouteille, Delarbre, Lagorce, Maurer, Parisot, Soubra, Vincent (Charles).

3e échelon (ancienneté dans l'échelon de l'ancien cadre conservée).

M. Maroger.

3e échelon (sans ancienneté).

MM. Gagnebien, Laforêt, Perrichon.

2e échelon (sans ancienneté).

M. Tournier.

1er échelon (sans ancienneté).

M. Mairal.

C. — Fonctionnaires en disponibilité

Grade d'ingénieur en chef.

3e échelon (sans ancienneté).

MM. Audidier, Gros, Leroy.

Tableau d'avancement pour l'année 1951, du personnel des écoles d'enseignement ménager agricole.

Rectificatif au *Journal officiel* du 12 août 1951, page 8799, 1re colonne, 42e ligne, lire: « A compter du 1er juillet 1951, 2e classe, Mme Georget, directrice de l'école d'enseignement ménager agricole de l'Indre », au lieu de: « 3e classe ».

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Travaux publics.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 28 août 1951, M. Bordenave (Jean), ingénieur de 3e classe des travaux publics des colonies, ingénieur principal de 3e classe à titre temporaire, a été placé pour une période de cinq ans, à compter du 1er janvier 1948, dans la position de congé hors cadres et sans solde auprès de l'office central des chemins de fer de la France d'outre-mer en vue d'occuper un emploi de son grade.

Les retenues pour pension auxquelles est astreint M. Bordenave au profit de la caisse de retraites de la France d'outre-mer, ainsi que la contribution complémentaire à laquelle est tenu l'office central des chemins de fer de la France d'outre-mer, seront versées dans les conditions prévues par les articles 11 et 83 du décret du 1er novembre 1928, modifié par les décrets des 16 juin et 31 décembre 1937.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Modèle d'imprimé S. 2.100.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu l'ordonnance du 4 octobre 1945 portant organisation de la sécurité sociale;

Vu le décret du 8 juin 1946 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'ordonnance du 4 octobre 1945, notamment l'article 149 (§ 1er),

Arrête:

Art. 1er. — La déclaration prévue au paragraphe 1er de l'article 149 du décret du 8 juin 1946, à remplir par les personnes visées audit article, doit être conforme au modèle S. 2.100 ci-annexé.

Art. 2. — Le conseiller d'Etat, directeur général de la sécurité sociale, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 28 août 1951.

Pour le ministre et par autorisation:
Le maître des requêtes au conseil d'Etat, directeur du cabinet,
JACQUES DOUBLET.

MODELE S. 2.100

Recto

SÉCURITÉ SOCIALE

DECLARATION *à remplir obligatoirement par l'assuré travaillant pour le compte de plusieurs employeurs du régime général et dont le total des rémunérations dépasse le maximum soumis à retenue.* (Art. 149 du décret du 8 juin 1946.)

Exemplaire destiné à (Nom de l'employeur.) .....

Je soussigné ..... demeurant:
(Pour les femmes mariées ou veuves, écrire le nom de jeune fille en le faisant suivre de femme X... ou veuve X...)

Adresse: Département: .....
Commune: .....
Rue et n°: .....

Immatriculé sous le n°
(Relevé sur la carte d'immatriculation.)

Profession: .....

Déclare qu'au cours du .....e ..... (1) 195..., j'ai reçu de l'ensemble de mes divers employeurs des rémunérations dont le total s'élève à: .....

Certifié exact le ..... à .....

Signature de l'assuré social:

(1) Mois ou trimestre.

NOTICE AU VERSO

MODÈLE S. 2100

Verso.

NOTICE

Les personnes travaillant régulièrement et simultanément pour le compte de plusieurs employeurs et recevant un total de rémunération supérieur au maximum soumis à retenue sont tenues de faire connaître à chacun d'eux le total des rémunérations qu'elles ont reçues de l'ensemble de leurs employeurs (art. 149 du décret du 8 juin 1946)

A cet effet, un exemplaire de la présente déclaration sera adressé à chacun des employeurs.

Pour chaque mois.	*Pour chaque trimestre.*
Par les assurés dont le salaire ou le gain est réglé soit par mois, soit à des intervalles irréguliers, soit au cours ou à la terminaison d'un travail.	Par les courtiers, les inspecteurs et autres agents non patentés des entreprises d'assurances de toute nature.
Si le total des rémunérations reçues dépasse 27.000 F.	Si le total des rémunérations reçues dépasse 81.000 F.

NOTA. — Le présent imprimé est sans objet lorsque les employeurs se sont mis d'accord pour que l'un d'entre eux verse pour le compte de tous la totalité des cotisations dues pour l'assuré.

Tarif limite de responsabilité des organismes de sécurité sociale.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu l'article 14 de l'ordonnance du 19 octobre 1945 fixant le régime des assurances sociales applicable aux assurés des professions non agricoles;

Vu le décret du 29 décembre 1945, modifié par celui du 14 juin 1947, portant règlement d'administration publique pour l'application de ladite ordonnance;

Vu l'article 38 de la loi du 30 octobre 1946 sur la prévention et la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles;

Vu le décret du 31 décembre 1946 portant règlement d'administration publique pour l'application de ladite loi;

Vu l'arrêté du 30 décembre 1949 instituant le tarif interministériel pour le règlement de certaines prestations sanitaires;

Vu l'arrêté du ministre de la santé publique et de la population en date du 20 février 1950, modifié et complété, fixant certains titres du tarif interministériel des prestations sanitaires;

Vu l'arrêté du 28 mars 1950 et les arrêtés subséquents, rendant applicable aux ressortissants des législations de sécurité sociale le titre V du tarif interministériel fixé par l'arrêté du 30 décembre 1949 susvisé complété et modifié;

Vu l'arrêté du ministre de la santé publique et de la population, en date du 10 juillet 1951,

Arrête:

Art. 1er. — Le chapitre 4 (objets de petit appareillage) du titre V du tarif interministériel des prestations sanitaires tel qu'il a été modifié et complété par l'arrêté du ministre de la santé publique et de la population du 10 juillet 1951, et publié en annexe à cet arrêté (*Journal officiel* du 27 juillet 1951), constitue le tarif limite de responsabilité des caisses primaires de sécurité sociale.

Art. 2. — Le chapitre 5 (objets de grand appareillage) du titre V du tarif interministériel des prestations sanitaires tel qu'il a été modifié et complété par l'arrêté du ministre de la santé publique et de la population du 10 juillet 1951, et publié en annexe à cet arrêté (*Journal officiel* du 27 juillet 1951), constitue le tarif limite de responsabilité des caisses primaires de sécurité sociale.

Art. 3. — Les dispositions du présent arrêté prendront effet à compter du 15 août 1951.

Art. 4. — Le conseiller d'Etat, directeur général de la sécurité sociale, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 30 août 1951.

Pour le ministre et par autorisation:
Le maître des requêtes au conseil d'Etat, directeur du cabinet,
JACQUES DOUBLET.

Barème des cotisations prévu à l'article 2 de l'arrêté du 16 février 1948 pour les industries du vêtement (accidents du travail).

Rectificatif au *Journal officiel* du 16 juin 1951: page 6313, 2e colonne, au lieu de: « 494.06: 1,10 », lire: « 494.06: 0,90 ».

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENERGIE

Recrutement d'ingénieurs adjoints des travaux publics de l'Etat et d'adjoints techniques du service des mines.

Le ministre de l'industrie et de l'énergie et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Vu le décret du 16 juin 1923 relatif au statut des ingénieurs et ingénieurs adjoints des travaux publics de l'Etat du service des mines;

Vu les trois arrêtés du 20 juin 1923 fixant les conditions du recrutement des ingénieurs adjoints des travaux publics de l'Etat (mines) respectivement par voie de concours, par voie d'examen professionnel et par voie de nomination directe parmi les anciens élèves diplômés des écoles techniques des mines d'Alès et de Douai;

Vu le décret du 24 décembre 1942 relatif au statut des adjoints techniques des mines;

Vu l'arrêté du 24 décembre 1942 fixant les conditions générales et le programme du concours pour l'admission à l'emploi d'adjoint technique des mines;

Vu le décret du 28 février 1951 portant règlement d'administration publique relatif aux dispositions statutaires communes aux différents corps d'adjoints techniques de l'Etat;

Vu l'article 29 de la loi de finances pour l'exercice 1951 (loi n° 51-598 du 24 mai 1951);

Vu le décret n° 49-50 du 11 janvier 1949 relatif au reclassement des fonctionnaires de l'Etat dégagés des cadres en exécution de la loi n° 47-1680 du 3 septembre 1947, modifiée par la loi n° 48-1227 du 22 juillet 1948,

Arrêtent:

Art. 1er. — S'ouvriront, dans le second semestre de l'année 1951:

1° Un recrutement de douze ingénieurs adjoints des travaux publics de l'Etat (mines), dont:

Six par voie de recrutement direct parmi les anciens élèves diplômés des écoles techniques des mines de Douai et d'Alès;

Quatre par voie de concours;

Deux par la voie d'un examen professionnel réservé aux adjoints techniques des mines;

2° Un recrutement de neuf adjoints techniques des mines.

Art. 2. — Parmi les neuf emplois d'adjoints techniques des mines visés à l'article 1er ci-dessus:

Huit seront pourvus par la voie d'un concours normal;

Un sera réservé à un fonctionnaire dégagé des cadres autrement que sur sa demande, en exécution des lois nos 46-195 du 15 février 1946 et 47-1680 du 3 septembre 1947 modifiées et des décrets pris pour leur application.

Art. 3. — Les fonctionnaires dégagés des cadres, candidats à l'emploi d'adjoint technique des mines visé à l'article 2 ci-dessus, devront avoir atteint quarante-cinq ans au plus au 1er janvier 1951, et satisfaire aux conditions d'aptitude physiques et morales exigées pour l'admission normale à cet emploi.

Aucun diplôme ne sera exigé de ces candidats; ils devront toutefois satisfaire, à titre d'examen professionnel, aux épreuves d'admissibilité du concours normal d'adjoint technique des mines, telles qu'elles sont prévues par l'arrêté du 24 décembre 1942.

L'unique poste d'adjoint technique des mines, réservé aux candidats ayant la qualité de fonctionnaires dégagés des cadres, ira à celui des candidats qui, compte tenu des seuls résultats de ces épreuves, aura obtenu le premier rang de classement.

Art. 4. — Par analogie avec la durée du stage requis des candidats du concours normal d'adjoint technique des mines, le candidat recruté en qualité de fonctionnaire dégagé des cadres sera soumis à une période d'essai d'un an.

A l'issue de cette période d'essai, son admission définitive à l'emploi d'adjoint technique des mines sera subordonnée aux résultats d'un examen de fin de stage, tel qu'il est prévu au décret du 24 décembre 1942 et défini par l'arrêté de même date.

Art. 5. — Le reclassement dans le cadre des adjoints techniques des mines du fonctionnaire dégagé des cadres se fera conformément aux dispositions prévues par le décret du 11 janvier 1949 et pour compter du jour de son entrée en fonctions dans le nouveau cadre.

Art. 6. — Dans le cas où, soit en raison de l'absence de candidatures, soit du fait qu'aucun des candidats n'aurait obtenu le minimum de points exigible pour l'ensemble des épreuves de l'examen d'admissibilité, le neuvième poste d'adjoint technique des mines ne pourrait être attribué à un fonctionnaire dégagé des cadres, ce poste serait dévolu à un candidat du concours normal.

Art. 7. — Le ministre de l'industrie et de l'énergie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 août 1951.

Le ministre de l'industrie et de l'énergie,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur de l'administration générale,
RENÉ BOUFFANDEAU.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MAURICE AICARDI.

Administration centrale.

Par arrêté en date du 1er septembre 1951, Mme Callier (Andrée), employée de bureau, 3e échelon, à l'administration centrale, a été admise à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 25 novembre 1951.

Ecoles des mines.

Par arrêté en date du 31 août 1951, M. Lemoine (Marcel), ingénieur civil des mines, a été nommé, à compter du 1er août 1951, chef de travaux pratiques de géologie générale, à titre d'occupation accessoire, à l'école nationale supérieure des mines de Paris, en remplacement de M. Lucas (Gabriel), démissionnaire.

Mines.

Par arrêté du 3 septembre 1951, les ingénieurs des mines dont les noms suivent, inscrits au tableau d'avancement pour 1951, sont promus et titularisés:

Au grade d'ingénieur en chef des mines (1er *échelon*).
(Indice 500, traitement: 765.000 F.)

A compter du 1er janvier 1951: M. Peccia-Galletto (Jacques).

A compter du 15 février 1951: MM. Jacot (Jean) et Granier de Lilliac (René).

Les ingénieurs des mines dont les noms suivent, inscrits au tableau d'avancement pour 1951, sont promus:

A la 1re classe du grade d'ingénieur des mines (1er *échelon*).
(Indice 520, traitement. 803.000 F.)

A compter du 1er janvier 1951: M. Labruyère (Jean).

A la 2e classe du grade d'ingénieur des mines (1er *échelon*).
(Indice 470, traitement: 708.000 F.)

A compter du 15 février 1951:

MM. Mabile (Jacques).
Rambaud (Gustave) (service détaché).
Chauvez (Claude).
Faucher de Corn (Bernard) (service détaché).
Proust (Jean).
Laballery (Jean) (service détaché).

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Décret du 27 août 1951 portant fixation de la taxe de séjour dans la station touristique de Carcassonne (Aude).

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,

Vu le décret du 2 août 1939, qui a érigé la commune de Carcassonne (Aude) en station mixte uvale et de tourisme et a institué dans cette station une chambre d'industrie mixte uvale et de tourisme, ensemble la liste de classement des stations hydrominérales, climatiques et uvales arrêtée à la date du 1er janvier 1951;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 27 février 1948;

Vu la délibération de la chambre d'industrie mixte uvale et de tourisme en date du 28 mai 1948;

Vu le procès-verbal de l'enquête et l'avis du commissaire enquêteur en date du 20 avril 1948;

Vu l'avis de la commission permanente des stations hydrominérales et climatiques en date du 27 juillet 1951;

Vu les autres pièces du dossier;

Vu les lois des 24 septembre 1919 et 4 août 1927, ensemble l'acte dit loi du 3 avril 1942 et le décret du 4 mai 1920 modifié par le décret du 30 mai 1923;

Vu la loi du 2 juillet 1935 et le décret du 25 octobre 1935, ensemble la loi du 2 août 1950;

Vu le décret-loi du 17 juin 1938 et le décret du 23 juillet 1938;

Vu l'article 1er de l'ordonnance du 2 novembre 1945 fixant le maximum du tarif de la taxe de séjour à 10 F par personne et par jour de séjour;

Le conseil d'Etat (section sociale) entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est fixé ainsi qu'il suit jusqu'au 31 octobre 1955 le tarif de la taxe de séjour qui sera perçue du 1er avril au 31 octobre dans la station mixte uvale et de tourisme de Carcassonne (Aude):

Hôtels et appartements de luxe: 10 F; 1re catégorie: 8 F; 2e catégorie, 6 F; 3e catégorie, 4 F; 4e catégorie: 2 F.

La taxe est due pour une durée maximum de vingt-huit jours.

Art. 2. — Ne sont pas passibles de la taxe:

1° Les personnes qui sont domiciliées dans la station et celles qui possèdent une résidence à raison de laquelle elles sont passibles d'une contribution mobilière;

2° Les voyageurs et représentants de commerce, porteurs de la carte d'identité professionnelle instituée par la loi du 8 octobre 1919.

Sont exonérés de la taxe:

1° Les personnes qui bénéficient des lois d'assistance des 15 juillet 1893, 14 juillet 1905 et 14 juillet 1913;

2° Les mutilés, blessés et malades du fait de la guerre;

3° Les personnes exclusivement attachées aux malades et celles qui, par leur travail ou par leur profession, contribuent au fonctionnement et au développement de la station ainsi que les conjoints et les enfants mineurs desdites personnes.

Des réductions sont consenties:

1° En faveur des enfants de moins de sept ans qui ne payeront que demi-taxe;

2° En faveur de tout membre d'une famille nombreuse porteur de la carte d'identité strictement personnelle délivrée en vertu de la loi du 14 février 1920.

Ces réductions sont au moins égales à celles consenties pour les prix de transport sur les chemins de fer d'intérêt général, c'est-à-dire:

30 p. 100 pour les membres des familles comptant trois enfants;
40 p. 100 pour les membres des familles comptant quatre enfants;
50 p. 100 pour les membres des familles comptant cinq enfants;
75 p. 100 pour les membres des familles comptant six enfants et plus.

Art. 3. — Le produit de la taxe de séjour sera employé conformément aux dispositions des articles 1er et 2 de la loi du 24 septembre 1919. Il devra notamment servir à assurer, aux indigents qui se présenteraient munis d'un certificat d'indigence des autorités qui les auraient envoyés dans la station, les soins dont ils auraient besoin.

Art. 4. — Conformément aux prescriptions de l'article 20 du décret du 4 mai 1920 modifié par le décret du 30 mai 1923, un état portant indication précise de l'emploi du produit de la taxe au cours de l'année précédente sera affiché pendant toute la durée de la saison à la mairie et dans les hôtels ainsi qu'au bureau du syndicat d'initiative et au bureau de renseignements, s'il en existe dans la station. Cet état sera certifié par le maire.

Art. 5. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 août 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la santé publique et de la population,
PAUL RIBEYRE.

Cabinet du ministre.

Le ministre de la santé publique et de la population,

Vu le décret du 11 août 1951 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu les décrets des 28 juillet 1948 et 21 août 1951 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels,

Arrête:

Art. 1er. — Est nommé au cabinet du ministre de la santé publique et de la population:

Chargé de mission.

M. Guy Senez, ingénieur en chef à l'Institut géographique national.

Art. 2. — Le présent arrêté, qui aura effet du 11 août 1951, sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 août 1951.

PAUL RIBEYRE.

Services antituberculeux.

Par arrêté en date du 29 août 1951, M. le docteur Chalie, reçu au concours des médecins des services antituberculeux publics et privés du 11 décembre 1950, est mis, à compter du 1er août 1951, à la disposition du préfet du Gers pour exercer dans son département les fonctions de médecin des dispensaires antituberculeux publics.

Circulaire relative à l'application de la loi du 4 août 1950 organisant la liaison et la coordination des services sociaux.

Rectificatif au *Journal officiel* du 22 juillet 1951, page 7937, 1re colonne, 19e ligne du paragraphe B, au lieu de: « usages », lire: « usagers »; 2e colonne, 21e ligne, au lieu de: « R.A.P.K. », lire: « R.A.P. ».

MINISTERE DE LA MARINE MARCHANDE

Fonds de concours.

Par arrêté en date du 1er septembre 1951, il a été ouvert au ministre de la marine marchande, au chapitre 1050 (conseil supérieur de la marine marchande, dépenses de personnel) de l'exercice 1951, à titre de fonds de concours, un crédit de 1.223.250 F.

NOMINATIONS A DES EMPLOIS RESERVES

Ministère de la défense nationale.

SECRÉTARIAT D'ETAT A LA GUERRE

Par arrêté en date du 9 juillet 1951, M. Gradaive (Rémy) a été nommé commis administratif dans les services extérieurs de la guerre (intendance), à Lille (Nord), en exécution de la loi du 26 octobre 1946 et du décret du 10 juillet 1947 sur les emplois réservés.

Ministère de l'industrie et de l'énergie.

Sous réserve des conditions auxquelles il devra satisfaire conformément aux dispositions de l'article 34, dernier alinéa, du décret du 10 juillet 1947, M. Caussade (René) a été nommé à l'emploi réservé d'agent de vérification des instruments de mesure et affecté en cette qualité au bureau des instruments de mesure de Reims (Marne) par arrêté du 31 août 1951, pris en application de la loi du 26 octobre 1946.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1951

Ordre du jour du jeudi 6 septembre 1951.

A neuf heures trente. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

1. — Suite de la discussion de la proposition de loi (n° 760) de M. Charles Barangé et plusieurs de ses collègues tendant à instituer un compte spécial du Trésor (nos 876-956. — M. Simonnet, rapporteur).

2. — Discussion de la proposition de résolution (n° 695) de M. Minjoz et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à prendre les mesures nécessaires pour empêcher toute procédure d'expulsion pour cause de non payement à l'encontre des locataires qui, bénéficiaires de l'allocation compensatrice des augmentations de loyers, ne l'ont pas encore perçue (n° 799. — M. Minjoz, rapporteur).

3. — Discussion, en deuxième lecture, de la proposition de loi (adoptée par l'Assemblée nationale dans sa première législature) tendant à modifier l'article 50 de la loi n° 47-1465 du 8 août 1947 relatif aux redevances pour occupation de bâtiments provisoires (nos 24-631-912. — M. Triboulet, rapporteur).

4. — Discussion du rapport du 10e bureau sur les opérations électorales du territoire du Tchad (collège des citoyens de statut personnel) (M. Gaumont, rapporteur).

5. — S'il y a lieu, discussion, en deuxième lecture, du projet de loi portant ouverture de crédits sur l'exercice 1951 (éducation nationale).

6. — S'il y a lieu, discussion, en deuxième lecture, de la proposition de loi tendant à instituer un compte spécial du Trésor.

A quinze heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

Suite des discussions inscrites à l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures. — 3e SÉANCE PUBLIQUE

Suite des discussions inscrites à l'ordre du jour de la première séance.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le jeudi 6 septembre 1951.

N° 67. — Rapport fait au cours de la précédente législature au nom de la commission de la justice par M. Wasmer, sur: I. le projet de loi relatif au contentieux administratif; II. les propositions de loi: 1° de M. Jacques Bardoux relative au recrutement, à l'organisation et à la composition des conseils de préfecture; 2° de M. Charlet, sénateur, portant réorganisation des conseils de préfecture, modification de leur recrutement et de leur compétence et leur substituant l'appellation de tribunal administratif (dispositions relatives à la compétence des tribunaux administratifs).

N° 515. — Proposition de loi de M. Triboulet tendant à modifier l'article premier de la loi du 25 mai 1939, relatif à l'attribution de secours aux personnes physiques françaises qui étaient fixées en Russie avant la guerre (renvoyée à la commission des finances).

N° 516. — Proposition de loi de M. Triboulet tendant à modifier certaines dispositions de la loi n° 50-948 du 8 août 1950 portant fixation du budget annexe des prestations familiales agricoles pour 1950 (renvoyée à la commission des finances).

N° 520. — Proposition de loi de M. Triboulet tendant à exonérer des versements forfaitaires de 5 p. 100 du salaire de chaque matelot embarqué, les patrons pêcheurs se livrant personnellement à la pêche (renvoyée à la commission des finances).

N° 521. — Proposition de loi de M. Triboulet tendant à compléter l'article 186, première partie du code général des impôts, établissant une réduction d'impôts pour les chefs de famille (renvoyée à la commission des finances).

N° 547. — Proposition de loi de M. Louis Michaud tendant à modifier le régime fiscal des pêcheurs artisans ou rémunérés à la part (renvoyée à la commission des finances).

N° 591 (1). — Proposition de loi de M. André Mancey tendant à étendre le bénéfice des articles 22 et 23 du décret n° 46-1433, du 14 juin 1946, portant application du statut du mineur aux ouvriers reconnus invalides, aux veuves de retraités des entreprises dissoutes qui travaillaient au compte des Houillères nationales et d'autres exploitations minières assujetties au statut du mineur (renvoyée à la commission de la production industrielle).

N° 747. — Proposition de loi de M. André Lenormand tendant à fixer le prix des loyers des immeubles d'Etat mis à la disposition des sinistrés au titre de leurs dommages de guerre (renvoyée à la commission de la reconstruction).

N° 751 (1). — Proposition de loi de M. Gabriel Roucaute tendant à venir en aide aux viticulteurs sinistrés de l'Hérault, victimes des orages de grêle des 4 et 5 août 1951 (renvoyée à la commission des finances).

N° 796. — Proposition de loi de M. Frédéric-Dupont tendant à établir le statut de la boulangerie (renvoyée à la commission des affaires économiques).

N° 809. — Rapport de M. Sibué, au nom de la commission de la reconstruction, sur la proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à majorer de 20 milliards la dotation prévue par l'article 8 de la loi de finances du 24 mai 1951 pour les opérations réalisées dans le cadre de la législation des habitations à loyer modéré.

N° 817. — Proposition de loi de M. Dorey tendant à modifier l'article 16 de la loi du 20 septembre 1948 portant réforme du régime des pensions civiles et militaires (renvoyée à la commission des pensions).

N° 839. — Proposition de loi de M. Raffarin tendant à compléter l'article 64 du code général des impôts (renvoyée à la commission des finances).

N° 840. — Proposition de loi de M. Raffarin tendant à la suppression des droits de succession en ligne directe et entre époux (renvoyée à la commission des finances).

N° 841. — Proposition de loi de M. Raffarin tendant, pour le calcul de la surtaxe progressive, à limiter le revenu net imposable des propriétés rurales au double des revenus ayant servi de base à la contribution foncière (renvoyée à la commission des finances).

N° 859 (1). — Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée (renvoyée à la commission des immunités parlementaires).

N° 860 (1). — Demande en autorisation de poursuites contre un membre de l'Assemblée (renvoyée à la commission des immunités parlementaires).

N° 899. — Proposition de loi de M. Emmanuel Véry portant amnistie en matière d'élection dans les quatre départements d'outre-mer (renvoyée à la commission de la justice).

N° 963. — Avis transmis par M. le président du Conseil de la République sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, dans sa première législature, portant création d'une société d'études, d'économie mixte pour l'aménagement général des régions comprises entre Rhône et Océan (S. E. A. R. O.) (renvoyé à la commission de l'intérieur).

N° 964. — Avis transmis par M. le président du Conseil de la République sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, dans sa première législature, tendant à rendre applicable aux personnels des hôpitaux psychiatriques autonomes les dispositions de la loi n° 48-1450 du 20 septembre 1948 relative aux pensions civiles et militaires (renvoyé à la commission de la famille).

N° 970 (1). — Proposition de résolution de M. Emmanuel Véry tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes dispositions utiles et en particulier à accorder un premier secours substantiel d'extrême urgence pour permettre à l'administration locale de secourir les sinistrés de la Martinique (renvoyée à la commission des finances).

N° 973. — Projet de loi autorisant le Président de la République à ratifier la convention entre la France et le Conseil de l'Europe sur l'application de la législation française de sécurité sociale au personnel dudit Conseil (renvoyé à la commission du travail).

N° 974. — Projet de loi intégrant dans le code d'instruction criminelle l'ordonnance du 2 novembre 1945 relative à la perception d'amendes de composition (renvoyé à la commission de la justice).

N° 975. — Projet de loi modifiant l'article 591 du code d'instruction criminelle (renvoyé à la commission de la justice).

N° 976. — Projet de loi relatif à la durée de conservation par les greffiers des dossiers prévus à l'article 79 du code de procédure civile (renvoyé à la commission de la justice).

N° 1013 (1). — Proposition de résolution de M. Edouard Bonnefous tendant à inviter le Gouvernement à accorder son aide aux populations de la Seine-et-Oise victimes d'un orage de grêle dans la nuit du 29 au 30 août 1951 (renvoyée à la commission des finances).

N° 1014. — Proposition de résolution de M. Mignot tendant à inviter le Gouvernement à publier un décret portant règlement d'administration publique concernant le payement du pécule des déportés et internés politiques visés par la loi n° 48-1404 du 9 septembre 1948 et des ayants cause des prisonniers de guerre décédés en captivité visés par la loi n° 50-956 du 8 août 1950 (renvoyée à la commission des pensions).

N° 1015 (1). — Proposition de résolution de M. Gabriel Roucaute tendant à inviter le Gouvernement à ouvrir immédiatement un crédit de 10 millions de francs pour venir en aide aux familles de Pont-Saint-Esprit (Gard), victimes d'intoxication alimentaire ayant entraîné des décès et de nombreuses hospitalisations (renvoyée à la commission des finances).

(1) Tirage restreint.

Commission des affaires économiques.

Séance du mercredi 5 septembre 1951.

Présents. — MM. Bengana, Bergasse, Billiemaz, Catrice, Catroux, Denis (Alphonse) (Haute-Vienne), Ducreux, Mme Estachy, MM. Evrard, Gaumont, Gazier, Georges (Maurice), Guitton (Joseph) (Vendée), Hugues (Joseph-André) (Seine), Mabrut, Marcellin, Maurice-Bokanowski (Michel), Plantevin, Mme Poinso-Chapuis, MM. Quénard (André) (Indre-et-Loire), Ramonet, Sauer, Vals (Francis), Wasmer (Joseph).

Excusés. — MM. Marcel Cartier, Jarrosson, Pierre-Olivier Lapie, Lebon, Morève.

Suppléants. — MM. Boisdé (de M. Chatenay), André Denis (de M. Labrousse), François-Mercier (de M. Klock), Le Sénéchal (de M. Desson), Prache (de M. Chaban-Delmas), Siefridt (de M. Ouedraogo Mamadou).

Commission des boissons.

Séance du mercredi 5 septembre 1951.

Présents. — MM. Benoit (Alcide) (Marne), Commentry, Fabre, Gau, Guille, Hénault, Jean (Léon) (Hérault), Lalle, Laplace, Le Cozannet, Monin, Paternot, Rey, Mme Roca, MM. Seynat, Souquès, Sourbet, Toublanc, Tourné, Verneuil.

Excusés. — MM. Aubin, Baurens, Paul Coste-Floret, Gourlon, Thibault.

Suppléants. — MM. Dixmier (de M. Laborbe), Marc Dupuy (de M. Waldeck Rochet), Priou (de M. Liquard), Tricart (de M. Castera).

Commission de la défense nationale.

Séance du mercredi 5 septembre 1951.

Présents. — MM. André (Pierre) (Meurthe-et-Moselle), Bouret, Bouvier O'Cottereau, Capdeville, Christiaens, Commentry, Deboudt (Lucien), Ducos (Hippolyte), Gilliot, Koenig, Lejeune (Max), Manceau (Robert) (Sarthe), Maurellet, Mercier (André-François) (Deux-Sèvres), Monsabert (de), Montalat, Monteil (André) (Finistère), Mutter (André), Pierrebourg (de), Puy, Triboulet, Villeneuve (de), Pierre Villon.

Excusé. — M. Cadi (Abd-el-Kader).

Suppléants. — MM. Souquès (de M. Badie), Prache (de M. Clostermann), Antoine Guitton (de M. Loustaunau-Lacau), Hulin (de M. Nazi-Boni), Reille-Soult (de M. Taillade), Wasmer (de M. Teitgen), Cherrier (de M. Tillon).

Commission de l'intérieur.

Séance du mercredi 5 septembre 1951.

Présents. — MM. Ballanger (Robert) (Seine-et-Oise), Blachette, Cartier (Gilbert) (Seine-et-Oise), Cordonnier, Cristofol, Crouzier, Dejean, Delmotte, Demusois, Dezarnaulds, Dorey, Genton, Mme Grappe, MM. Nenon, Quinson (Antoine) (Seine), Rabier, Schaff, Mme Sportisse, MM. Valle (Jules), Wagner (Jean).

Excusé. — M. Ribère.

Suppléants. — MM. Fayet (de M. Marty), Mazuez (de M. Brahimi), Halbout (de M. Solinhac), Briffaud (de M. Rougier), Coutant (de M. Véry), Bendjelloul (de M. Guthmuller), Mme Duvernois (de M. d'Astier de La Vigerie).

Commission de la justice et de législation.

Séance du mercredi 5 septembre 1951.

Présents. — Mme Bastide (Denise) (Loire), MM. Bendjelloul, Briffod, Chamant, Coudert, Defos du Rau, Félice (de), Garet (Pierre), Gaultier, Girard, Grimaud (Henri), Grimaud (Maurice) (Loire-Inférieure), Grousseaud, Lacaze, Maton, Mignot, Rolland, Silvandre, Tracol, Wasmer (Joseph).

Commission de la marine marchande et des pêches.

Séance du mercredi 5 septembre 1951.

Présents. — MM. Aubame, Becquet, Bignon, Bissol, Bouret, Cermolacce, Defferre, Detœuf, Dupuy (Marc), Estèbe, Fayet, Febvay, Goubert, Guitton (Jean) (Loire-Inférieure), Michaud (Louis) (Vendée), Nigay, Ramarony, Rousseau, Savary, Schmitt (René) (Manche), Siefridt, Signor.

Excusés. — MM. de Gracia, Gaborit.

Suppléants. — MM. Binot (de M. Capdeville), Prigent (de M. Reeb), Montalat (de M. Audeguil), Briffod (de M. Henneguelle).

Commission des pensions.

Séance du mercredi 5 septembre 1951.

Présents. — MM. Bégouin, Bignon, Boscary-Monsservin, Caillet (Francis), Cherrier, Dicko (Hamadoun), Dixmier, Dorey, Draveny, Garnier, Guislain, Hulin (Robert-Henry), Le Coutaller, Lefèvre (Raymond) (Ardennes), Liautey (André), Mme de Lipkowski, MM. Magendie (Edmond), Mouchet, Patria, Peltre, Mme Péri, MM. Pradeau, Rosenblatt, Sidi El Mokhtar (remplacé par Siefriedt), Tourné.

Suppléants. — Mme Francine Lefebvre (de M. Devemy), MM. Billiemaz (de M. Mamba Sano), Billat (de M. Dufour), Musmaux (de M. Moulon), Fauvel (de M. Casanova), Gabelle (de M. Aït Ali Ahmed).

Commission de la production industrielle.

Séance du mercredi 5 septembre 1951.

Présents. — MM. Bardon (André), Bichet, Bouvier O'Cottereau, Cassagne, Chabenat, Chupin, Couston (Paul), Coutant (Robert), Denis (André) (Dordogne), Desgranges, Deshors, Mme Duvernois, MM. Elain, Furaud, Goudoux, Lacombe, Mme Laissac, MM. Le Sciellour, Mallez, Manceau, Mancey (André) (Pas-de-Calais), Martel (Henri) (Nord), Montel (Eugène) (Haute-Garonne), Roucaute (Gabriel), Salliard du Rivault, Sion, Vedrines.

Commission de la reconstruction et des dommages de guerre.

Séance du mercredi 5 septembre 1951.

Présents. — MM. Braul', Cavelier, Chupin, Colin (Yves) (Aisne), Crouzier, Damette, Degoutte, Ducreux, Elain, Florand, Fouyet, Garet (Pierre), Guiguen, Guitton (Jean) (Loire-Inférieure), Halbout, Lefèvre (Raymond) (Ardennes), Lenormand (André), Le Roy Ladurie, Levindrey, Nisse, Notebart, Peltre, Prache, Prot, Raymond-Laurent, Rousselot, Sibué, Siefridt, Thiriet, Triboulet.

Suppléants. — MM. Legendre (de M. Dassault), Couinaud (de M. Gaubert), Duquesne (de M. Klock), Robert Manceau (de M. Gravoille), Rosenblatt (de M. Midol), Taillade (de M. Penoy), Marcel Noël (de M. Pierrard), Lamarque-Cando (de M. René Schmitt), Mondon (de M. Wolff), Vals (de M. Saint-Cyr).

Commission des territoires d'outre-mer.

Séance du mercredi 5 septembre 1951.

Présents. — MM. Apithy, Aubame, Bechir Sow, Bettencourt, Carmolacce, Coffin, Defferre, Devinat, Douala, Dronne, Dumas (Joseph), Estèbe, Estradère, Fabre, Fourcade (Jacques), Guissou (Henri), Hénault, Juglas, Liurette, Malbrant, Manceau (Robert) (Sarthe), Ninine, Tony Révillon, Sanogo Sekou, Savary, Senghor, Silvandre, Yacine (Diallo).

Suppléants. — MM. Bayrou (de M. Magendie), Brault (de M. Charles Benoist), Huel (de M. Molinatti), Mabrut (de M. Paul Béchard), Sourbet (de M. Antier), Vassot (de M. Monin), Lenormand (André) (de M. Kriegel-Valrimont), Pierre Villon (de M. Césaire).

Commission de comptabilité.

Séance du mercredi 5 septembre 1951.

Présents. — MM. Bouvier-O'Cottereau, Chastellain, Darou, Draveny, Duquesne, Kuehn (René), Sauer, Sourbet, Taillade.

Suppléants. — MM. de Pierrebourg (de M. Galy-Gasparrou), Lenormand (de M. Dufour).

Dans sa séance du mercredi 5 septembre 1951, la commission de comptabilité a nommé:

Président: M. Taillade.

Vice-président: M. Galy-Gasparrou.

Convocations de commissions.

La commission de l'agriculture se réunira le jeudi 6 septembre 1951, à quinze heures (local de la commission n° 232):

I. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 533) de M. Daladier (réforme de l'O. N. I. C.);

La proposition de résolution (n° 596) de M. Rincent (carburant agricole);

La proposition de résolution (n° 643) de M. Tanguy Prigent (représentation de l'agriculture au pool charbon-acier);

La proposition de loi (n° 644) de M. Billat (permis de chasse);

La proposition de loi (n° 659) de M. Tanguy Prigent (statut de la coopération);

La proposition de loi (n° 675) de M. Tanguy Prigent (caisse vieillesse agricole);

La proposition de loi (n° 791) de M. Raffarin (prix des fermages);

La proposition de loi (n° 829) de M. Hoeffel, sénateur (statut de la coopération);

La proposition de résolution (n° 874) de M. Delfaune (prix des permis de chasse).

II. — Rapport de M. Billat sur la proposition de loi (n° 211) de M. Lambert (prêts d'installation aux jeunes agriculteurs).

III. — Rapport de M. Tanguy Prigent sur la proposition de loi (n° 684) de M. Loustau (prix du blé).

IV. — Rapports de M. Lamarque-Cando sur:

La proposition de loi (n° 913) de M. Charpentier (modification de l'article 22 du statut du fermage);

La proposition de loi (n° 576) de M. Tanguy Prigent (modification des articles 22, 22 *bis* et 33 du statut du fermage).

La commission du suffrage universel, du règlement et des pétitions se réunira le jeudi 6 septembre 1951 à dix heures (local de la commission n° 249).

I. — Examen des pétitions.

II. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 355) de M. Cristofol tendant à la ratification de l'article 82 du titre III de l'ordonnance n° 45-2441 du 19 octobre 1945 (code de la nationalité française) en vue de permettre l'inscription sur les listes électorales de l'épouse et des enfants majeurs du sexe féminin des naturalisés, ayant droit à demander leur inscription sur les listes électorales, en application de l'article 82 de l'ordonnance n° 45-2551 du 19 octobre 1945;

La proposition de loi (n° 428) de M. Rabouin, sénateur, tendant à permettre une revision exceptionnelle des listes électorales;

La proposition de loi (n° 707) de M. Durand-Réville tendant à modifier certaines dispositions de la loi n° 51-586 du 23 mai 1951 relatives à l'élection des députés à l'Assemblée nationale dans les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer;

Le projet de loi (n° 934) portant anticipation, en 1951, de la revision annuelle des listes électorales en A. O. F., en A. E. F., au Togo et au Cameroun;

La proposition de résolution (n° 819) de MM. Ramonet et Couston tendant à la création d'une commission temporaire de coordination pour l'examen du projet de loi relatif à la communauté européenne du charbon et de l'acier;

La proposition de résolution (n° 916) de M. Defos du Rau tendant à la suppression de l'alinéa 6 de l'article 5 et de l'article 83 du règlement qui établissent et règlent le scrutin public à la tribune.

III. — Nomination de rapporteurs pour avis pour:

La proposition de loi (n° 192) de M. Barrachin tendant à modifier les articles 13 et 14 de la loi n° 47-1773 du 5 septembre 1947 fixant le régime électoral pour les élections au conseil général de la Seine;

La proposition de loi (n° 554 rectifié) de M. Peytel portant: 1° amnistie en faveur de certaines personnes poursuivies ou condamnées pour faits visés par les ordonnances des 18 novembre 1944, 28 novembre 1944 et 26 décembre 1944; 2° abrogation de l'article 18 de l'ordonnance du 21 avril 1944 prévoyant l'inéligibilité; 3° revision de l'épuration administrative.

IV. — Suite de l'examen du rapport de M. Bardoux sur les propositions de résolution (n°s 21, 123 et 240) de M. Bardoux, de M. Jean-Paul Palewski et de M. Lecourt tendant à modifier et à compléter le règlement.

V. — Interprétation de l'article 83 du règlement comme suite aux lettres de la présidence de l'Assemblée en date des 16 février 1950 et 26 juillet 1951.

VI. — Questions diverses.

La commission du travail et de la sécurité sociale se réunira le jeudi 6 septembre 1951 à quinze heures (local de la commission n° 264):

I. — Nomination du rapporteur de la proposition de loi (n° 45) de M. Bardoux (cotisations d'allocations familiales des travailleurs non salariés), en remplacement de M. Bouxom.

II. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 135) de M. Soustelle (association capital-travail);

La proposition de loi (n° 320) de Mme Poinso-Chapuis (indice mobile des salaires);

La proposition de loi (n° 395) de Mme Poinso-Chapuis (réforme des régimes de prestations familiales);

La proposition de loi (n° 430) de M. Mamadou Dia, sénateur (régime des assurances sociales des étudiants);

La proposition de loi (n° 471) de M. Henri Meck (âge limite en matière d'allocations familiales);

La proposition de loi (n° 502) de M. Cordonnier (silicose professionnelle);

La proposition de loi (n° 534) de M. Frédéric-Dupont (emploi d'hommes âgés de plus de 50 ans);

La proposition (n° 535) de M. Frédéric-Dupont (chômage des femmes âgées de plus de 50 ans);

La proposition de loi (n° 536) de M. Frédéric-Dupont (emploi des femmes âgées de plus de 50 ans);

La proposition de loi (n° 548) de M. Burlot (réforme de la sécurité sociale);

La proposition de résolution (n° 557) de M. Patinaud (convocation de la commission supérieure des conventions collectives);

La proposition de loi (n° 574) de M. Temple (rémunération du travail);

La proposition de loi (n° 575) de M. Temple (réforme de l'entreprise);

La proposition de loi (n° 604) de M. Guislain (extension du régime d'assurances sociales des grands mutilés de guerre);

La proposition de loi (n° 606) de M. Ramarony (droit de grève);

La proposition de loi (n° 607) de M. Guislain (âge de la retraite des déportés);

La proposition de loi (n° 610) de M. Degoutte (conventions collectives du travail);

La proposition de loi (n° 617) de M. Siefridt (rachat des cotisations d'assurance vieillesse);

Le rapport repris (n° 764) (versement rétroactif des allocations militaires et familiales supprimées par les autorités nazies);

Le rapport repris (n° 765) (procédure prud'homale dans le ressort de la cour d'appel de Colmar);

Le rapport repris (n° 766) (convention internationale sur les stagiaires);

Le rapport repris (n° 767) (fixation périodique du salaire minimum garanti).

Le rapport repris (n° 768) (pension des grands invalides des assurances sociales);

Le rapport repris (n° 769) (prestations de l'assurance de la longue maladie des assurés de plus de 60 ans);

Le rapport repris (n° 770) (avantages de réversion de la sécurité sociale);

Le rapport repris (n° 771) (majoration pour tierce personne de l'allocation aux vieux travailleurs salariés);

Le rapport repris (n° 772) (code local des assurances sociales);

Le rapport repris (n° 773) (recouvrement des cotisations de sécurité sociale);

La proposition de loi (n° 778) de M. Siefridt (montant de l'allocation aux vieux travailleurs salariés);

La proposition de résolution (n° 781) de M. Patinaud (fixation du salaire minimum garanti);

La proposition de loi (n° 806) de M. Boisdé (cotisations de sécurité sociale);

La proposition de loi (n° 812) de M. Boisdé (cotisations de sécurité sociale);

Le rapport repris (n° 836) (gérants de société et sécurité sociale);

L'avis (n° 894) du Conseil de la République (contentieux des élections au comité d'entreprise).

III. — Rapport de M. Coutant sur les propositions de loi (n°s 98 et 957) relatives à l'échelle mobile du salaire minimum garanti.

IV. — Questions diverses.

Réunions des commissions du jeudi 6 septembre 1951.

Commission de l'agriculture, à quinze heures. — Local n° 232.

Commission des boissons, à dix heures. — Local n° 232.

Commission du suffrage universel, du règlement et des pétitions, à dix heures. — Local n° 249.

Commission du travail et de la sécurité sociale, à quinze heures. — Local n° 254.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1951

Ordre du jour du jeudi 6 septembre 1951.

A quinze heures trente. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à surseoir aux expulsions de locataires ou occupants de bonne foi dont le relogement préalable n'est pas assuré (N°s 317 et 631, année 1951. — M. Boivin-Champeaux, rapporteur; et n° , année 1951, avis de la commission de la reconstruction et des dommages de guerre. — M. Jozeau-Marigné, rapporteur.)

2. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier et à compléter l'article 11 de la loi n° 50-10 du 6 janvier 1950 portant modification et codification des textes relatifs aux pouvoirs publics. (N°s 353 et 632, année 1951. — M. Georges Pernot, rapporteur.)

3. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier la loi du 29 avril 1845 sur les irrigations, en étendant le bénéfice de ses dispositions aux adductions d'eau potable. (N°s 400 et 633, année 1951. — M. Robert Chevalier, rapporteur.)

4. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, concernant la prorogation, en raison de la guerre, de la durée des droits de priorité littéraire et artistique et abrogeant la loi validée du 22 juillet 1941 relative à la propriété littéraire. (N°s 471 et 639, année 1951. — M. Péridier, rapporteur.)

5. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif aux entreprises de crédit différé. (N°s 302, 615 et 656, année 1951. — M. Delalande, rapporteur; et n° , année 1951, avis de la commission des finances. — M. Courrière, rapporteur.)

6. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à compléter les articles 37 et 38 de la loi n° 46-1072 du 17 mai 1946 relative à la nationalisation des combustibles minéraux. (N°s 384 et 646, année 1951. — M. Bousch, rapporteur; et n° 654, année 1951, avis de la commission des finances. — M. Courrière, rapporteur.)

Les billets portant la date dudit jour et valables pour la journée comprennent:

1er étage. — Depuis M. Menu, jusques et y compris M. Hubert Pajot.

Tribunes. — Depuis M. Paquirissamypoullé, jusques et y compris M. François Ruin

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le jeudi 6 septembre 1951.

N° 595. — Proposition de loi de M. Gaston Monnerville tendant à la création de « vergers de raisins de table ».

N° 590. — Proposition de loi de M. Léo Hamon tendant à permettre aux femmes fonctionnaires le travail à mi-temps.

N° 593. — Proposition de loi de M. Léo Hamon tendant à permettre aux commerçants d'introduire une action en revision du prix de leur loyer.

N° 643. — Proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à permettre aux négociants en grains agréés de bénéficier de l'aval de l'O. N. I. C. pour leurs effets délivrés en payement des blés qu'ils stockent.

N° 644. — Proposition de résolution de M. Namy tendant à accorder une aide aux sinistrés du fait des orages en Seine-et-Oise.

N° 646 (1). — Rapport de M. Bousch sur la proposition de loi tendant à compléter les articles 37 et 38 de la loi relative à la nationalisation des combustibles minéraux.

N° 647. — Proposition de loi de M. Jean Durand tendant à l'établissement d'un plan de financement pour la construction de bâtiments publics.

N° 649. — Proposition de résolution de M. Jean Durand tendant à promouvoir un plan de financement pour la construction de bâtiments publics.

N° 654. — Avis de M. Courrière sur la proposition de loi tendant à compléter les articles 37 et 38 de la loi relative à la nationalisation des combustibles minéraux.

N° 655. — Projet de loi portant ouverture de crédits sur l'exercice 1951 (Education nationale).

N° 656. — Rapport supplémentaire de M. Delalande sur le projet de loi relatif aux entreprises de crédit différé.

(1) NOTA. — Ce document a été mis à la disposition de Mmes et MM. les sénateurs le 5 septembre 1951.

Commission de l'agriculture.

Séance du mercredi 5 septembre 1951.

Présents. — MM. Bardonnèche (de), Bataille, Driant, Dulin, Durieux, Gravier (Robert), Le Léannec, Pascaud, Restat, Voyant.

Excusé. — M. Durand (Jean).

Suppléants. — MM. Brousse (de M. Lemaire [Marcel]), Le Bot (de M. Pontbriand [de]), Le Digabel (de M. Doussot [Jean]), Vandaele (de M. Delorme [Claudius]).

Commission de l'éducation nationale, des beaux-arts, des sports, de la jeunesse et des loisirs.

1re *séance du mercredi 5 septembre 1951.*

Présents. — MM. Bertaud, Bordeneuve, Canivez, Cayrou (Frédéric), Lamousse, Lassagne, Lelant, Manent, Maupeou (de), Maurice (Georges), Novat, Pujol.

Délégués. — MM. Bordeneuve (par M. Héline), Estève (par M. Bouquerel), Lassagne (par M. Monichon).

Suppléants. — MM. Assaillit (de M. Patient), Berthoin (de Mme Vialle), Bozzi (de M. Southon), Mme Cardot (de M. Poisson), MM. David (de M. Berlioz), Delorme (de M. Morel), Guiter (de M. Olivier), de Montullé (de M. Zafimahova), Paget (de M. Lafforgue), Primet (de Mlle Mireille Dumont), Restat (de Mme Delabie), Robert (de M. Serrure), Ternynck (de M. Delalande).

2e *séance du mercredi 5 septembre 1951.*

Présents. — MM. Bertaud, Bordeneuve, Bouquerel, Canivez, Cayrou (Frédéric), Delalande, Estève, Lamousse, Lassagne, Lelant, Manent, Maupeou (de), Maurice (Georges), Novat, Pujol, Serrure, Southon.

Suppléants. — MM. Assaillit (de M. Patient), Berthoin (de Mme Vialle), Mme Cardot (de M. Poisson), MM. Chaintron (de M. Berlioz), Delorme (de M. Morel), Duteil (de Mlle Mireille Dumont), Guiter (de M. Olivier), Paget (de M. Lafforgue), Pinton (de Mme Delabie), Schwartz (de M. Zafimahova), Yver (de M. Lelant).

Commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale.

Séance du mercredi 5 septembre 1951.

Présents. — MM. Bardon-Damarzid, Chevalier (Robert), Delalande, Geoffroy (Jean), La Gontrie (de), Péridier, Pernot (Georges), Rabouin, Reynouard.

Excusés. — MM. Boivin-Champeaux, Carcassonne, Giacomoni.

Suppléant. — M. Léo Hamon (de M. Vauthier).

Assistait en outre à la séance. — M. Courrière (au titre de la commission des finances).

Commission de la marine et des pêches.

Séance du mercredi 5 septembre 1951.

Présents. — MM. Abel-Durand, Charles-Cros, Claireaux, Denvers, Jaouen (Yves), Lassalle-Séré, Le Digabel, Vourc'h.

Excusés. — MM. Léger, Paumelle, Razac.

Convocations de commissions.

La commission des finances se réunira le jeudi 6 septembre 1951, à dix heures trente (local de la commission):

Avis sur le projet de loi portant ouverture de crédits sur l'exercice 1951 (Education nationale) (n° 655, année 1951). — Rapporteur pour avis: M. Jean Berthoin, rapporteur général.

La commission de la reconstruction et des dommages de guerre se réunira le jeudi 6 septembre 1951, à onze heures (local n° 213):

I. — Examen du rapport pour avis de M. Jozeau-Marigné sur la proposition de loi (n° 317, année 1951) tendant à surseoir aux expulsions de locataires ou occupants de bonne foi dont le relogement préalable n'est pas assuré.

II. — Questions diverses.

Réunions de commissions du jeudi 6 septembre 1951.

Commission des finances, à dix heures trente. — Local de la commission.

Commission de l'intérieur, à onze heures. — Local n° 221.

Commission de la production industrielle, à dix heures. — Local n° 274.

Commission de la reconstruction et des dommages de guerre, à onze heures. — Local n° 213.

Commission de l'éducation nationale, à seize heures. — Local n° 207.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des affaires étrangères.

Avis de concours pour l'emploi de secrétaire de conservation foncière au Maroc.

Un concours pour cinq emplois de secrétaire de conservation foncière aura lieu à Rabat et Paris et éventuellement dans d'autres centres, si le nombre de candidats le justifie, les 6 et 7 novembre 1951, dans les conditions fixées par l'arrêté du directeur de l'agriculture, du commerce et des forêts en date du 7 février 1949.

Deux emplois sont réservés aux candidats bénéficiaires des dispositions du dahir du 23 janvier 1951 sur les emplois réservés aux ressortissants de l'office marocain des anciens combattants et victimes de la guerre.

Le nombre d'emplois susceptibles d'être attribués aux femmes est fixé à deux.

A défaut de candidats admis dans la catégorie réservée, tous les emplois mis au concours pourront être attribués aux candidats classés en rang utile.

Les candidats doivent être titulaires de l'un des diplômes suivants:

Brevet élémentaire, diplôme de fin d'études secondaires du premier cycle, capacité en droit, certificat d'études juridiques et administratives marocaines, ou tout autre diplôme équivalent ou supérieur à l'un de ceux énumérés ci-avant.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à la direction de l'agriculture, du commerce et des forêts (division de la conservation foncière et du service topographique), à Rabat, où les demandes d'inscription, accompagnées de toutes les pièces réglementaires exigées, devront parvenir, au plus tard, le 6 octobre 1951, date de clôture de la liste des inscriptions.

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget.

Résultat du tirage des obligations 4 p. 100 amortissable 1934-1951.

(Décret du 11 juillet 1934, arrêté du 3 novembre 1950.)

Le 5 septembre 1951, à dix heures, il a été procédé publiquement, dans l'une des salles du ministère des finances, au tirage au sort d'une série des obligations 4 p. 100 amortissable 1934-1951 (décret du 11 juillet 1934 et arrêté du 3 novembre 1950) qui devra être remboursée à partir du 16 octobre 1951.

Le sort a désigné la série 34.

Les porteurs de titres sont, en conséquence, prévenus que le remboursement des inscriptions appartenant à cette série aura lieu à partir de la date précitée du 16 octobre 1951.

Pour Paris, à la payerie générale de la Seine, à la recette centrale des finances de la Seine et aux recettes perceptions.

Et pour les départements, aux caisses des trésoriers-payeurs généraux, des receveurs particuliers des finances et des percepteurs.

Ministère du commerce et des relations économiques extérieures.

Avis aux importateurs de viande et d'animaux de boucherie et de charcuterie.

Les précisions complémentaires ci-après sont portées à la connaissance des importateurs, pour l'application de l'avis paru au *Journal officiel* du 4 septembre 1951 (p. 9337):

1° Amérique du Sud:

Les importations devront être originaires et en provenance exclusivement des pays auxquels la France est liée par un accord de payement.

2° Zone sterling:

L'avis ne concerne que les pays de cette zone ne bénéficiant pas de la libération des échanges, c'est-à-dire ceux ne participant pas à l'organisation européenne de coopération économique. Pour les pays membres de l'organisation la réglementation actuelle relative à l'importation des produits libérés subsiste sans changement.

3° Durée de validité des certificats d'importation:

Les délais prévus comptent à partir du jour de la domiciliation du certificat d'importation chez une banque intermédiaire agréée.

Par ailleurs, la Yougoslavie et l'Espagne sont ajoutées à la liste des pays figurant sous la rubrique 3° de l'avis susvisé du 4 septembre 1951.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN REYMOND.

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse	4 sept. — Cours relevés après Bourse	DEVISES	5 septembre 1951 — Cours relevés avant Bourse	5 septembre 1951 — Cours cotés en Bourse
350 ..	.... ..	Etats-Unis (1 dollar)...	.... ..	350 .. ..
703 75	.... ..	Belgique (100 francs)..	.... ..	703 75 .....
1223 50	.... ..	Portugal (100 escudos)	.... ..	1223 50 .....
8065 ..	.... ..	Suisse (100 francs).....	.... ..	8060 .. ..
163 60	.... ..	Côte Fse des Somalis (100 f. Djib.).....	.... ..	....
331 ..	.... ..	Canada (1 dollar).....	.... ..	331 .. ..

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

CARBONISATION ET CHARBONS ACTIFS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 300 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 50, RUE DE LISBONNE, A PARIS (8e)
R. C.: Seine n° 234834 B.

Obligations de 5.000 *F.* 4 1/4 0/0 1946.

Cinquième amortissement.

Les porteurs de ces obligations sont informés que la société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a procédé, par voie de rachats en Bourse, à son amortissement du 1er octobre 1951.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les quatre premiers amortissements ont également été effectués par rachats en Bourse.

REGIE NATIONALE DES USINES RENAULT

(Instituée par ordonnance n° 45-68 du 16 janvier 1945 publiée au *Journal officiel* du 17 janvier 1945.)

SIÈGE SOCIAL:
8 ET 10, AVENUE EMILE-ZOLA, A BOULOGNE-BILLANCOURT (SEINE)
Registre du commerce: Seine 189286.

Obligations de 10.000 *F* 6 0/0 1948.

Troisième amortissement du 10 novembre 1951.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la Régie nationale des usines Renault a procédé au rachat en Bourse de la quantité de titres nécessaire à l'amortissement du 10 novembre 1951.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les précédents amortissements ayant été réalisés par rachats, il n'existe pas de titres amortis antérieurement restant à rembourser.

CHAUSSURES CLERGET

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 20 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: RUE PAUL-BERT, LA TOUR-DU-PIN (ISÈRE)
R. C.: Bourgoin n° 5298.

Obligations 5 1/2 0/0 1947 *de* 5.000 *F.*

Quatrième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse la totalité des titres formant l'annuité à amortir au 1er octobre 1951.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Tous les titres sortis aux tirages antérieurs ont été présentés au remboursement.

L'amortissement de l'année 1949 a été couvert par rachats en Bourse.

IMPRIMERIE DRAEGER FRERES

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS AU CAPITAL DE 80 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 46, RUE DE BAGNEUX, MONTROUGE (SEINE)
R. C.: Seine n° 145899.

Obligations 4 0/0 1945 *de* 5.000 *F.*

Sixième amortissement.

Usant de faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse la totalité des titres formant l'annuité à amortir au 1er octobre 1951.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements des années 1946 à 1950 ont été couverts par rachats en Bourse.

Manufactures des Glaces et Produits Chimiques de Saint-Gobain, Chauny et Cirey

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 3.297.425.000 F
1 *bis*, PLACE DES SAUSSAIES, PARIS (8e)
R. C.: Seine 98286.

Obligations 3 3/4 0/0 septembre 1945.

La Compagnie de Saint-Gobain ayant, en conformité du droit qu'elle s'est réservé lors de l'émission, procédé au rachat en Bourse des obligations dont l'amortissement était prévu pour le 1er octobre 1951, il n'a pas été effectué de tirage au sort.

Numéros des obligations non encore remboursées.

Amortissement 1946.

27.851 et 27.852 — 31.999 et 32.000 — 99.778 à 99.787.

LA TELEMECANIQUE ELECTRIQUE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 240 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 33 *bis*, AVENUE MARÉCHAL-JOFFRE, NANTERRE (SEINE)
R. C.: Seine 218698 B

Bons 6 0/0 1948 *de* 5.000 *F.*

LISTE NUMERIQUE

1° **De la série comprenant les 198 bons amortis au deuxième tirage (3e amortissement) effectué le 30 août 1951** (la société a racheté 228 titres pour compléter cet amortissement);

2° **De la série comprenant des bons amortis au premier tirage et non encore remboursés.**

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
854 à 1.185	1.949
2.177 à 2.392	1.951

Les bons sortis au tirage du 30 août 1951 seront remboursables à partir du 1er octobre 1951.

BANQUE D'ETAT DU MAROC

EMPRUNT MAROCAIN 5 0 0 1919

Quatre-vingt unième tirage d'amortissement.

Le 1er août 1951, il a été procédé au siège social de la Banque d'Etat du Maroc, à Tanger, au tirage des 808 obligations dont les numéros suivent, qui seront remboursées à partir du 1er octobre 1951.

881 à 890 — 1.831 à 1.840 — 2.731 à 2.740 — 2.991 à 3.000 — 5.391 à 5.400 — 8.631 à 8.640 — 9.841 à 9.850 — 11.621 à 11.630 — 15.931 à 15.940 — 20.261 à 20.270 — 20.571 à 20.580 — 23.921 à 23.930 — 24.371 à 24.380 — 28.191 à 28.200 — 31.241 à 31.250 — 32.991 à 33.000 — 34.681 à 34.690 — 40.881 à 40.890 — 43.131 à 43.140 — 45.691 à 45.700 — 49.101 à 49.110 — 50.451 à 50.460 — 50.511 à 50.520 — 51 311 à 51.350 — 50.721 à 50.730 — 53.551 à 53.560 — 55.321 à 55.330 — 57.221 à 57.230 — 59.261 à 59.270 — 65.661 à 65.670 — 65.921 à 65.930 — 71.521 à 71.530 — 71 831 à 71.840 — 76.291 à 76.300 — 76.301 à 76.310 — 76.631 à 76.640 — 85.961 à 85.970 — 88.861 à 88.870 — 90.751 à 90.760 — 90.941 à 90.950 — 92.051 à 92.060 — 92.811 a 92.820 — 96.071 à 96.080 — 96.921 à 98.930 — 97.821 à 97.830 — 101.631 à 101.640 — 108.571 à 108.580 — 113.651 à 113.660 — 114.101 à 114.110 — 115.441 à 115.450 — 117.211 à 117.220 — 118.601 à 118.610 — 120.101 à 120.110 — 122.081 à 122.090 — 124.461 à 124.470 — 125.271 à 125.280 — 125.311 à 125.320 — 131.291 à 131.300 — 131.501 à 131.510 — 133.731 à 133.740 — 139.021 à 139.030 — 139.051 à 139.060 — 140.511 à 140.520 — 140.801 à 140.810 — 141.361 à 141.370 — 142.431 à 142.440 — 143.351 à 143.360 — 146.101 à 146.110 — 147.181 à 147.190 — 147.441 à 147.450 — 148.831 à 148.840 — 150.991 à 151.000 — 155.951 à 155.960 — 159.491 à 159.500 — 160.741 à 160.750 — 160.801 à 160.810 — 162.111 à 162.120 — 162.631 à 162.640 — 163.521 à 163.530 — 164.861 à 164.870 — 169.451 à 169.460 — 169.581 à 169.590 — 169.931 à 169.940 — 170.111 à 170.120 — 172.861 à 172.870 — 174.641 à 174.650 — 175.061 à 175.070 — 176.011 à 176.020 — 179.741 à 179.750 — 180.131 à 180.140 — 182.721 à 182.730 — 191.051 à 191.060 — 192.571 à 192.580 — 194.461 à 194.470 — 198.951 à 198.960 — 200.308 à 200.310 — 201.281 à 201.285.

Les obligations amorties au quatre-vingt unième tirage seront remboursées, coupon n° 81 attaché.

Liste des obligations amorties aux tirages précédents et non remboursées par le siège social de la Banque d'Etat du Maroc, à Tanger, à la date du 31 juillet 1951.

NUMÉROS des obligations.	DATES de remboursement.
17 à 20	10-44
71	4-50
80	4-50
255	4-43
418 à 420	4-49
685 à 690	10-50
876 à 878	10-49
1.255 et 1.256	10-43
2.131	4-50
2.282 à 2.287	10-43
2.391 et 2.392	4-46
2.416	4-40
2.496 et 2.497	10-47
3.171 à 3.175	4-51
3.343 et 3.344	10-50
3.347 et 3.348	10-50
3.455	4-48
3.465	10-46
3.521 et 3.522	10-47
3.653 à 3.660	4-50
3.921 à 3.924	4-51
3.930	4-51
4.072 à 4.074	10-39
4.242 et 4.243	10-50
4.250	10-50
4.471 et 4.475	4-40
4.556 et 4.557	10-50
4.791 à 4.800	10-47
4.831 et 4.832	4-51
4.839 et 4.840	4-51
4.931 à 4.940	4-50
5.032 à 5.035	4-51
5.040	4-51
5.113 à 5.120	10-47
5.227	4-48
5.437	10-48
5.630	4-48
5.828	4-50
6.313	10-50
6.318 à 6.320	10-50
6.415 et 6.416	4-46
6.710	4-46
7.316 et 7.317	10-42
7.426	4-51
7.975	4-47
7.977 à 7.980	4-47
8.178	4-42
8.520	10-50
8.739	10-33
9.133 à 9.140	4-47
9.338 et 9.339	10-42
9.651	4-35
9.839	10-40
10.021	4-49
10.151	4-45
10.244 à 10.250	10-50
10.981 et 10.982	10-38
11.063	10-40
11.255 et 11.256	4-50
11.369 et 11.370	4-49
11.451 à 11.453	10-41
11.614	4-44
11.760	10-50
11.961 et 11.962	4-47
11.965 à 11.967	4-47
11.976 et 11.977	10-50
11.979	10-50
12.311 à 12.313	4-51
12.318 à 12.320	4-51
12.423	10-48
12.607	10-49
12.609	10-49
12.975 à 12.978	4-41
12.980	4-41
13.699 et 13.700	10-39
13.815 à 13.818	10-41
13.870	10-37
13.965	10-49
14.046 et 14.047	10-42
14.308	10-33
14.345	4-48
14.374	4-43
14.601 à 14.610	4-42
14.705	10-47
14.709 et 14.710	10-47
14.851	4-45
14.956	4-45
15.525	4-43
15.529 et 15.530	4-43
15.699 et 15.700	4-39
15.772 à 15.777	10-42
15.979	10-41
16.269 et 16.270	4-47
16.598 à 16.600	4-42
16.620	4-48
16.885	10-39
17.067 à 17.070	4-45
17.141	4-41
17.183 et 17.184	10-44
17.188	10-44
17.249	4-51
17.594	4-47
18.123	10-38
18.293	10-39
18.523	10-47
18.871 à 18.874	4-51
18.877	4-51
18.879	4-51
18.884	4-37
18.997	4-43
19.091 et 19.092	4-50
19.095	4-50
19.584	10-38
19.979 et 19.980	10-47
20.011	10-43
20.112 à 20.114	10-40
20.112 et 20.113	4-40
20.230	4-44
21.091 à 21.094	10-50
21.182	4-42
21.185	4-42
21.216 et 21.217	10-47
21.232 à 21.235	4-47
21.237 et 21.238	4-47
21.461	4-46
21.468	4-46
21.891 et 21.892	4-47
21.899 et 21.900	4-47
21.910	4-41
22.061	10-37
22.221	10-49
22.223	10-49
22.311	10-44
22.470	4-51
22.474 et 22.475	10-41
22.781 a 22.784	10-49
23.501 à 23.510	10-15
23.646	10-46
23.650	10-38
23.967 et 23.968	4-50
24.031	4-51
24.035 à 24.040	4-51
24.643	4-49
24.812 et 24.813	10-48
24.815	10-48
24.981 à 24.982	4-46
25.088 à 25.090	10-44
25.436	4-44
26.068 et 26.069	10-49
26.255	4-42
26.417 et 26.418	10-37
26.518	10-44
26.589 et 26.590	10-43
27.395 et 27.396	4-42
27.481 et 27 482	10-50
27.484	10-50
27.604	4-50
28.232 et 28.233	4-36
28.304 à 28.307	4-50
28.344 à 28.346	10-49
28.367	10-49
28.471 à 28.473	4-46
28.613 et 28.614	10-49
28.801 à 28.810	10-49
28.921 et 28.922	4-51
29.001 et 29.002	4-47
29.104	4-49
29.088	10-49
29.883 et 29.884	10-48
29.887	10-48
30.531	4-49
30.872	10-41
31.221	10-48
31.347 à 31.350	10-44
32.091 à 32.094	10-50
32.100	10-50
33.481	10-47
33.773	4-41
33.859 et 33.860	4-51
34.241	4-41
34.489	4-47
35.587	4-39
35.764 à 35.770	4-43
35.817	4-51
36.170	4-47
36.238 et 36.239	4-43
36.501 à 36.510	4-48
36.511	4-42
36.516 à 36.520	4-42
37.056 à 37.060	4-47
37.141	4-41
37.275	4-37
37.781 et 37.782	10-50
37.784 à 37.790	10-50
37.797 à 37.800	10-49
37.903	10-45
37.907	10-45
38.331	4-44
38.831 à 38.840	4-50
39.411 et 39.412	10-49
39.872 à 39.875	4-50
39.878	4-50
39.880	4-50
39.927	10-43
40.133 et 40.134	4-50
40.136	4-50
40.141	10-40
40.751 à 40.760	4-51
41.319 et 41.320	10-40
41.951 à 41.953	4-49
41.958	4-49
42.101 à 42.106	4-51
42.108 à 42.110	4-51
42.313 à 42.316	10-41
42.414 à 42.417	10-50
42.419	10-50
42.481	10-49
42.525 à 42.530	10-42
42.786 et 42.787	4-45
43.099 et 43.100	4-47
43.304	4-46
43.389	10-42
43.527	10-40
43.751 à 43.763	4-51
43.991 à 43.999	10-44
44.151 à 44.160	10-50
44.401 et 44.405	10-38
44.563 et 44.564	4-46
44.831 à 44.834	10-50
44.971 à 44.973	4-49
44.991 à 44.994	4-50
44.996	4-50
45.201	4-50
45.205 à 45.210	4-50
45.589	10-45
45.615 et 45.616	10-44
45.771	4-44
45.773	4-44
46.008	4-44
46.052 à 46.054	4-48
46.191 à 46.193	4-51
46.218	10-50
46.260	4-41
46.371 à 46.379	10-50
46.478	10-38
47.289	10-43
47.491	10-43
47.603	10-47
47.607 et 47.608	10-47
47.831	4-49
48.162	4-45
48.165	4-45
48.570	10-50
48.771 à 48.773	10-48
49.013	10-36
49.179 et 49.180	4-36
49.466	10-47
49.469	10-47
49.684 et 49.685	10-46
49.744 à 49.748	4-49
49.785 à 49.790	4-45
49.931 à 49.939	4-51
50.205 à 50.210	4-49
50.236 à 50.240	10-45
50.294	4-39
50.572	10-49
50.578	10-49
50.886	10-46
50.889	10-46
51.043 à 51.047	10-47
51.291	4-51
51.315 et 51.316	10-43
51.613 à 51.616	4-50
51.652 et 51.653	10-46
51.660	10-46
51.761	10-46
51.857	10-36
51.939	10-48
52.263	4-47
52.298	4-38
52.358	4-43
53.313 et 53.314	4-48
53.318	4-48
53.816	4-51
53.895 et 53.896	10-50
53.898	10-50
53.920	10-49
53.929 et 53.930	4-42
53.931 et 53.932	10-47
53.974	10-49
54.159	4-48
54.213 et 54.214	10-40
54.568	4-48
54.745 à 54.747	4-48
54.859	10-38
55.014	10-42
55.071 et 55.072	10-37
55.289 et 55.290	10-45
55.516 à 55.519	10-50
55.682 et 55.683	10-43
55.685 à 55.687	10-43
55.690	10-43
55.878	4-48
56.017 et 56 018	10-44
57.082	4-40
57.488 à 57.490	4-43
57.531 à 57.540	10-50
57.611	4-39
57.792	4-46
57.797 à 57.800	4-46
57.913 à 57.919	4-51
58.061 à 58.063	10-49
58.331	10-50
58.336	10-50
58.338 et 58.339	10-50

NUMÉROS des obligations.	DATES de rembour-sement.
58.621 et 58.622	10-43
58.708	4-46
58.881 à 58.884	10-50
58.887	10-50
58.889	10-50
58.906 à 58.908	10-45
58.978 à 58.980	4-47
59.303 et 59.304	10-49
59.308 à 59.310	10-49
59.339 et 59.340	4-49
59.844 et 59.845	10-50
60.313	10-45
60.412	4-42
60.434	10-38
60.466	10-40
60.639	4-50
61.092	4-47
61.095 à 61.098	4-47
61.725	10-36
61.821 à 61.824	4-49
62.265	4-50
62.673 et 62.674	10-50
63.161 à 63.164	4-51
63.166 et 63.167	4-51
63.170	4-51
63.171	4-50
63.173 à 63.180	4-50
61.591 à 61.598	4-51
64.705	4-46
64.707 à 64.709	4-46
65.045 à 65.047	4-50
65.305	4-49
65.430	10-48
65.681 et 65.682	10-48
65.801	10-43
65.803 et 65.804	10-43
66.098	4-47
66.100	4-47
66.331 à 66.337	4-51
66.340	4-51
66.821 à 66.830	10-46
66.936 à 66.940	4-41
67.431	10-50
67.438 et 67.439	10-50
67.470	10-47
67.631	10-49
67.826 à 67.828	10-48
67.866 à 67.868	4-43
68.171	4-48
68.180	4-48
68.652	10-45
68.765	4-50
69.811	10-47
69.815	10-47
69.818	10-47
70.338	4-51
70.401 et 70.402	4-44
70.551 à 70.554	4-50
71.131 à 71.133	10-50
71.137 à 71.140	10-50
71.181	10-45
71.184	10-45
71.186	10-45
71.307	10-46
71.322 et 71.323	10-48
71.329	10-48
71.721 à 71.727	4-43
71.876	10-49
72.291	10-48
72.296 à 72.299	10-48
73.311	10-50
73.315 à 73.318	10-50
73.664	10-42
73.670	10-42
74.441 et 74.442	10-46
74.557	10-49
74.891	4-50
74.894 et 74.895	4-50
74.897	4-50
75.012 à 75.014	10-40
75.020	10-40
75.070	4-49
75.225 à 75.229	4-51
75.725	4-41
75.834 à 75.840	4-51
76.161 à 76.165	4-51
76.169	4-51
76.287 et 76.288	4-46
76.641 à 76.648	4-50
76.861 à 76.863	10-50
76.867 à 76.870	10-50
76.885 à 76.886	4-39
76.978 à 76.980	4-50
77.176 et 77.177	10-45
77.180	10-45
77.314 à 77.316	4-50
78.096	10-48
78.281 à 78.283	10-48
78.460	10-43
78.527	4-33
78.601 à 78.603	4-51
78.680	4-47
78.768 et 78.769	10-50
79.146 et 79.147	4-49
80.441 à 80.444	4-46
80.521 à 80.523	10-48
80.538	10-48
80.540	10-48
80.586	10-39
80.647	4-45
80.819 et 80.820	4-48
80.854 à 80.858	10-50
80.922	4-39
80.983	4-51
80.985 à 80.990	4-51
81.285 à 81.288	10-45
81.402	4-45
81.611 à 81.613	10-45
81.626 à 81.628	4-44
82.001	4-46
82.022	4-45
82.024	4-45
82.674	10-50
82.891 à 82.900	4-51
83.067 à 83.069	10-40
83.678 et 83.679	4-46
83.871 et 83.872	10-49
83.879 et 83.880	10-49
84.211	4-39
84.321	4-51
84.501 et 84.502	10-44
84.652	4-48
84.655 à 84.659	4-48
84.982	10-47
84.987	10-47
85.125 et 85.126	10-47
85.434	4-43
85.812	10-40
85.821 à 85.828	10-47
86.279 et 86.280	10-50
86.354 à 86.357	4-48
86.426 à 86.429	4-49
86.477 à 86.480	10-42
86.707 et 86.708	4-41
86.710	4-41
87.101	10-45
87.110	10-45
87.530	4-50
87.533	10-47
87.728 à 87.730	4-48
87.756 et 87.757	10-35
87.945	10-45
87.952 à 87.956	10-43
88.140	4-45
88.179 et 88.180	10-50
88.213 et 88.214	4-36
88.221 et 88.222	4-51
88.226	4-51
88.295	10-50
88.297 à 88.299	10-50
88.652	4-51
88.658 à 88.660	4-51
88.675 et 88.676	4-49
88.686 à 88.690	4-42
88.691	4-43
88.933	4-41
88.936	4-41
89.133 à 89.137	10-49
89.294 et 89.295	10-40
89.297 et 89.298	10-40
89.514 à 89.518	4-51
89.520	4-51
89.803 à 89.807	10-46
89.810	10-46
89.947 à 89.950	4-46
90.561 et 90.562	10-44
90.564 à 90.567	10-44
90.570	10-44
90.669 et 90.670	4-47
91.851 à 91.854	10-22
92.573 et 92.574	4-50
92.580	4-50
92.593 à 92.596	10-49
92.599 et 92.600	10-49
92.601 et 92.602	4-48
92.666 à 92.669	4-50
93.718 à 93.720	4-46
94.421 à 94.425	4-51
94.430	4-51
94.621	4-40
94.944 à 94.950	10-49
95.041	4-49
96.781 à 96.784	10-41
97.285 à 97.287	10-37
97.337	10-41
97.512	10-49
97.576 à 97.580	4-46
97.891 à 97.900	10-41
98.067	10-41
98.263 et 98.264	4-51
98.551 à 98.560	10-50
98.792	4-48
98.796	4-48
98.811 à 98.815	10-42
99.466 à 99.469	10-49
99.548 à 99.550	4-47
99.616 à 99.620	10-46
100.568	4-46
100.586	10-46
100.703	10-48
101.201 à 101.205	10-46
101.210	10-46
101.736	4-38
101.738	4-38
101.971	10-50
101.977 à 101.979	10-50
102.071 à 102.080	4-51
102.204 à 102.208	10-50
102.515 à 102.520	4-49
102.707 à 102.710	10-40
102.711 et 102.712	4-43
103.128	10-44
103.220	10-47
103.291 à 103.293	10-47
103.482	4-47
104.295	10-43
104.544	4-45
104.758 et 104.759	10-43
104.901	10-42
105.011 à 105.013	4-49
105.481	10-50
105.486	10-50
105.490	10-50
105.491	4-44
105.552	10-47
105.565 et 105.566	10-47
105.661 à 105.665	10-48
106.811	4-45
106.886	10-47
106.899	10-40
107.065 à 107.070	10-43
107.517 à 107.520	4-48
108.001	10-48
108.393	4-47
108.396	4-47
108.599 et 108.600	10-39
108.681 à 108.686	4-51
108.688	4-51
108.690	4-51
108.711 à 108.720	4-50
108.753 à 108.756	10-50
108.859 et 108.860	10-37
108.979 et 108.980	10-47
109.727	4-49
110.111 à 110.120	10-41
110.748 à 110.750	10-49
111.219 et 111.220	10-42
111.405	10-39
111.731	10-49
111.733 et 111.734	10-49
111.835 à 111.837	10-42
111.841 et 111.842	10-50
111.891 à 111.893	10-42
112.371	10-42
112.498 à 112.500	10-47
112.561	4-38
112.605	4-45
112.608	4-45
112.626 à 112.630	10-47
112.761 à 112.770	4-51
113.382 à 113.386	10-45
113.586 et 113.587	4-44
113.631 à 113.634	4-51
113.637 à 113.640	4-51
114.542	4-51
114.548 et 114.549	4-51
115.601 à 115.606	10-39
115.638 et 115.639	4-44
115.811	4-44
115.941 et 115.942	10-50
115.945 et 115.946	10-50
115.949	10-50
117.197	10-43
117.199 et 117.200	10-43
117.242	10-39
117.376 à 117.379	10-44
117.510	10-46
117.694	10-45
117.696	10-45
117.700	10-45
118.016 à 118.020	4-46
118.021 et 118.022	4-43
118.028 à 118.030	4-43
118.182 et 118.183	10-36
118.302	10-44
118.584 et 118.585	10-38
118.672 à 118.674	10-49
118.679 et 118.680	10-49
118.799 et 118.800	10-36
118.950	10-41
119.330	10-46
119.656	4-48
119.658 à 119.660	4-48
119.904	10-47
120.674	10-43
120.676	10-43
121.297	4-49
121.300	4-49
121.427 à 121.429	4-49
121.617	10-49
122.144	10-43
122.148 à 122.150	10-43
122.531 à 122.540	4-51
122.676	4-51
123.472	10-41
123.475	10-41
123.554	4-44
123.556	4-44
123.620	10-50
123.943	4-41
124.192	4-48
124.380	10-42
124.387 et 124.388	4-39
124.816 et 124.817	10-38
125.158 à 125.160	4-48
126.042 à 126.049	4-49
126.101 à 126.103	4-48
126.118 à 126.120	4-45
126.344 à 126.348	4-51
126.413 à 126.419	4-48
126.761 et 126.762	4-45
126.768 à 126.770	4-45
126.902	4-50
126.905 à 126.910	4-50
127.006 et 126.007	4-51
127.391 à 127.395	4-45
127.721	10-43
127.730	10-43
127.765	4-45
127.952 et 127.953	4-50
127.991 et 127.992	10-50
127.995	10-50
127.998	10-50
128.000	10-50
128.511 à 128.513	10-50
128.558 à 128.560	4-51
128.722	4-48
128.726	4-48
128.751 à 128.760	4-50
128.765	10-43
129.175	10-50
129.478	4-48
129.603	10-47
129.608	10-47
129.698	10-48
130.099	4-43
130.271 et 130.272	10-44
130.280	10-44
131.220	4-47
131.241	4-51
131.244 à 131.248	4-51
131.876	4-41
131.931	10-39
132.051	4-49
132.059	4-49
132.470	10-46
132.495	4-43
132.499 et 132.500	4-43
132.530	4-51
132.556 à 132.559	10-41
132.854	10-43
133.289 et 133.290	4-42
133.695 à 133.698	4-48
134.383 et 134.384	10-39
134.711	4-46
134.720	4-46
134.860	4-42
134.907 à 134.910	10-50
134.951 et 134.952	4-48
135.291 et 135.292	4-49
135.524 et 135.525	10-48
135.943 à 135.948	10-46
136.077 et 136.078	10-44
136.154	4-47
136.158 et 136.159	4-47
136.273 et 136.274	10-50
136.278	10-50
136.285 et 136.286	4-33
136.341 et 136.342	10-40
136.350	10-40
136.527	10-42
136.822 à 136.830	10-46
136.991 à 136.998	10-46
137.005 et 137.006	10-41
137.611 et 137.612	10-45
137.771 à 137.774	4-49
137.848 et 137.849	10-46
138.012	4-41
138.032	4-51
138.034 à 138.036	4-51
138.046	4-51
139.259	10-43
139.153	4-46
139.156	4-46
139.781 à 139.785	4-51
139.787 et 139.788	4-51
139.790	4-51
139.831	4-43
139.833	4-43
139.836	4-43
139.840	4-43
140.111 à 140.115	10-50
140.541 à 140.543	4-44
140.684	4-40
140.779	4-36
141.371 à 141.378	10-38
141.411	4-51
141.413	4-51
141.419 et 141.420	4-51
141.667 et 141.668	4-40
141.791 à 141.800	4-47
141.911 et 141.912	4-50
141.916	4-50
141.919 et 141.920	4-50
142.272 à 142.274	10-38
142.278	10-38
142.510	10-44
142.553 et 142.554	4-51
142.557 à 142.560	4-51
142.620	4-43
142.621	4-38
142.701 à 142.706	4-43
142.871 et 142.872	4-44
143.297 et 143.298	10-39
143.331 à 143.334	10-50
143.391 à 143.399	10-50
143.580	10-48
144.131 à 144.135	4-46
144.234 et 144.235	4-49
144.255 à 144.259	4-51
144.454 et 144.455	4-45
144.491	10-45
144.573 à 144.577	10-41
144.601 et 144.602	4-51
144.702	4-46
144.952	10-46
144.955	10-46
145.065	4-48
145.067 à 145.070	4-48
145.119 et 145.120	4-49
145.196 à 145.198	4-46
145.431 et 145.435	4-44
145.601	4-50
145.603	4-50
145.871	4-48
145.984 à 145.986	10-43
146.044 et 146.045	4-38
146.272 à 146.280	10-49

NUMÉROS des obligations.	DATES de remboursement.
146.362 et 146.365	4-42
146.557	4-51
146.560	4-51
146.742 à 146.748	4-48
146.750	4-48
146.889 et 146.890	10-37
146.891 et 146.892	10-39
146.896 et 146.897	10-39
147.371	4-44
147.379	4-44
147.479	10-43
147.610	4-42
147.795	10-47
147.912	10-45
147.916	10-45
148.089	4-39
148.151	4-48
148.157 à 148.160	4-48
148.157 à 148.160	10-43
148.872 et 148.873	10-49
148.879	10-49
148.992 et 148.993	4-48
149.457 à 149.459	4-49
149.639	10-41
149.705	4-45
149.731	10-46
149.859 et 149.860	10-47
149.927 et 149.928	10-42
150.124 à 150.130	10-50
150.675 et 150.676	4-50
150.951 et 150.952	10-46
151.048 à 151.050	4-42
151.096	4-43
151.216 à 151.218	10-43
151.270	4-51
151.361 à 151.365	4-51
151.431 à 151.433	10-49
151.731	4-50
151.981 à 151.990	4-47
152.291 à 152.300	4-51
152.485	10-50
152.487	10-50
152.490	10-50
152.879 et 152.880	4-39
153.541 à 153.545	4-39
154.792	4-51
154.794 à 154.800	4-51
155.271	10-50
155.285 à 155.290	4-42
155.752	10-47
156.012 et 156.013	10-48
156.015 à 156.018	10-48
156.399 et 156.400	10-50
157.245 à 157.250	10-50
158.304 à 158.307	4-50
158.313	10-49
158.315	10-49
158.318	10-49
159.621 à 159.623	4-51
159.626 à 159.630	4-51
159.689	4-44
159.698	4-45
159.709	4-45
159.712	4-51
159.717 à 159.719	4-51
159.991	10-45
159.993	10-45
159.997	10-45
160.201 à 160.204	10-42
160.241 à 160.250	10-50
160.261	10-49
160.267 à 160.270	10-49
160.446	4-45
160.558	10-50
160.723	4-38
160.890	10-44
161.023 et 161.024	10-43
161.029	10-43
161.051 et 161.052	4-50
161.059 et 161.060	4-50
161.213	10-49
161.215	10-49
161.374 et 161.375	4-41
161.401 à 16..410	10-39
161.616 à 161.618	10-50
161.785 et 161.786	4-39
162.086	10-41
162.431	4-50
162.438 à 162.440	4-50
162.540	10-38
162.691 à 162.693	4-40
162.699 et 162.700	4-40
162.711 et 162.712	4-41
162.851 et 162.852	10-47
162.871 et 162.872	10-48
162.874 à 162.879	10-48
163.255 à 163.259	10-48
163.591 et 163.592	10-43
163.594	10-43
163.598	10-43
163.600	10-43
163.772 et 163.773	10-42
163.776	10-42
163.779	10-42
164.035 à 164.040	4-51
164.126	4-38
164.130	4-38
164.167 à 164.170	10-46
164.171 et 164.172	4-45
164.191 à 164.200	4-50
164.392 à 164.400	10-49
164.471 à 164.480	4-51
164.631 et 164.632	4-47
164.637 et 164.638	4-47
164.640	4-47
164.663 à 164.666	4-49
164.670	4-49
164.701 à 164.710	10-50
164.751 à 164.753	4-43
164.756	4-43
164.758 à 164.760	4-43
164.791 à 164.797	10-49
164.992 à 164.996	4-44
164.999	4-44
165.056	4-40
165.161 à 165.168	4-50
165.471 et 165.472	4-36
165.601 à 165.605	4-51
165.607 à 165.610	4-51
165.632 à 165.634	4-47
165.637 et 165.638	4-47
165.732 et 165.733	4-40
166.261 à 166.270	4-50
166.282	4-44
166.288 à 166.290	4-44
166.351 à 166.353	10-44
166.358 et 166.359	10-44
166.681	10-46
166.972 à 166.978	10-48
167.091	10-49
167.095	10-49
167.099	10-49
167.194 à 167.196	4-49
167.198 et 167.199	4-49
167.551 à 167.554	4-51
167.556	4-51
167.558 à 167.560	4-51
167.561 à 167.565	4-50
167.569 et 167.570	4-50
167.600	10-48
167.647 à 167.650	4-44
167.651 à 167.654	4-42
167.678 à 167.680	10-37
167.830	4-37
167.892	10-43
167.898 et 167.899	10-43
168.301 à 168.310	4-49
168.361 à 168.370	10-49
168.451 à 168.454	10-47
168.525 à 168.527	10-45
168.606	4-40
168.671	10-48
168.711 à 168.715	10-49
168.718	10-49
168.751 à 168.760	10-50
168.800	10-35
168.825	4-38
168.879	10-37
168.972	4-42
168.977	4-42
168.991	4-48
168.995	4-48
168.997	4-48
169.031 et 169.032	4-41
169.034	4-41
169.051 à 169.056	4-50
169.058 et 169.059	4-50
169.121 à 169.124	4-49
169.128 et 169.129	4-49
169.181 à 169.184	4-49
169.187 à 169.190	4-49
169.311 à 169.316	10-47
169.385	10-46
169.388 et 169.389	10-46
169.431	10-39
169.440	10-36
169.792	10-49
169.794 et 169.795	10-49
169.798 à 169.800	10-49
169.895	10-48
169.900	10-48
169.901 à 169.910	4-50
170.315 à 170.320	10-41
170.451 et 170.452	4-51
170.454 à 170.460	4-51
170.601 à 170.610	4-48
170.861 à 170.864	10-48
170.867	10-48
170.871 et 170.872	10-50
170.879	10-50
170.989	10-35
171.021 à 171.030	4-51
171.173 à 171.175	4-51
171.178 à 171.180	4-51
171.411	10-42
171.536	4-41
171.691	4-40
171.695 à 171.700	4-40
172.442 à 172.450	4-50
172.537	4-40
172.591	10-44
172.599 et 172.600	10-44
172.653 à 172.656	4-45
172.701 à 172.710	10-45
173.021 à 173.023	4-50
173.027 à 173.029	4-50
173.122 à 173.128	4-51
173.130	4-51
173.277 et 173.278	10-38
173.280	10-38
173.295 à 173.297	4-47
173.299	4-47
173.471 à 173.475	10-50
173.485	4-38
173.511	4-47
173.517	4-47
173.519 et 173.520	4-47
173.574 à 173.578	4-48
173.634	10-44
173.693 et 173.694	10-43
173.796 à 173.798	10-44
173.870	10-37
173.911 à 173.918	10-49
173.961	10-45
173.963	10-45
174.021	4-50
174.025 à 174.027	4-50
174.029	4-50
174.157	10-45
174.159 et 174.160	10-45
174.197 à 174.200	10-42
174.264 à 174.268	4-44
174.282	4-49
174.284	4-49
174.288	4-49
174.290	4-49
174.431	10-50
174.434 à 174.440	10-50
174.731	4-42
174.737 et 174.738	4-42
174.740	4-42
174.801 à 174.810	10-50
174.984	4-48
175.041 à 175.050	4-51
175.071 à 174.074	4-42
175.080	4-42
175.201 et 175.202	10-48
175.205 et 175.206	10-48
175.208 à 175.210	10-48
175.261	4-39
175.281 à 175.290	4-51
175.381 à 175.390	4-50
175.423 à 175.425	4-48
175.791	10-42
175.793	10-42
175.795	10-42
175.912 à 175.920	10-50
175.984 à 175.986	10-45
176.004 et 176.005	4-47
176.009 et 176.010	4-47
176.261 à 176.263	10-49
176.265 à 176.270	10-49
176.551 et 176.552	4-50
176.554 à 176.557	4-50
176.559 et 176.560	4-50
176.573	4-49
176.575	4-49
176.578 à 176.580	4-49
176.628	4-45
176.630	4-45
176.667	10-43
176.691 et 176.692	10-50
176.696 à 176.700	10-50
176.774 à 176.776	4-45
176.941 à 176.950	4-47
177.001 et 177.002	10-43
177.031 et 177.032	10-50
177.037 à 177.040	10-50
177.131 et 177.132	4-48
177.138	4-48
177.140	4-48
177.221	10-47
177.229 et 177.230	10-47
177.361	4-46
177.369	4-46
177.431 et 177.432	10-41
177.436 à 177.439	10-41
177.517	4-49
177.519 et 177.520	4-49
177.584	4-40
177.586	4-40
177.590	4-40
177.641 et 177.642	10-42
177.647 et 177.648	10-42
177.714 à 177.717	4-51
177.761 à 177.763	4-49
177.766	4-49
177.769	4-49
177.801 à 177.810	10-50
177.854	10-46
177.858 et 177.859	10-46
177.862 et 177.863	4-40
177.962	10-46
177.965	10-46
177.968 à 177.970	10-46
178.251	10-48
178.254 à 178.260	10-48
178.291 à 178.300	10-40
178.417	4-47
178.641	4-51
178.644 à 178.646	4-51
178.648	4-51
178.903 et 178.904	4-45
178.906 à 178.910	4-45
178.988	10-48
178.990	10-48
179.461 à 179.465	10-48
179.468 à 179.470	10-48
179.513	4-41
179.517 à 179.520	4-41
179.541 à 179.550	4-42
179.626 à 179.630	10-48
179.851 à 179.854	4-41
179.856 à 179.859	4-41
179.881	10-50
179.883	10-50
179.901 à 179.909	4-48
180.078 à 180.080	10-47
180.091 à 180.100	10-48
180.641	4-39
180.721 à 180.729	4-46
180.821	4-46
189.824	4-46
180.828 à 180.830	4-46
180.851	4-50
180.859	4-50
180.911 à 180.915	10-46
180.915	10-46
180.918 à 180.920	10-46
181.112 et 181.115	10-40
181.117 et 181.118	10-40
181.242 et 181.243	10-41
181.247	10-41
181.250	10-41
181.251 à 181.255	4-43
181.282	4-45
181.289 et 181.290	4-45
181.401 à 181.405	4-49
181.441 à 181.445	10-48
181.448 à 181.450	10-48
181.455	10-37
181.531 à 181.540	4-46
181.635	4-40
181.638	4-40
181.755	4-43
181.757 à 181.759	4-43
181.911 à 181.913	10-41
181.917 et 181.918	10-41
181.920	10-41
182.006	4-45
182.345	4-46
182.419	10-38
182.421 à 182.430	4-41
182.561 à 182.570	4-44
182.731 à 182.740	10-48
182.751 à 182.760	4-40
182.862 à 182.864	4-49
182.867	4-49
182.870	4-49
183.301 et 183.302	4-43
183.307	4-43
183.401 à 183.403	10-43
183.407 et 183.408	10-43
183.410	10-43
183.524 à 183.527	10-42
183.529	10-42
183.585	4-46
183.951 à 183.960	10-40
184.062	4-49
184.065 à 184.070	4-49
184.121 à 184.127	4-48
184.601 à 184.605	4-44
184.651 à 184.659	4-48
184.671 à 184.675	4-51
184.677	4-51
184.711 à 184.713	4-51
184.715 à 184.720	4-51
184.834 à 184.840	10-47
185.396	4-41
185.471 à 185.480	4-50
185.545 à 185.550	10-46
185.651 à 185.655	10-43
185.659 et 185.660	10-43
185.671	4-49
185.677 et 185.678	4-49
186.058 à 186.060	10-38
186.131 à 186.139	10-43
186.163 à 186.165	4-50
186.168 à 186.170	4-50
186.464	10-48
186.466 à 186.468	10-48
186.470	10-48
186.561 à 186.564	10-48
186.566 à 186.570	10-48
187.212	4-50
187.218 à 187.220	4-50
187.331	10-44
187.482 et 187.483	10-49
187.486 à 187.490	10-49
187.503	4-46
187.505	4-46
187.510	4-46
187.621 à 187.624	10 45
187.630	10-45
187.641 à 187.644	4-50
187.646	4-50
187.749	4-42
187.751	10-50
187.821 à 187.823	4-47
187.826	4-47
187.828 et 187.829	4-47
187.845	4-50
187.847	4-50
187.849 et 187.850	4-50
187.987	4-47
188.161 à 188.170	4-51
188.185 et 188.186	4-39
188.201 à 188.210	10-49
188.361 à 188.370	4-51
188.373 et 188.374	10-49
188.379	10-49
188.397 à 188.399	10-40
188.406	10-48
188.597 et 188.598	10-46
188.641 et 188.642	10-46
188.648 et 188.649	10-46
188.672 à 188.676	10-49
188.801 à 188.810	4-42
188.888	10-39
189.031	4-39
189.034	4-39
189.254 à 189.256	4-39
189.398 à 189.400	4-40
189.541	10-47
189.513 à 189.516	10-47
189.594 et 189.595	10-49

NUMÉROS des obligations.	DATES de rembour-sement.	NUMÉROS des obligations.	DATES de rembour-sement.	NUMÉROS des obligations.	DATES de rembour-sement.	NUMÉROS des obligations.	DATES de rembour-sement.	NUMÉROS des obligations	DATES de rembour-sement.
189.597 et 189.598	10-49	192.501 et 192.502	4-51	195.125	10-40	197.010	4-36	199.801 à 199.810	4-41
189.600	10-49	192.504 à 192.510	4-51	195.209 et 195.210	10-42	197.062 et 197.063	10-39	199.861 et 199.862	10-50
189.624	4-41	192.601 et 192.602	10-39	195.211 à 195.219	10-43	197.065 à 197.068	10-39	199.863 à 199.870	4-51
189.629	4-41	192.672	4-44	195.511 à 195.514	4-48	197.091 à 197.093	4-50	199.891	4-47
189.640	4-39	192.799 et 192.800	4-43	195.517 à 195.520	4-48	197.096 et 197.097	4-50	199.898	4-47
189.762	10-44	192.861 à 192.864	10-41	195.563 à 195.569	4-51	197.099 et 197.100	4-50	200.012	10-45
189.826	4-43	192.867	10-41	195.611 et 195.612	4-51	197.151	4-51	200.015	10-45
189.828 à 189.830	4-43	192.876 à 192.879	10.42	195.615 à 195.620	4-51	197.153 à 197.160	4-51	200.017 et 200.018	10-45
189.884 à 189.890	4-48	192.891 et 192.892	10-46	195.641 à 195.643	4-11	197.218 à 197.220	4-47	200.241 à 200.248	4-46
190.122 à 190.124	4-42	192.896 à 192.898	10-46	195.671	10-39	197.451 et 197.452	10-42	200.281 à 200.285	4-50
190.127 à 190.130	4-42	192.925 à 192.930	4-46	195.677	10-39	197.455 à 197.460	10-42	200.287	4-50
190.181 et 190.182	4-38	192.931 à 192.938	10-48	195.679 et 195.680	10-39	197.492 à 197.494	4-48	200.302 à 200.307	4-51
190.205 à 190.208	10-46	193.242	4-44	195.782	4-38	197.496	10-48	200.321 et 200.322	4-46
190.220	4-43	193.249	4-44	195.891 à 195.897	4-40	197.499 et 197.500	10-48	200.324 et 200.325	4-46
190.341 à 190.347	4-42	193.402 à 193.405	10-49	195.901	4-51	197.711 à 197.717	10-45	200.330	4-46
190.349	4-42	193.409 et 193.410	10-49	195.903 à 195.910	4-51	197.719 et 197.720	10-45	200.486 à 200.490	4-42
190.561 à 190.567	10-49	193.526 et 193.527	10-42	195.971 à 195.975	10-45	197.933	10-40	200.704 à 200.706	10-45
190.569	10-49	193.521	10-42	195.977 à 195.980	10-45	198.132 à 198.134	10-46	200.708	10-45
190.600	10-44	193.530	10-42	196.001 à 196.009	4-51	198.136 et 198.137	10-46	200.741 à 200.747	4-50
190.634	4-45	193.651 et 193.652	4-51	196.031 à 196.034	4-40	198.331	10-44	200.750	4-50
190.636 et 190.637	4-45	193.656 à 193.660	4-51	196.036	4-40	198.337	10-44	201.063	10-39
190.821	4-45	193.701	4-44	196.054 et 196.055	10-45	198.339	10-44	201.065 à 201.070	10-39
190.824	4-45	193.703 et 193.704	4-44	196.059	10-45	198.341 et 198.342	4-45	201.173	10-42
190.826	4-45	193.707	4-44	196.061 à 196.064	10-48	198.344 à 198.350	4-45	201.180	4-43
190.874 et 190.875	4-43	193.822	10-47	196.066	10-48	198.521 à 198.523	4-43	201.202 à 201.205	10-50
190.879	4-43	193.825	10-47	196.068 et 196.069	10-48	198.525	4-43	201.207 à 201.210	10-50
190.961 à 190.970	4-51	193.829 et 193.830	10-47	196.070	4-49	198.527	4-43	201.543	4-47
191.003 et 191.004	10-37	193.897	10-36	196.071 à 196.078	4-49	198.529	4-43	201.584 à 201.587	10-45
191.011 à 191.013	10-49	194.031 à 194.035	10-39	196.185 à 196.189	4-41	198.530	10-43	201.588 et 201.589	4-46
191.015 à 191.017	10-49	194.138 à 194.140	10-41	196.291 et 196.292	10-43	198.632 à 198.635	10-40	201.632	4-41
191.530	4-41	194.145	4-49	196.297	10-43	198.639 et 198.640	10-40	201.638	10-41
191.992	10-44	194.231 à 194.240	10-46	196.311 et 196.312	4-50	198.687	10-40	201.791	10-40
191.994	10-44	194.428 à 194.430	4-44	196.314	4-50	198.711 à 198.713	4-50	201.932 et 201.933	10-41
191.996 et 191.997	10-44	194.531 et 194.532	10-49	196.316 et 196.317	4-50	198.717 à 198.720	4-50	201.991 à 201.993	4-46
192.044 à 192.046	10-46	194.533 à 194.540	4-50	196.573	10-46	199.101 et 199.102	4-46	202.082	4-42
192.211 à 192.219	4-50	195.024 à 195.030	4-49	196.577 à 196.580	10-46	199.104 à 199.107	4-46	202.083 et 202.084	10-42
192.276	4-42	195.111 et 195.112	4-44	196.601 à 196.610	4-50	199.200	10-38	202.086 à 202.089	10-42
192.278 et 192.279	4-42	195.116 et 195.117	4-44	196.625	4-49	199.232 à 199.235	10-44	202.188 à 202.190	10-45
192.328	10-47	195.120	4-44	196.626 à 196.629	10-49	199.236 à 199.240	4-45		
192.393	10-41	195.122 et 195.123	10-40	196.741 et 196.742	10-47	199.421 à 199.426	10-41		
192.400	10-41								

Total: 3.758 obligations.

ETABLISSEMENTS JAPY FRERES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 950 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 6, RUE DE MARIGNAN, PARIS

Registre du commerce: Seine n° 278226 B.

Obligations 4 0/0 *de* 5.000 *F* (*émission octobre* 1945).

Sixième amortissement du 15 octobre 1951.

MM. les porteurs d'obligations 4 0/0 de 5.000 F (émission octobre 1945) des Etablissements Japy frères sont informés que la société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission desdites obligations, a procédé à son amortissement du 15 octobre 1951 par voie de rachats en Bourse.

Les précédents amortissements ayant été réalisés par rachats, il n'existe pas de titres amortis restant à rembourser.

COMPTOIR PARISIEN D'ENGRAIS ET DE PRODUITS CHIMIQUES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 12 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 38, RUE CROIX-DES-PETITS-CHAMPS, PARIS

Registre du commerce: Seine n° 93508.

Obligations 4 1/2 0/0 1943 *de* 2.000 *F.*

Septième, huitième et neuvième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse la totalité des titres formant l'annuité à amortir aux 1er octobre 1951, 1952 et 1953.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements des années 1945 à 1950 ont été couverts par rachats en Bourse.

GROUPEMENT de la CONSTRUCTION NAVALE

pour faciliter le financement de la reconstruction et de la modernisation des chantiers (G. C. N.)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 500 MILLIONS DE FRANCS.

SIÈGE SOCIAL: 31, RUE DANIELLE-CASANOVA, PARIS (1er).

R. C.: Seine 312858 B.

Usant de la faculté qu'il s'est réservée au moment de l'émission, le Groupement de la construction navale a procédé, par voie de rachats en Bourse, au cinquième amortissement de ses obligations 4,25 0/0 1946 de 5.000 F prévu pour le 15 octobre 1951.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage pour ce cinquième amortissement.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel *du* 28 *octobre* 1946.)

Société des Fonderies DEBERNY et PEIGNOT

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 110 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 18, RUE FERRUS, PARIS (14e)

Registre du commerce: Seine n° 209716 B.

Obligations de 5.000 *F* 4 1/2 0/0 1946.

Cinquième amortissement du 1er novembre 1951.

MM. les porteurs d'obligations de 5.000 F 4 1/2 0/0 1946 de la Société des fonderies Deberny et Peignot sont informés que la société, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, faculté mentionnée au prospectus, a procédé au rachat en Bourse de la quantité d'obligations à amortir le 1er novembre 1951.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Il n'existe plus d'obligations sorties aux précédents tirages restant à rembourser.

CREDIT FONCIER FRANCO-CANADIEN

OBLIGATIONS 3,40 0/0 DIFFERE 1908

Remboursement du 1er octobre 1951.

Numéros des 1.155 obligations sorties le 1er août 1951 au 38e tirage (amortissement 1951) et des obligations sorties aux tirages antérieurs et non remboursées.

Cette liste comprend en outre les numéros des titres frappés d'opposition à la date du tirage.

NUMÉROS des obligations.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des obligations.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des obligations.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des obligations.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des obligations.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des obligations.	ANNÉES de remboursement.
32	1951	2.109	1951	4.384	1951	6.716	8-48	9.613	10-48	11.619	1951
69	»	2.118	»	4.426	»	6.743	1951	9.630	1951	11.624	»
78	»	2.137	8-48	4.444	»	6.768	»	9.641	1950	11.636	»
130	»	2.146	1951	4.482	1950	6.786	»	9.727	1951	11.660	»
133	»	2.176	»	4.546	1951	6.989	1938	9.759	opp.	11.698	»
147	»	2.186	1950	4.559	»	6.992	8-48	9.792	1951	11.781	»
164	»	2.217	1951	4.567	3-48	6.993	1950	9.923	»	11.813	»
226	»	2.226	»	4.576	1951	6.995	1951	9.954	»	11.827	»
260	»	2.287	»	4.596	8-48	7.097	»	9.963	8-48	11.869	»
275	»	2.341	1949	4.595	opp.	7.133	»	9.980	1951	11.870	»
470	»	2.414	1951	4.714	1951	7.141	8-48	9.995	»	11.957	»
486	»	2.438	»	4.729	1939	7.146	1951	10.032	»	12.006	»
488	»	2.441	opp.	4.758	1951	7.201	»	10.035	opp.	12.008	8-48
515	1950	2.443	»	4.778	8-48	7.327	»	10.050	1949	12.009	3-48
523	10-48	2.444	»	4.783	1951	7.380	8-48	10.069	1951	12.017	8-48
537	1951	2.469	8-48	4.801	»	7.389	»	10.078	»	12.046	3-48
540	1951	2.473	»	4.847	»	7.396	1951	10.130	»	12.066	1951
541	»	2.508	»	4.875	»	7.419	»	10.133	»	12.070	»
566	»	2.588	8-48	4.907	»	7.480	»	10.147	»	12.073	»
590	1950	2.596	1949	4.937	»	7.575	»	10.164	»	12.109	»
611	3-48	2.670	1951	4.968	»	7.588	»	10.226	»	12.118	»
612	1951	2.688	»	4.970	»	7.601	»	10.260	»	12.146	»
637	»	2.707	»	5.042	1950	7.629	»	10.275	»	12.176	»
680	1950	2.803	8-48	5.169	1951	7.640	»	10.297	1950	12.217	»
696	»	2.823	1951	5.174	1951	7.721	8-48	10.358	8-48	12.226	»
697	10-48	2.837	»	5.182	»	7.822	1951	10.367	1950	12.229	8-48
708	1938	2.898	»	5.213	1939	7.859	»	10.388	8-48	12.240	»
732	1951	2.906	»	5.265	1951	7.939	»	10.470	1951	12.287	1951
750	»	2.928	»	5.267	»	7.973	8-48	10.486	»	12.414	»
753	»	2.969	»	5.323	»	7.988	1951	10.488	»	12.438	»
764	»	2.994	1950	5.346	»	7.996	1951	10.500	1950	12.621	opp.
776	»	3.023	1951	5.349	»	8.143	1950	10.515	»	12.622	»
832	1950	3.042	»	5.353	»	8.143	opp.	10.517	»	12.624	»
911	1951	3.097	»	5.394	»	8.159	8-48	10.537	1951	12.625	»
923	»	3.135	1950	5.424	»	8.208	1951	10.540	»	12.655	8-48
960	»	3.139	1951	5.450	»	8.225	»	10.541	»	12.656	»
965	»	3.163	8-48	5.488	»	8.241	»	10.566	1951	12.670	1951
1.032	»	3.164	1950	5.591	»	8.278	8-48	10.612	»	12.688	»
1.050	»	3.246	»	5.620	8-48	8.389	1951	10.637	»	12.707	»
1.090	»	3.248	1951	5.711	1951	8.434	»	10.680	1950	12.823	»
1.112	»	3.275	»	5.748	»	8.461	»	10.732	1951	12.835	1949
1.162	»	3.300	1950	5.760	»	8.463	8-48	10.750	»	12.837	1951
1.168	»	3.301	1951	5.790	»	8.488	1951	10.753	»	12.851	opp.
1.198	1938	3.318	»	5.852	»	8.498	8-48	10.764	»	12.898	1951
1.234	1949	3.431	8-48	5.877	»	8.499	»	10.776	»	12.900	8-48
1.235	»	3.473	opp.	5.894	»	8.500	10-48	10.832	1950	12.901	10-48
1.243	1951	3.474	»	5.910	»	8.503	»	10.892	10-48	12.906	1951
1.270	8-48	3.501	1951	5.968	»	8.544	1949	10.911	1951	12.928	»
1.295	1951	3.544	»	5.972	»	8.559	1950	10.914	1950	12.949	10-48
1.305	»	3.613	1949	6.044	»	8.575	1951	10.923	1951	12.969	1951
1.332	»	3.645	1951	6.064	»	8.588	»	10.960	»	12.990	opp.
1.339	»	3.671	»	6.107	8-48	8.647	»	10.965	»	13.017	»
1.345	»	3.680	1950	6.169	1951	8.674	1949	11.014	8-48	13.020	»
1.365	»	3.789	1951	6.257	»	8.690	1951	11.032	1951	13.021	»
1.432	»	3.793	»	6.267	1949	8.730	»	11.040	1949	13.023	1951
1.459	»	3.806	»	6.268	8-48	8.731	1939	11.050	1951	13.042	»
1.553	»	3.808	1949	6.277	1951	8.760	1951	11.090	»	13.097	»
1.575	»	3.854	1951	6.278	1950	8.767	»	11.112	»	13.139	»
1.588	»	3.862	»	6.299	1951	8.787	1950	11.137	3-48	13.170	8-48
1.588	opp.	3.888	»	6.304	»	8.794	»	11.145	1950	13.170	opp.
1.619	1951	3.928	1951	6.305	»	8.802	1951	11.162	1951	13.171	»
1.624	»	3.929	»	6.352	»	8.987	»	11.168	»	13.239	8-48
1.636	»	3.948	1934	6.381	»	8.999	»	11.235	1949	13.248	1951
1.660	»	3.951	1951	6.396	»	9.030	1950	11.243	1951	13.275	»
1.698	1951	3.965	8-48	6.424	»	9.057	1951	11.247	8-48	13.301	»
1.725	8-48	4.018	1951	6.427	»	9.067	1950	11.295	1951	13.318	»
1.781	1951	4.020	»	6.437	opp.	9.116	1951	11.305	»	13.480	8-48
1.813	»	4.039	»	6.446	1951	9.125	»	11.309	opp.	13.501	1951
1.827	»	4.040	»	6.453	»	9.157	»	11.332	1951	13.511	8-48
1.869	»	4.125	»	6.477	»	9.181	1950	11.339	»	13.516	1950
1.870	»	4.151	»	6.496	»	9.361	opp.	11.345	»	13.544	1951
1.937	8-48	4.180	»	6.503	»	9.399	1951	11.365	»	13.570	8-48
1.957	1951	4.275	»	6.524	»	9.402	1951	11.432	»	13.641	»
2.002	8-48	4.276	»	6.579	8-48	9.404	8-48	11.446	1950	13.645	1951
2.006	1951	4.298	8-48	6.617	1951	9.446	1951	11.459	1951	13.671	»
2.066	»	4.304	1951	6.619	»	9.486	»	11.553	»	13.789	»
2.070	»	4.374	»	6.679	»	9.504	»	11.575	»	13.793	»
2.073	»	4.382	»	6.711	»	9.562	»	11.588	»		

NUMÉROS des obligations.	ANNÉES de remboursement.
13.806	1951
13.854	»
13.862	»
13.888	»
13.928	»
13.929	»
13.951	»
14.018	1951
14.020	»
14.039	»
14.040	»
14.125	»
14.151	»
14.180	»
14.275	»
14.276	»
14.304	»
14.374	»
14.382	»
14.384	»
14.426	»
14.444	»
14.466	1937
14.546	1951
14.559	»
14.576	»
14.714	»
14.758	»
14.783	»
14.786	1950
14.801	1951
14.823	1923
14.823	opp.
14.847	1951
14.875	»
14.907	»
14.910	8-48
14.937	1951
14.968	»
14.970	»
15.169	»
15.174	»
15.182	»
15.205	8-48
15.206	1938
15.246	10-48
15.265	1951
15.267	»
15.323	»
15.346	1951
15.349	»
15.353	»
15.374	8-48
15.394	1951
15.424	»
15.450	»
15.488	»
15.580	8-48
15.591	1951
15.612	3-48
15.711	1951
15.715	1950
15.738	8-48
15.748	1951
15.760	»
15.790	»
15.852	»
15.876	1950
15.877	1951
15.894	»
15.910	»
15.968	»
15.972	»
16.044	»
16.064	»
16.067	1939
16.068	8-48
16.135	opp.
16.169	1951
16.257	»
16.277	»
16.299	»
16.304	»
16.305	»
16.352	»
16.381	»
16.396	»
16.411	8-48
16.424	1951
16.427	»
16.436	opp.
16.446	1951
16.453	»
16.477	»
16.495	1951
16.503	»
16.524	»
16.617	»
16.619	»
16.679	»
16.699	1950
16.699	opp.
16.711	1951
16.743	»
16.768	»
16.771	8-48
16.772	opp.
16.786	1951
16.981	1950
16.995	1951
17.097	»
17.133	»
17.146	»
17.164	1939
17.201	1951
17.246	8-48
17.327	1951
17.330	1950
17.396	1951
17.419	»
17.435	8-48
17.480	1951
17.517	1950
17.575	1951
17.588	»
17.601	»
17.629	»
17.640	»
17.693	8-48
17.822	1951
17.859	»
17.939	»
17.988	»
17.996	1951
18.023	1939
18.026	8-48
18.026	opp.
18.028	1951
18.225	»
18.241	»
18.389	»
18.434	»
18.461	»
18.488	»
18.544	1949
18.547	8-48
18.562	»
18.575	1951
18.588	»
18.647	»
18.690	»
18.726	3-48
18.729	10-48
18.730	1951
18.756	3-48
18.760	1951
18.767	»
18.802	»
18.921	1950
18.937	1939
18.987	1951
18.999	»
19.045	8-48
19.057	1951
19.116	»
19.123	8-48
19.125	1951
19.128	8-48
19.129	»
19.157	1951
19.314	10-48
19.399	1951
19.402	»
19.446	»
19.486	»
19.490	8-48
19.504	1951
19.562	»
19.563	opp.
19.630	1951
19.672	opp.
19.673	8-48
19.673	opp.
19.690	1950
19.727	1951
19.792	»
19.873	1950
19.923	1951
19.954	1951
19.980	»
19.980	opp.
19.995	1951
20.032	»
20.069	»
20.078	»
20.130	»
20.133	»
20.147	»
20.157	3-48
20.160	8-48
20.164	1951
20.193	opp.
20.226	1951
20.260	»
20.275	»
20.320	8-48
20.352	1950
20.470	1951
20.486	»
20.488	»
20.500	1950
20.511	1919
20.537	1951
20.540	»
20.541	»
20.566	»
20.612	»
20.637	1951
20.697	10-48
20.732	1951
20.750	»
20.753	»
20.764	»
20.776	»
20.911	»
20.923	»
20.934	1950
20.960	1951
20.965	»
21.032	»
21.050	»
21.090	»
21.112	»
21.120	1950
21.162	1951
21.168	»
21.175	8-48
21.177	»
21.180	»
21.243	1951
21.295	»
21.305	»
21.332	»
21.339	»
21.345	»
21.365	»
21.401	10.48
21.408	»
21.432	1951
21.459	»
21.553	»
21.575	»
21.588	»
21.619	»
21.624	»
21.636	»
21.660	»
21.698	»
21.703	3-48
21.781	1951
21.813	»
21.827	»
21.869	»
21.870	»
21.885	8-48
21.957	1951
22.006	»
22.021	1931
22.066	1951
22.070	»
22.073	»
22.109	»
22.118	»
22.146	»
22.176	»
22.217	»
22.226	»
22.287	»
22.296	8-48
22.304	»
22.414	1951
22.438	»
22.546	opp.
22.577	8-48
22.594	1939
22.600	8-48
22.601	»
22.655	»
22.656	»
22.670	1951
22.688	»
22.707	»
22.823	»
22.837	»
22.890	1949
22.898	1951
22.906	»
22.928	»
22.969	»
23.023	»
23.042	»
23.097	1951
23.139	»
23.248	»
23.275	»
23.297	8-48
23.301	1951
23.318	»
23.330	1949
23.339	1950
23.428	8-48
23.430	»
23.443	10-48
23.501	1951
23.544	»
23.563	1949
23.645	1951
23.671	»
23.720	8-48
23.720	opp.
23.721	»
23.789	1951
23.793	»
23.806	»
23.854	»
23.862	»
23.888	»
23.928	»
23.929	»
23.944	opp.
23.945	»
23.951	1951
24.018	»
24.020	»
24.039	»
24.040	»
24.046	1922
24.097	opp.
24.114	8-48
24.125	1951
24.151	»
24.180	»
24.252	8-48
24.275	1951
24.276	»
24.304	»
24.374	»
24.382	»
24.384	»
24.426	»
24.444	»
24.523	8-48
24.540	1939
24.545	opp.
24.546	1951
24.559	»
24.576	»
24.714	»
24.758	»
24.783	»
24.801	»
24.847	»
24.875	»
24.878	1949
24.907	1951
24.937	»
24.968	»
24.970	»
25.169	»
25.174	»
25.182	»
25.205	8-48
25.218	3-48
25.265	1951
25.267	»
25.323	»
25.346	»
25.349	»
25.353	»
25.392	3-48
25.394	1951
24.424	»
25.450	»
25.488	»
25.510	3-48
25.591	1951
25.696	1950
25.711	1951
25.748	»
25.760	»
25.790	»
25.810	8-48
25.832	»
25.833	»
25.852	1951
25.877	»
25.894	»
25.910	»
25.968	»
25.972	»
26.032	8-48
26.044	1951
26.064	»
26.169	»
26.251	1939
26.257	1951
26.277	»
26.278	1950
26.280	8-48
26.281	»
26.283	»
26.299	1951
26.304	»
26.305	»
26.352	»
26.381	»
26.396	»
26.424	»
26.427	»
26.446	»
26.453	»
26.477	»
26.495	»
26.503	»
26.524	»
26.617	»
26.619	»
26.679	1951
26.711	»
26.743	»
26.768	»
26.786	»
26.993	1950
26 995	1951
27.041	8-48
27.097	1951
27.119	1950
27.127	»
27.133	1951
27.140	8-48
27.146	1951
27.194	10-48
27.201	1951
27.296	8-48
27.301	1938
27.327	1951
27.380	8-48
27.396	1951
27.419	»
27.480	»
27.568	8-48
27.575	1951
27.576	3-48
27.582	8-48
27.583	1949
27.588	1951
27.601	»
27.629	»
27.640	»
27.794	1938
27.822	1951
27.859	»
27.939	»
27.988	»
27.996	»
28.115	1950
28.143	1950
28.188	»
28.208	1951
28.224	10-48
28.225	1951
28.239	3-48
28.241	1951
28.389	»
28.412	1950
28.434	1951
28.461	»
28.488	»
28.575	»
28.588	»
28.601	8-48
28.644	»
28.647	1951
28.690	»
28.730	»
28.760	»
28.767	»
28.802	»
28.838	1939
28.868	8-48
28.868	opp.
28.893	»
28.894	»
28.908	1950
28.987	1951
28.999	»
29.057	»
29.116	»
29.125	»
29.157	»
29.323	1950
29.399	1951
29.402	»
29.446	»
29.469	8-48
29.486	1951
29.490	8-48
29.504	1951
29.562	»
29.630	»
29.682	1939
29.717	opp.
29.727	1951
29.792	»
29.923	»
29.954	»
29.980	»
29.995	»
30.008	1939
30.024	1949
30.032	1951
30.069	»
30.078	»
30.079	1950
30.129	8-48
30.130	1951
30.133	»
30.147	»
30.164	»
30.226	»
30.260	»
30.275	»
30.470	»
30.486	»
30.488	»
30.517	1950
30.537	1951
30.540	»
30.541	»
30.566	»
30.612	»
30.637	»
30.653	3-48
30.732	1951
30.750	»
30.753	»
30.764	»
30.776	»
30.788	1939
30.911	1951
30.923	»
30.930	3-48
30.934	1950
30.960	1951
30.965	»
31.032	»

NUMÉROS des obligations.	ANNÉES de remboursement.
31.050	1951
31.090	»
31.112	»
31.120	1950
31.122	»
31.162	1951
31.168	»
31.243	»
31.295	»
31.305	»
31.332	»
31.339	»
31.345	»
31.365	»
31.432	»
31.459	»
31.553	»
31.575	»
31.588	»
31.619	»
31.624	»
31.636	»
31.650	opp.
31.660	1951
31.698	»
31.768	opp.
31.781	1951
31.813	»
31.827	»
31.855	1924
31.869	1951
31.870	»
31.957	»
32.002	8-48
32.006	1951
32.066	»
32.070	»
32.073	»
32.109	»
32.118	1951
32.146	»
32.176	»
32.217	»
32.226	»
32.287	»
32.375	opp.
32.414	1951
32.438	»
32.473	8-48
32.475	1939
32.492	opp.
32.612	8-48
32.670	1951
32.677	8-48
32.688	1951
32.707	»
32.743	8-48
32.745	»
32.823	1951
32.837	»
32.898	»
32.906	»
32.928	»
32.969	»
32.970	1950
33.023	1951
33.038	1950
33.042	1951
33.097	»
33.139	»
33.164	1950
33.205	»
33.248	1951
33.275	»
33.301	»
33.318	»
33.476	8-48
33.482	»
33.497	1939
33.501	1951
33.544	»
33.580	8-48
33.645	1951
33.671	»
33.680	1950
33.789	1951
33.793	»
33.806	»
33.844	1950
33.854	1951
33.862	»
33.888	»
33.928	»
33.929	1951
33.951	»
34.018	»
34.020	»
34.039	»
34.040	»
34.075	8-48
34.076	1950
34.125	1951
34.151	»
34.180	»
34.275	»
34.276	»
34.304	»
34.312	1950
34.374	1951
34.382	»
34.384	»
34.394	1950
34.426	1951
34.436	10-48
34.444	1951
34.456	3-48
34.546	1951
34.559	»
35.576	»
34.590	8-48
34.714	1951
34.723	3-48
34.754	10-48
34.754	opp.
34.758	1951
34.783	»
34.801	»
34.847	»
34.875	»
34.907	»
34.937	»
34.968	»
34.970	»
35.009	1950
35.036	opp.
35.096	»
35.169	1951
35.174	»
35.182	»
35.265	»
35.267	»
35.323	»
35.346	»
35.349	»
35.353	»
35.375	8-48
35.394	1951
35.424	»
35.450	»
35.488	»
35.591	»
35.601	1937
35.700	opp.
35.711	1951
35.748	»
35.760	»
35.790	»
35.832	8-48
35.836	1949
35.852	1951
35.877	»
35.894	»
35.910	»
35.968	»
35.972	»
36.044	1951
36.064	»
36.125	1949
36.131	8-48
36.131	opp.
36.169	1951
36.199	opp.
36.200	»
36.257	1951
36.277	»
36.299	»
36.304	»
36.305	»
36.352	»
36.381	»
36.396	»
36.424	»
36.427	»
36.446	»
36.453	1951
36.477	»
36.495	»
36.502	1949
36.503	1951
36.524	»
36.617	»
36.619	»
36.679	»
36.699	1950
36.711	1951
36.732	8-48
36.743	1951
36.745	8-48
36.748	1949
36.768	1951
36.786	»
36.918	8-48
36.918	opp.
36.993	1950
36.995	1951
37.097	»
37.127	1950
37.133	1951
37.146	»
37.167	8-48
37.201	1951
37.327	»
37.396	»
37.419	»
37.439	8-48
37.450	»
37.480	1951
37.494	8-48
37.575	1951
37.588	»
37.601	»
37.629	»
37.640	»
37.822	»
37.859	»
37.918	8-48
37.939	1951
37.971	10-48
37.971	opp.
37.988	1951
37.996	»
38.208	»
38.212	8-48
38.225	1951
38.241	»
38.337	1950
38.389	1951
38.407	1950
38.434	1951
38.461	»
38.488	»
38.575	»
38.588	»
38.647	»
38.673	8-48
38.690	1951
38.730	»
38.760	»
38.767	»
38.802	1951
38.930	1949
38.930	opp.
38.931	»
38.932	»
38.933	8-48
38.933	opp.
38.987	1951
38.999	»
39.045	8-48
39.057	1951
39.067	1950
39.116	1951
39.125	»
39.157	»
39.271	8-48
39.365	1949
39.399	1951
39.402	»
39.446	»
39.471	8-48
39.486	1951
39.504	»
39.562	»
39.630	»
29.641	1950
39.641	opp.
39.642	»
39.727	1951
39.771	1939
39.786	8-48
39.792	1951
39.884	8-48
39.902	»
39.923	1951
39.954	»
39.958	1950
39.980	1951
39.984	10-48
39.988	8-48
39.995	1951
40.032	»
40.069	1951
40.078	»
40.130	»
40.133	»
40.147	»
40.164	»
40.226	»
40.260	»
40.275	»
40.314	8-48
40.377	1950
40.470	1951
40.486	»
40.488	»
40.537	»
40.540	»
40.541	»
40.548	8-48
40.566	1951
40.571	8-48
40.602	»
40.612	1951
40.637	»
40.696	1950
40.697	10-48
40.698	8-48
40.700	1950
40.732	1951
40.750	»
40.753	»
40.764	»
40.776	»
40.844	1950
40.911	1951
40.923	»
40.960	»
40.965	»
41.032	»
41.050	»
41.090	»
41.112	»
41.118	opp.
41.122	1950
41.122	opp.
41.162	1951
41.168	»
41.199	3-48
41.243	1951
41.295	»
41.305	»
41.332	»
41.339	»
41.345	»
41.365	»
41.432	»
41.459	»
41.494	8-48
41.553	1951
41.575	»
41.588	»
41.619	»
41.624	»
41.630	1949
41.636	1951
41.652	1949
41.660	1951
41.698	»
41.767	opp.
41.781	1951
41.813	»
41.827	»
41.869	»
41.870	»
41.912	1937
41.912	opp.
41.957	1951
42.006	»
42.066	»
42.070	»
42.073	1951
42.109	»
42.118	»
42.141	1936
42.146	1951
42.176	1951
42.203	10-48
42.217	1951
42.226	»
42.285	10-48
42.287	1951
42.414	»
42.438	»
42.469	8-48
42.475	1939
42.545	1949
42.670	1951
42.688	»
42.707	»
42.823	»
42.837	»
42.898	»
42.906	»
42.928	»
42.969	»
43.023	»
43.042	»
43.097	»
43.139	»
43.248	»
43.275	»
43.301	»
43.318	»
43.354	3-48
43.464	8-48
43.501	1951
43.544	»
43.645	»
43.671	»
43.748	1950
43.753	1949
43.789	1951
43.793	»
43.806	»
43.854	»
43.862	»
43.888	»
43.892	8-48
43.893	»
43.928	1951
43.929	»
43.951	»
44.018	»
44.020	»
44.039	»
44.040	»
44.125	»
44.133	1938
44.134	8-48
44.151	1951
44.180	»
44.232	8-48
44.275	1951
44.276	»
44.304	»
44.374	»
44.382	»
44.384	»
44.416	1939
44.426	1951
44.444	»
44.546	»
44.559	»
44.576	»
44.581	1949
44.656	1950
44.714	1951
44.758	»
44.783	»
44.801	»
44.847	»
44.875	»
44.907	»
44.910	8-48
44.937	1951
44.968	»
44.970	»
45.069	opp.
45.071	»
45.162	8-48
45.169	1951
45.174	»
45.182	»
45.265	1951
45.267	»
45.323	»
45.346	»
45.349	»
45.353	»
45.394	»
45.403	8-48
45.424	1951
45.427	8-48
45.446	»
45.450	1951
45.488	»
45.591	»
45.669	8-48
45.672	»
45.711	1951
45.738	8-48
45.748	1951
45.760	»
45.790	»
45.850	10-48
45.852	1951
45.877	»
45.894	»
45.910	»
45.968	»
45.972	»
46.044	»
46.064	»
46.152	1950
46.169	1951
46.257	»
46.277	»
46.299	»
46.304	»
46.305	»
46.352	»
46.381	1951
46.396	»
46.408	8-48
46.411	»
46.424	1951
46.427	»
46.431	8-48
46.446	1951
46.453	»
46.477	»
46.495	»
46.498	8-48
46.498	opp.
46.499	10-48
46.499	opp.
46.500	»
46.503	1951
46.524	»
46.600	opp.
46.617	1951
46.619	»
46.679	»
46.699	1950
46.711	1951
46.743	»
46.768	»
46.786	»
46.811	3-48
46.814	8-48
46.995	1951
47.097	»
47.133	»
47.146	»
47.201	»
47.246	8-48
47.247	»
47.327	1951
47.330	1950
47.339	opp.
47.340	»
47.396	1951
47.419	»
47.480	1951
47.482	8-48
47.575	1951
47.588	»
47.601	»
47.629	»
47.640	»
47.725	8-48
47.822	1951
47.859	»
47.939	»
47.988	»

NUMÉROS des obligations.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des obligations.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des obligations.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des obligations.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des obligations.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des obligations.	ANNÉES de remboursement.
47.996	**1951**	48.363	8-48	**48.588**	**1951**	48.885	1938	**49.057**	**1951**	**49.562**	**1951**
48.159	8-48	48.363	opp.	48.604	opp.	48.948	3-48	**49.116**	»	**49.630**	»
48.208	**1951**	48.377	1949	**48.647**	**1951**	48.950	8-48	**49.125**	**1951**	**49.727**	»
48.225	»	**48.389**	**1951**	**48.690**	»	48.956	1949	**49.157**	»	**49.792**	»
48.241	»	48.398	opp.	**48.730**	»	48.957	8-48	**49.399**	»	**49.923**	»
48.336	opp.	**48.434**	**1951**	**48.760**	»	48.982	opp.	**49.402**	»	**49.954**	**1951**
48.337	1950	**48.461**	»	**48.767**	»	48.983	»	**49.446**	**1951**	49.963	8-48
48.337	opp.	**48.488**	»	48.783	1950	**48.987**	**1951**	**49.486**	»	**49.980**	**1951**
48.319	1950	**48.575**	»	**48.802**	**1951**	**48.999**	»	**49.504**	»	**49.995**	»

Numéros des coupons devant être attachés aux titres.

Remboursement 1922 (15e tirage), coupon 31, avril 1923.
Remboursement 1923 (16e tirage), coupon 33, avril 1924.
Remboursement 1924 (17e tirage), coupon 35, avril 1925.
Remboursement 1925 (18e tirage), coupon 37, avril 1926.
Remboursement 1926 (19e tirage), coupon 39, avril 1927.
Remboursement 1927 (20e tirage), coupon 41, avril 1928.
Remboursement 1928 (21e tirage), coupon 43, avril 1929.
Remboursement 1929 (22e tirage), coupon 45, avril 1930.
Remboursement 1930 (23e tirage), coupon 47, avril 1931.
Remboursement 1931 (24e tirage), coupon 49, avril 1932.
Remboursement 1932 (25e tirage), coupon 51, avril 1933.
Remboursement 1933 (26e tirage), coupon 53, avril 1934.
Remboursement 1934 (27e tirage), coupon 55, avril 1935.
Remboursement 1935 (28e tirage), coupon 57, avril 1936.
Remboursement 1936 (29e tirage), coupon 59, avril 1937.
Remboursement 1937 (30e tirage), coupon 61, avril 1938.
Remboursement 1938 (31e tirage), coupon 63, avril 1939.
Remboursement 1939 (32e tirage), coupon 65, avril 1940.
Remboursement mars 1948 (33e tirage), coupon 81, avril 1948.
Remboursement août 1948 (34e tirage), coupon 82, octobre 1948.
Remboursement octobre 1948 (35e tirage), coupon 83, avril 1949.
Remboursement 1949 (36e tirage), coupon 85, avril 1950.
Remboursement 1950 (37e tirage), coupon 87, avril 1951.
Remboursement 1951 (38e tirage), coupon 89, avril 1952.

ANNONCES JUDICIAIRES ET LEGALES

SEQUESTRES

Par ordonnance en date du 20 août 1951, le président du tribunal civil de Meaux a donné mainlevée du séquestre des biens, droits et intérêts se trouvant dans l'arrondissement de Meaux et appartenant au sieur Frossard (Joseph-Félicien-Lucien), ingénieur chimiste, domicilié 27, avenue George-V, à Paris, ordonnance de mise sous séquestre du 11 mars 1916.

Par ordonnance en date du 28 juillet 1951, le président du tribunal civil de Sarreguemines a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à M. Hanus (André), ressortissant allemand, ayant demeuré à Stiring-Wendel, parti en Allemagne, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 28 juillet 1951, le président du tribunal civil de Sarreguemines a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à M. Koch (Alphonse), ressortissant allemand, ayant demeuré à Stiring-Wendel, parti en Allemagne, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 28 juillet 1951, le président du tribunal civil de Sarreguemines a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à M. Mely (Emile), ressortissant allemand, demeurant à Wildbach i/Schwarzwald (Allemagne), et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 28 juillet 1951, le président du tribunal civil de Sarreguemines a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à M. Hoffmann (Alfred), ressortissant allemand, ayant demeuré à Forbach, parti en Allemagne, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

Par ordonnance en date du 28 juillet 1951, le président du tribunal civil de Sarreguemines a placé sous séquestre les biens, droits et intérêts appartenant à M. Blechschmidt (Adolphe), ressortissant allemand, ayant demeuré à l'Hôpital, parti en Allemagne, et a nommé l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre, prise en la personne du directeur du département de la Moselle, pour remplir les fonctions d'administrateur séquestre.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. François Przezdzienk, né à Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire) le 10 juillet 1923, pupille de l'Etat, demeurant à Verizet-Fleurville (Saône-et-Loire), agissant tant en son nom personnel qu'au nom et comme tuteur légal de ses filles mineures: Monique-Andrée, né le 31 mai 1947 à Cluny, et Jeannine, née le 21 septembre 1949, dépose auprès du garde des sceaux une requête à l'effet de substituer à son nom patronymique de Przezdzienk celui de Prezien.

M. Ben Fredj (Paul-Léon-Jacques), demeurant à Oran, 6, boulevard Laurent-Fouques, né à Oran le 11 mars 1916, agissant tant en son nom personnel que pour le compte de sa fille Danielle-Suzanne, mineure, née à Oran le 19 janvier 1948, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Frenet.

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

19 juin 1951. Déclaration à la préfecture de police. L'**Association d'entr'aide aux mères ouvrières** transfère son siège social du 272, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris, au 18, avenue Mendotte, à Colombes, et modifie ses statuts.

6 août 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-sur-Saône. **Club pongiste bellevillois.** But: séances d'entraînement, compétitions sportives, tennis de table. Siège social: café Force, rue République, Belleville-sur-Saône.

6 août 1951. Déclaration à la sous-préfecture du Havre. **Amicale sportive fécampoise.** But: pratique des exercices physiques et notamment du football association; préparer au pays des hommes robustes et créer entre tous ses membres des liens d'amitié et de bonne camaraderie. Siège social: 13, quai Bérigny, Fécamp.

7 août 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Vire. **La Germinoise.** But: repeuplement du gibier, destruction des nuisibles, répression du braconnage. Siège social: mairie de Saint-Germain-du-Crioult.

7 août 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Vervins. **Ecole du Sacré-Cœur de Bernot.** But: organiser par tous les moyens appropriés le fonctionnement matériel de l'école du Sacré-Cœur de Bernot; recruter les directeurs et maîtres; assurer leurs rémunérations en conformité avec le statut des directeurs et maîtres de l'enseignement libre; acquérir ou prendre en location tous immeubles jugés utiles aux fins ci-dessus indiquées. Siège social: rue des Fosses, Bernot.

7 août 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Vervins. **Nouvelle étoile sportive bouésienne.** But: pratiquer les sports, procurer des distractions et entretenir une franche camaraderie. Siège social: Société de produits alimentaires et diététiques, à Boué.

10 août 1951. Déclaration à la préfecture de police. L'**Association France-Albanie** transfère son siège social du 9, quai Voltaire, au 91, rue Jean-Pierre-Timbaud, Paris.

13 août 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Corbeil. Dissolution de la **Société civile des droits de chasse d'Epinay-sur-Orge.** Siège social: M. Prévost, place de la Gare, Epinay-sur-Orge.

14 août 1951. Déclaration à la préfecture de la Nièvre. L'association dite l'Amicale de Saint-Hubert de Boulorges modifie la composition de son conseil d'administration et ses statuts, change son titre qui devient l'**Amicale Saint-Hubert de Boulorges** et transfère son siège social du domicile de M. Pieuchot à celui de M. Manquat (Pierre), à Boulorges, commune de Varennes-les-Nevers.

14 août 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Douai. **Association sportive Abattoir Douai.** But: pratique des exercices physiques, notamment du football. Siège social: abattoir, rue Giroux, Douai.

16 août 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaulin. **Association Saint-Roch, de Cléden-Poher.** But: œuvres scolaires et formation sociale et religieuse. Siège social: au presbytère, Cléden-Poher.

17 août 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Autun. Société de trompes de chasse **La Saint-Hubert du Creusot.** But: étude de la trompe et organisation de concerts publics. Siège social: 6, rue de la Couronne, le Creusot.

17 août 1951. Déclaration à la préfecture de police. L'Association sportive et gymnastique courneuvienne mixte, association sportive de la Société générale de constructions mécaniques, change son titre et devient **Stade Garnier, Constructions mécaniques, S. G. C. M.** Siège social: 24, rue de la Gare, la Courneuve.

20 août 1951 Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. **Association d'éducation populaire de Locquenin.** But: favoriser l'enseignement et l'éducation populaire. Siège social: presbytère Locquenin en Plouhinec.

20 août 1951. Déclaration à la préfecture de l'Ille-et-Vilaine. **Association d'éducation populaire de Broons-sur-Vilaine.** But: gestion de l'école privée. Siège social: presbytère de Broons-sur-Vilaine.

21 août 1951. Déclaration à la préfecture d'Orléans. **Comité des fêtes de Mardie (Pont-aux-Moines).** But: organisation de fêtes locales. Siège social: salle des fêtes de Mardie.

21 août 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Segré. **Billard-Club pouancéen.** But: répandre le goût et la pratique du billard. Siège social: café du Commerce, place de la Victoire, Pouancé.

22 août 1951. Déclaration à la préfecture d'Albi. **Union sportive Lacapelle-Pinet Ledergues.** But: pratique des exercices physiques et notamment du football-association. Siège social: mairie de Lacapelle-Pinet.

22 août 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Nantua. **Comité de soutien de la maison familiale d'Oyonnax.** But: rassembler les allocataires, les renseigner sur leurs droits, sur les lois, aider les foyers dans une situation difficile, aide au logement. Siège social: 44, rue Paradis, Oyonnax.

22 août 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Grasse. **Caisse des œuvres sociales des employés des cinémas de Cannes.** But: octroyer des premiers secours aux adhérents nécessiteux. Siège social: Olympia-Cinéma, 67, rue d'Antibes, Cannes.

22 août 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Chatellerault. **Société de chasse de la Cartempe à la Roche-Posay.** But: organisation de la chasse sur les terrains de la société. Siège social: mairie de la Roche-Posay.

22 août 1951. Déclaration à la préfecture de Vaucluse. **Groupement des chasseurs et des pêcheurs de Provence.** But: défense des intérêts de ses membres. Siège social: Chalet-Bar, porte Saint-Michel, Avignon.

23 août 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Sport et culture.** But: perfectionnement physique, moral et social de ses membres. Siège social: Au Marabout, 8, rue Hippolyte-Lebas, Paris.

24 août 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pontivy. **Association d'enseignement libre et d'éducation populaire de Saint-Thuriau.** But: enseignement libre et éducation populaire. Siège social: patronage de Saint-Thuriau.

24 août 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Jeunesse rurale agricole.** But: instruction des jeunes ruraux sur l'agriculture. Siège social: salle des combattants, la Chapelle-Basse-Mer.

25 août 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Montbrison. **Société de chasse communale d'Usson-en-Forez.** But: favoriser la protection, le repeuplement du gibier, la répression du braconnage et la destruction des animaux nuisibles. Siège social: mairie d'Usson-en-Forez.

25 août 1951. Déclaration à la préfecture de la Vienne. **Moto-Club du Poitou.** But: développement du sport et du tourisme motocycliste. Siège social: café du Brésil, place du Palais, Poitiers.

25 août 1951. Déclaration à la préfecture de Besançon. **Amicale des chasseurs.** But: répression du braconnage, repeuplemnet en gibier. Siège social: mairie de Vergrannes.

25 août 1951. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Société de la cantine scolaire de Capian.** But: distribuer, chaque jour, à midi, un repas chaud aux enfants des écoles de la commune de Capian. Siège social: mairie de Capian.

27 août 1951. Déclaration à la préfecture du Morbihan. **Association d'enseignement libre et d'éducation populaire de Saint-Laurent-sur-Oust.** But: enseignement libre et éducation populaire. Siège social: école mixte de Saint-Laurent.

27 août 1951. Déclaration à la préfecture de la Corrèze. **Société communale des chasseurs de Saint-Hilaire-Peyroux.** But: répression du braconnage, destruction des nuisibles, constitution de réserves de repeuplement. Siège social: mairie de Saint-Hillaire-Peyroux.

27 août 1951. Déclaration à la préfecture d'Alger. **Club cycliste des habitations à bon marché du Ruisseau.** But: faciliter la pratique du cyclisme. Siège social: Habitations à bon marché, Ruisseau, Alger.

27 août 1951. Déclaration à la préfecture de Caen. **Société de chasse de Norrey-en-Bessin.** But: protection du gibier, destruction des nuisibles. Siège social: au domicile du président, M. Langlois (Marcel), cultivateur à Norrey-en-Bessin.

27 août 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Fougères. L'**Union sportive bricoise** modifie ses statuts. Siège social: mairie de Saint-Brice-en-Coglès.

28 août 1951. Déclaration à la préfecture de la Haute-Loire. **Association communale de chasse de Rosières.** But: organisation de la chasse, repeuplement du gibier, destruction des nuisibles, répression du braconnage. Siège social: mairie de Rosières.

28 août 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Gaudens. **Amicale des chasseurs saint-andréens.** But: suppression du braconnage et repeuplement du gibier. Siège social: salle des fêtes, à Saint-André.

28 août 1951. Déclaration à la préfecture des Deux-Sèvres. **Comité de gestion de l'école primaire libre Notre-Dame.** But: développer l'école et en assurer le fonctionnement. Siège social: salle Sainte-Thérèse, Saint-Laurs.

28 août 1951. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Pétanque Henri-IV.** But: propager le jeu de la pétanque. Siège social: 35, rue Tombe-Loly, à Bordeaux.

29 août 1951. Déclaration à la préfecture des Ardennes. **Société de médecine et de chirurgie des Ardennes.** But: rassembler et discuter ensuite pour les publier toutes les observations intéressant les progrès de la médecine et en particulier celles qui paraissent propres à la race ardennaise. Siège social: 1, boulevard Gambetta, à Charleville.

30 août 1951. Déclaration à la préfecture de la Charente. **Amicale des chasseurs de Fregeneuil.** But: répression du braconnage, protection et repeuplement du gibier. Siège social: château de Frégeneuil, Soyaux.

30 août 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Fédération nationale des anciens combattants, mutilés, veuves, prisonniers, déportés, résistants, orphelins, ascendants victimes de guerre et victimes civiles de la guerre, cadres et personnel des organismes de la sécurité sociale de France.** But: entr'aide morale. Siège social: 47, avenue Simon-Bolivar, Paris.

ASSOCIATIONS ETRANGERES

(Décret du 16 août 1901, décret-loi du 12 avril 1939.)

5 juin 1951. Arrêté du ministre de l'intérieur. Autorisation enregistrée à la préfecture de Lille le 25 août 1951. **Association nationale italienne des mutilés et invalides de guerre.** But: grouper et unir tous les mutilés et invalides de guerre d'Italie et représenter leurs intérêts moraux et matériels. Siège social: 2, rue d'Isly, Lille.

20 juillet 1951. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture de police le 7 août 1951.) **Union cycliste internationale.** But: réglementation et développement du sport cycliste et organisation des championnats du monde. Siège social: 1, rue Ambroise-Thomas, Paris.

20 juillet 1951. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture de police le 6 août 1951.) **Fédération internationale des industries et du commerce en gros des vins, spiritueux, eaux-de-vie et liqueurs.** But: défense des intérêts professionnels et de la fonction commerciale; étude et développement des marchés mondiaux de consommation; harmonisation des lois économiques dans les pays participants. Siège social: 103, boulevard Haussmann, Paris.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.